Schéma de Cohérence Territoriale de l'Anjou bleu

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Anjou bleu
Pays Segréen

Diagnostic territorial
Tome 1

Octobre 2017

Projet approuvé par le Comité Syndical
du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Segréen

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ANJOU BLEU

- **65 communes** (y compris communes déléguées)[1].
- **Superficie :** 7 147 km²
- **Densité moyenne :** 50,7 habitants par km² en 2011
- **Population : 70 426 habitants en 2011 (source : INSEE)**
- **Taux de croissance démographique annuel moyen entre 2006 et 2011 :** 1,44%/an
- **Situation administrative :** six Communautés de Communes, regroupées en 2 communautés de communes au 1er janvier 2017 :
  - Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou à l'Est (anciennes CC Ouest Anjou, de la Région du Lion d'Angers et du Haut-Anjou)
  - Anjou Bleu Communauté à l'Ouest (anciennes CC de la région de Pouancé-Combrée, du canton de Segré, du canton de Candé)

qui adhèrent au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Segréen

[1] *Il est à noter le fait que 2 communes ont quitté le périmètre du SCoT pendant la phase de révision (Pruillé et Chémiré sur Sarthe). Le présent diagnostic comprend ces deux communes, mais conformément aux dispositions de l'article L.143-11 du code de l'urbanisme, les dispositions du présent SCoT sont sans effet sur ces deux communes.*

■ SOMMAIRE

I. LA STRUCTURATION TERRITORIALE ET L'ARMATURE URBAINE 10

1. L'Anjou bleu : un territoire rural situé au carrefour de trois départements 10
2. Structuration territoriale 13
3. Une logique inter-territoriale 26

II. LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE 29

1. Une évolution constante de la population 29
2. Un indice de jeunesse différencié selon les secteurs 32
3. Un indice de jeunesse élevé 33
4. Le desserrement des ménages : une baisse du nombre des ménages relativement limitée 35

III. L'HABITAT ET LE LOGEMENT 35

1. Le parc de logement 35
2. La construction neuve 44

IV. L'ORGANISATION DE L'ESPACE : FORMES URBAINES ET CONSOMMATION D'ESPACE 48

1. Des formes et des structures urbaines variées 48
2. L'analyse de la consommation d'espace 51
3. Ce qu'il faut retenir 54

V. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE 57

1. L'emploi 57
2. Les actifs 60
3. Revenus : un niveau de vie proportionnel à l'éloignement des grandes polarités, mais des écarts entre cantons qui tendent à se réduire 67

VI. LES ETABLISSEMENTS 68

1. Des établissements plutôt petits 68
2. Les zones d'activités 69

VII. L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE 73

1. Un territoire à vocation agricole 73
2. La restructuration de l'activité agricole 74
3. Un territoire agricole sous pression urbaine 76
4. Un patrimoine forestier qui souligne les qualités du territoire pour des usages variés 78

VIII. UN POTENTIEL TOURISTIQUE CERTAIN 81

1. Le cadre de l'Anjou bleu 81
2. Ce qu'il faut retenir 84

IX. LE COMMERCE 86

1. Contexte et Objectifs 86
2. Le commerce en Anjou bleu 86
3. Présence commerciale par commune 90
4. Analyse des entrées de ville 98

X. LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE 102

1. Les déplacements domicile-travail 102
2. Les conditions de déplacements au sein de l'Anjou bleu 110

XI. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES 116

1. Une répartition et un taux d'équipement en fonction des pôles 116
2. Les infrastructures culturelles et sportives 118

XII. L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE 119

1. L'enjeu du numerique a l'echelle du departement 119
2. État des lieux de la situation numérique sur le territoire Segréen 120
3. Ce qu'il faut retenir 124

AVANT PROPOS

« Le Syndicat du PETR du Segréen a engagé son Schéma de Cohérence Territoriale en septembre 2002 et l'a approuvé par délibération le 17 avril 2013. Il s'agit d'un SCoT dit « SRU » approuvé par la loi transitoire du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE). Ce SCoT intègre, en partie, les enjeux liés à la consommation d'espaces, à l'organisation de l'activité économique et à la préservation de la biodiversité (Trame Verte et Bleue).

Notre projet de SCoT a été construit selon une logique d'équilibre et élaboré de manière partagée. La cohérence générale du projet a été assurée par le bureau du Syndicat de PETR faisant office de comité de pilotage « politique ». Mené dans un esprit de concertation avec les acteurs locaux, départementaux, régionaux et les habitants, il traduit des choix pour mieux vivre ensemble et dessine un modèle de territoire à l'horizon 2030.

Les nouvelles législations (Loi ENE dite Grenelle II du 12 juillet 2010, Loi ALUR du 24 mars 2014 et Loi ACTPE du 18 juin 2014) adoptées depuis l'approbation de notre SCoT, rendent nécessaire la mise en conformité du document, l'évaluation et l'amélioration d'enjeux déjà traités ou à traiter. Il doit donc être révisé au plus tard le 1er janvier 2017.

Extrait du discours d'ouverture de Mme Marie-Jo HAMARD,
Vice-Présidente du Syndicat de PETR du Segréen en charge du SCoT
Séminaire d'information sur le SCoT du PETR du Segréen au Parc des Expositions de Segré / 29 avril 2015

L'ÉLABORATION DE LA RÉVISION DU SCoT

LE SCoT GRENELLISÉ, UN PROJET ET UN OUTIL POUR PRÉPARER L'AVENIR DU TERRITOIRE

La loi Grenelle I du 3 août 2009 puis la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (loi portant engagement national pour l'environnement – ENE) ont fixé de nouveaux objectifs aux documents d'urbanisme (art L.101-1 et L 102-2 du code de l'urbanisme). Le SCoT voit son rôle renforcé. Il permet de mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, déplacements, équipements commerciaux, protection de l'environnement,...) et de fixer un cadre au développement du territoire pour les 15 années à venir. Le SCoT constitue un document de référence permettant de coordonner l'action des collectivités au travers de leurs documents d'urbanisme (PLUI, PLU et cartes communales). Cela en fait un outil privilégié pour construire un projet de territoire dans une démarche de développement durable.

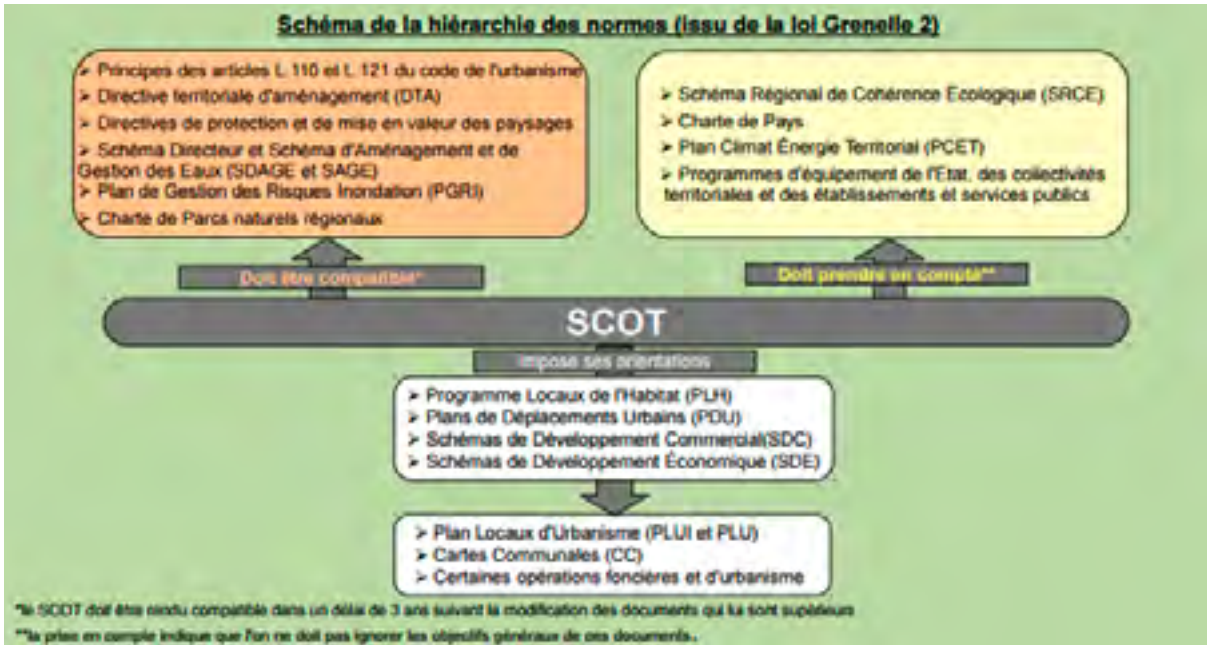

La composition du SCoT:

La loi Grenelle 2 a modifié le contenu des documents constituant le SCoT. Celui-ci se voit renforcé par des dispositions plus prescriptives et opérationnelles.

- **Le rapport de présentation (art L.141-3code urbanisme)**

Il explique les choix retenus pour établir le PADD et le DOO sur la base d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. Il comporte une évaluation environnementale

NOUVEAUTÉS GRENELLE : le diagnostic doit comprendre une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation (inscrits dans le DOO) ; il décrit l'articulation du SCoT avec les documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte.

- **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) (art L.141-4)**

C'est le projet politique du territoire qui fixe les objectifs stratégiques des différentes politiques publiques. Il n'est pas opposable.

NOUVEAUTÉS GRENELLE : il est complété par des objectifs portant sur : l'implantation commerciale ; le développement touristique et culturel ; les équipements structurants ; l'aménagement numérique ; la préservation et la restauration des continuités écologiques.

- **Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) (art L.141-5 à L.141-23)**

C'est le document opérationnel du SCoT qui définit l'ensemble des prescriptions pour la mise en œuvre des objectifs du PADD. Il détermine les orientations générales d'organisation

de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains, ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Il définit les conditions d'un développement urbain maîtrisé, les principes de restructuration et de revitalisation urbaine, la valorisation des Paysages et la prévention des risques. Il peut comporter des documents graphiques. Il est opposable (dans un lien de compatibilité) aux documents, plans et schémas qui lui sont inférieurs (cf schéma de la hiérarchie des normes).

NOUVEAUTÉS GRENELLE : Il remplace le document d'orientations générales (DOG). Plus détaillé et localisé, il comporte des objectifs, principes et orientations applicables à tout ou partie du territoire (secteurs).

Il doit :

- arrêter des **objectifs chiffrés de consommation** économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- déterminer les espaces et **sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger ;**
- préciser les modalités de protection des principales **continuités écologiques** ou de leur remise en bon état ;
- préciser les **objectifs d'offre de nouveaux logements**, le cas échéant répartis entre les EPCI ou par commune ;
- facultativement, dresser un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) qui délimite les zones d'aménagement commercial.

Il peut :

- **délimiter des secteurs** dans lesquels l'urbanisation est subordonnée à leur desserte en transports collectifs, à des critères renforcés de performances énergétiques ou de communications numériques ;
- **imposer** préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau, l'utilisation de terrains situés en zone urbanisée ;
- délimiter des secteurs dans lesquels une **valeur plancher de densité** des constructions est imposée ;
- définir des secteurs, situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés, dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent imposer **une densité minimale de construction** ;
- définir, par secteur, **des normes de qualité urbaine, architecturale et paysagère applicables** en l'absence de PLU ;
- préciser les **obligations minimales de réalisation d'aires de stationnement.**

Les documents composant le SCoT doivent être cohérents entre eux. Par ailleurs, le SCoT devra faire l'objet d'une évaluation au plus tard 6 ans (10 ans auparavant) suivant son élaboration ou sa dernière révision. Les résultats du SCoT devront être analysés en ce qui concerne la consommation d'espace, l'environnement, l'implantation commerciale et les transports et déplacements afin de décider de son maintien ou de sa révision. A défaut, le SCoT devient caduc.

1. L'ANJOU BLEU : UN TERRITOIRE RURAL SITUE AU CARREFOUR DE TROIS DEPARTEMENTS

1.a. Positionnement du territoire

La démarche de révision du SCoT doit mettre en exergue les spécificités locales de l'Anjou bleu auxquelles les élus sont attachés. L'identité rurale est un trait caractéristique de l'Anjou bleu dans un contexte territorial marqué par de multiples aires urbaines d'influence.

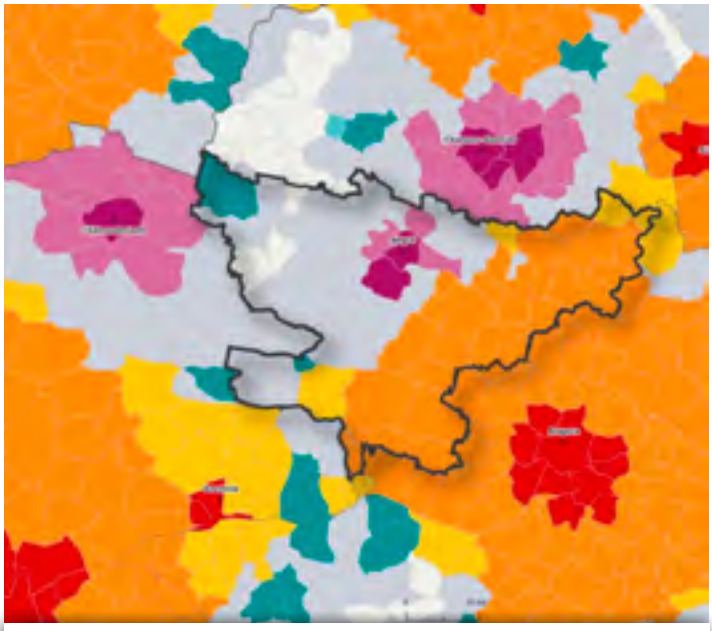

Carte des aires d'influence du PETR du Segréen (2010, INSEE)

L'Anjou bleu appartient à la Région des Pays de la Loire. Il est situé dans le quart Nord-Ouest du département du Maine-et-Loire (49) entre les départements de la Loire-Atlantique (44), de la Mayenne (53), de la Sarthe (72) et de l'Ille-et-Vilaine (35).

Le territoire s'étend sur 1 380km² (soit 1/5 du département de Maine-et-Loire, 7 166 km²) pour une population totale de 70 426 habitants en 2011 (INSEE 2011) soit une densité de 50,66 habitants par km² (107,6 habitants par km² sur le Maine-et-Loire en 2007).

Ce territoire rural s'articule autour de grandes métropoles (Angers, Rennes, Nantes), des pôles principaux que sont Châteaubriant, Ancenis ou Château-Gontier, ainsi que de polarités internes décrites dans le présent document.

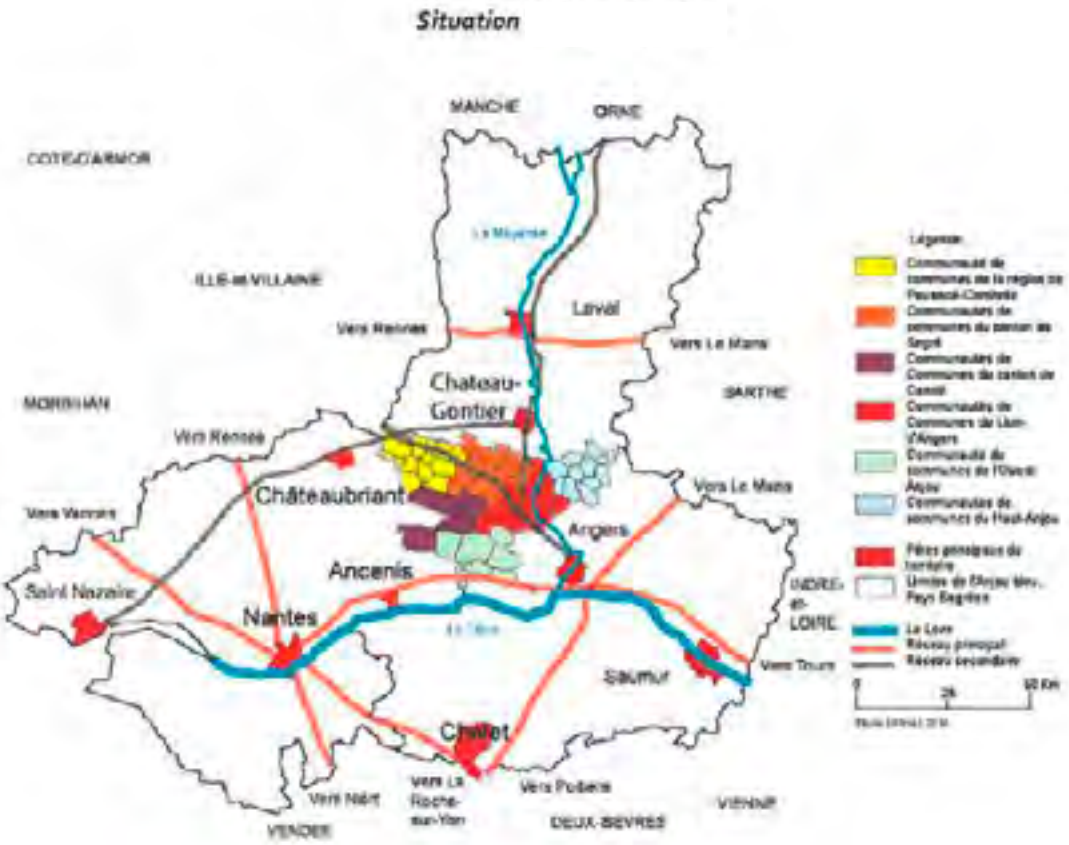

L'Anjou bleu : un territoire hétérogène organisé autour du pôle structurant de Segré/Ste Gemmes-d'Andigné

L'Anjou bleu est avant tout un territoire constitué de communes rurales.
Les chefs-lieux de canton s'articulent autour d'unités plus ou moins grandes.

Segré (sous-préfecture de département) est le seul pôle urbain structurant du Pays. Le passage de quatre axes routiers structurants confirme la position centrale de Segré. Segré est la 5ème ville industrielle du département en termes d'emplois.

L'agglomération angevine exerce sur l'Est du Pays (Le Lion-d'Angers, Châteauneuf-sur-Sarthe et le Louroux-Béconnais) une influence liée au développement métropolitain.

L'Ouest du territoire (Candé et Pouancé) structuré autour de pôles de proximité locaux est sous influence de polarités situées en dehors du département : la proximité d'Ancenis (44) se fait ressentir pour le secteur du canton de Candé. Le secteur de la Région de Pouancé-Combrée est en partie sous l'influence de Châteaubriant (44).

Le Nord du territoire a tendance à se tourner vers Château-Gontier (53) et Sablé-sur-Sarthe (72), même si les échanges demeurent limités avec ces territoires.

1.b. Syndicat et Conseil de Développement

Deux entités constituent le PETR du Segréen : le Syndicat de PETR et le Conseil de Développement.

Le Syndicat du PETR Segréen, composé exclusivement d'élus, est un établissement de coopération intercommunale. Il représente la structure juridique et financière du PETR. Il assure la gestion administrative et financière des actions, l'engagement des évaluations et la coopération avec les autres collectivités.

Le Conseil de Développement (association loi 1901) représente la société civile. Lieu d'échanges et de débats, il a pour mission de consulter les acteurs du territoire, de mener des réflexions, de suggérer aux élus des propositions d'actions et d'évaluer ces travaux.

2. STRUCTURATION TERRITORIALE

2.a. Un territoire structuré en six communautés de communes

Le périmètre du SCoT de l'Anjou bleu est composé de six communautés de communes, amenées à se regrouper en 2 communautés de communes au 1er janvier 2017 :

> Communauté de communes de la Région du Lion-d'Angers : 9 communes
> Communauté de communes du Canton de Segré : 15 communes
> Communauté de communes de la Région de Pouancé-Combrée: 14 communes
> Communauté Candéenne de coopération Communales : 6 communes
> Communauté de communes du Haut Anjou : 10 communes
> Communauté de communes Ouest Anjou : 7 communes

CC de la Région du Lion-d'Angers		
	Population (INSEE 2011)	Nombre d'emploi au lieu de travail (INSEE2011)
Andigné	368	47
Brain-sur-Longuenée	993	117
Chambellay	342	54
Champteussé-sur-Baconne	227	89
Chenillé-Changé	148	97
Gené	458	48
Grez-Neuville	1 483	231
La Jaille-Yvon	306	78
Le Lion-d'Angers	**3 701**	**1932**
Montreuil-sur-Maine	677	137
~~Pruillé~~	~~666~~	~~266~~
Sceaux-d'Anjou	1 058	101
Thorigné-d'Anjou	1 155	175
Vern-d'Anjou	2 267	587
TOTAL	**13 849**	**3959**

CC du Canton de Segré		
	Population (INSEE 2011)	Nombre d'emploi au lieu de travail (INSEE2011)
Aviré	465	76
Le Bourg-d'Iré	837	115
La Chapelle sur Oudon	575	66
Châtelais	640	130
La Ferrière-de-Flée	361	74

L'Hôtellerie-de-Flée	495	75
Louvaines	532	73
Marans	548	95
Montguillon	206	25
Noyant-la-Gravoyère	1824	578
Nyoiseau	1265	293
Saint-Gemmes-d'Andigné	1486	461
Saint-Martin-du-Bois	907	202
Segré	**6921**	**5541**
Saint-Sauveur-de-Flée	296	38
TOTAL	**17358**	**7842**

CC de la Région de Pouancé-Combrée		
	Population (INSEE 2011)	Nombre d'emploi au lieu de travail (INSEE2011)
Armaillé	284	50
Bouillé-Ménard	736	65
Bourg-l'Evêque	219	18
Carbay	242	19
La Chapelle-Hullin	136	17
Chazé-Henry	843	405
Combrée	2792	1099
Grugé-l'Hôpital	308	56
Nöellet	449	56
Pouancé	**3079**	**1632**
La Prévière	251	49
Saint-Michel-et-Chanveaux	383	86
Le Tremblay	349	72
Vergonnes	318	35
TOTAL	**10389**	**3659**

CC du Candéen de coopération Communales		
	Population (INSEE 2011)	Nombre d'emploi au lieu de travail (INSEE2011)
Angrie	972	157
Candé	**2885**	**1560**
Challain-la-Potherie	823	187
Chazé-sur-Argos	1033	227
Freigné	1139	246
Loiré	897	144
TOTAL	**7749**	**2521**

CC du Haut-Anjou		
	Population (INSEE 2011)	Nombre d'emploi au lieu de travail (INSEE2011)
Brissarthe	624	71
Champigné	2064	835
Châteauneuf-sur-Sarthe	**3122**	**1268**
~~Chemiré-sur-Sarthe~~	~~275~~	~~40~~
Cherré	539	74
Contigné	761	134
Juvardeil	803	100
Marigné	652	108
Miré	1046	239
Querré	325	49
Soeudres	357	60
TOTAL	**10568**	**2978**

CC du Ouest Anjou		
	Population (INSEE 2011)	Nombre d'emploi au lieu de travail (INSEE2011)
Bécon-les-Granits	2690	549
La Cornuaille	1019	159
Le Louroux-Béconnais	**2901**	**804**
La Pouëze	1844	351
Saint-Augustin-des-Bois	1070	181
Saint-Sigismond	369	23
Villemoisan	620	77
TOTAL	**10513**	**2144**

2.b. Un territoire sous l'influence de plusieurs polarités

Appréhender le territoire par la classification des **zonages en aire urbaine**[1] permet de mettre en évidence les aires d'influence et les relations fonctionnelles entre les territoires tout en s'émancipant de leurs limites administratives.

Ainsi, le fonctionnement du territoire repose sur un socle composé de communes de taille très variée (de 148 à 6 921 habitants en 2011).

Selon l'INSEE 2011, le territoire est maillé par des pôles à savoir :

- MOYEN PÔLE : Segré / Sainte-Gemmes-d'Andigné, pôle urbain ou unité urbaine entre 5000 et 10 000 emplois étendant son influence sur les communes alentour.
- PETIT PÔLE : Pouancé, Candé, Le Lion-d'Angers (Unités urbaines comptant de 1 500 à moins de 5 000 emplois).
- PÔLE DE PROXIMITÉ : Le Louroux-Béconnais, Grez-Neuville, Châteauneuf-sur-Sarthe, Champigné, Combrée, Noyant-la-Gravoyère. Le Pays profite de la présence de nombreux **pôles de proximité**. Ces communes sont qualifiées en partie de pôles de proximité en raison de leurs offres commerciales, de services, d'emplois ou d'équipements de proximité qui attirent les habitants des plus petites communes voisines.
- COMMUNE MULTIPOLARISÉE : La Cornuaillle, la Jaille-Yvon et Miré (Communes situées hors de l'espace des grandes aires urbaines et hors des petites ou moyennes aires, dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elle, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant).
- FRANGE EST appartenant à la couronne de la polarité angevine.

Le territoire est au contact de trois aires urbaines, celles d'Angers, de Châteaubriant et de Château-Gontier qui sont d'importants pôles d'attraction pour le territoire et lui confère un véritable statut d'espace interstitiel. Ces grands pôles accroissent leurs aires d'influence qui impactent aujourd'hui les franges territoriales de l'Anjou bleu. En effet, la proximité du Pays vis-à-vis de ces aires urbaines induit l'accueil d'actifs résidant en Anjou bleu et travaillant dans ces trois pôles.

Le pôle Segréen attire de plus en plus d'habitants qui choisissent de s'installer sur le territoire (cf. solde migratoire) : + 2 737 habitants entre 2006 et 2011

La frange Est – Sud Est est sous grande influence de l'agglomération angevine. **Plus de 40% des actifs occupés de ces communes travaillent à Angers ou dans l'une des communes appartenant à sa couronne.** Ainsi, l'agglomération angevine impacte directement le Sud-Est de l'Anjou bleu, de par sa croissance et la qualité des infrastructures routières qui favorise les déplacements.

[1] *Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.*

[2] *La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et les chômeurs. (Source INSEE)*

La révision du SCoT est l'occasion d'analyser plus finement l'organisation spatiale du territoire (pôle) ainsi que les différents moteurs du développement territorial.

Ainsi, la distinction des différentes polarités du Pays s'est effectuée grâce à l'analyse croisée de quatre « bases fondamentales » :

- LA BASE RÉSIDENTIELLE qui découle des aménités des territoires et des politiques publiques mises en œuvre à destination des ménages
- LA BASE SOCIALE qui montre l'aptitude productive des secteurs de par son « nombre d'emploi au lieu de travail »
- LA BASE COMMERCIALE qui dépend de la capacité commerciales des territoires c'est-à-dire de la quantité de l'offre pour le développement local
- LA BASE DES TRANSPORTS COLLECTIFS qui résulte de la capacité des territoires à offrir une desserte en transport collectif à l'ensemble de la population

A chaque « base » est associé un critère de pondération qui permet d'assigner à chaque commune une note globale entre 1 et 99 points (99 point étant la commune de Segré).

Cette méthodologie révèle les polarités de l'Anjou bleu. Ces quatre bases sont donc compilées de manière transversale et cartographiées afin de mesurer les dynamiques locales des communes.

	Base résidentielle 33 %	**Base sociale 33%**	**Base commerces 23%**	**Base TC 10%**
Variable	population en 2011	Nombre d'emploi au lieu de travail	m^2 de surface de vente / commerces	nb de passages TC
Source	INSEE	INSEE	CCI	CG

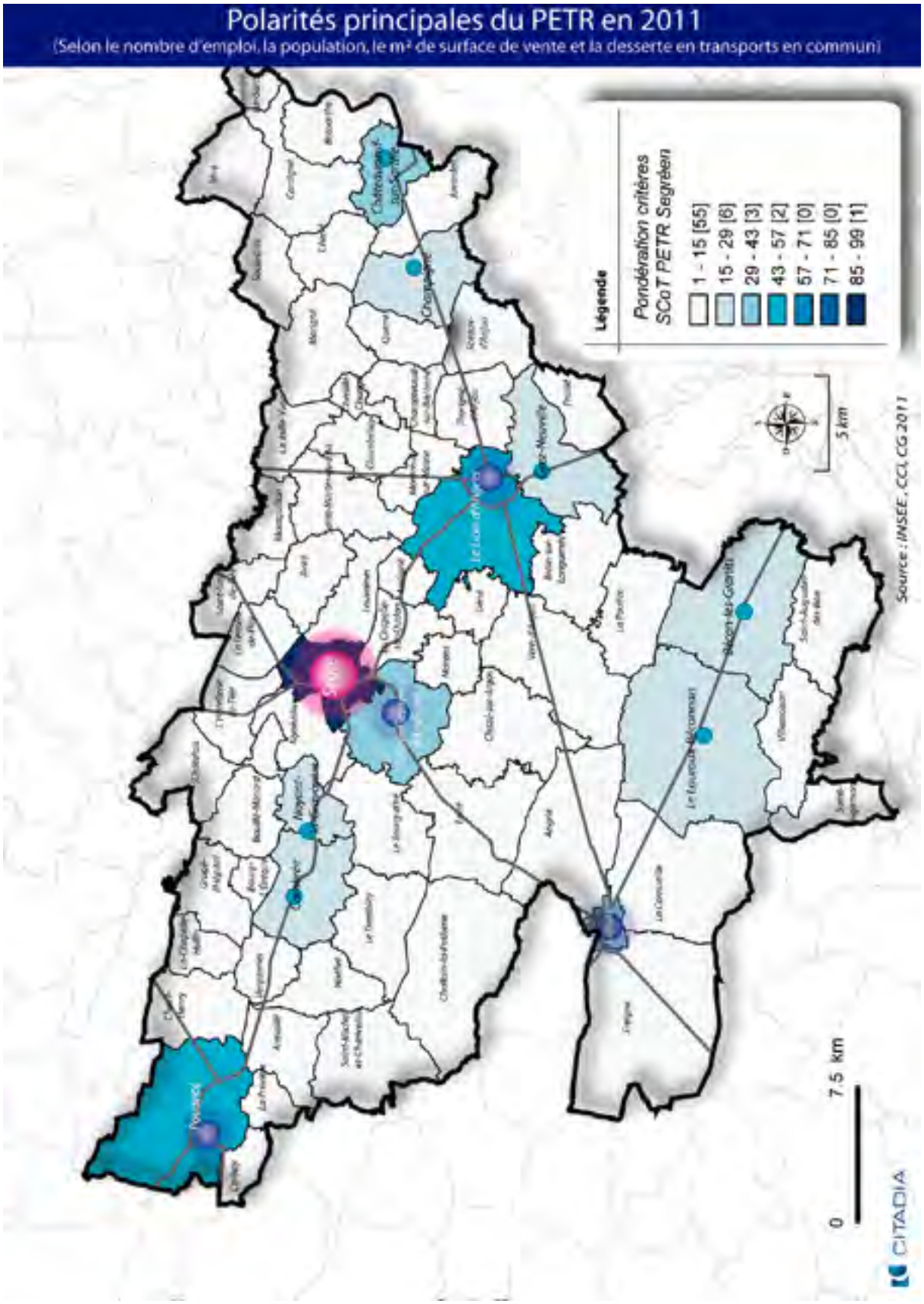
Polarités principales du PETR en 2011
(Selon le nombre d'emploi, la population, le m² de surface de vente et la desserte en transports en commun)
Légende
Pondération critères
SCoT PETR Segréen
1 - 15 [55]
15 - 29 [6]
29 - 43 [3]
43 - 57 [2]
57 - 71 [0]
71 - 85 [0]
85 - 99 [1]
Angers
Le Lion-d'Angers
Segré
Chalonnes-sur-Loire
Beaufort-en-Anjou
Le Louroux-Béconnais
Noyant-la-Gravoyère
Pouancé
Source : INSEE, CCI, CG 2011
0
7.5 km
5 km
CITADIA

2.c. Segré comme moyen pôle

MOYEN PÔLE : SEGRÉ / SAINTE-GEMMES-D'ANDIGNÉ	
Contexte	Pôle composé de la commune de Segré et Sainte-Gemmes-d'Andigné Le pôle de Segré est le pôle historique et structurant du territoire considéré comme moyen pôle par l'INSEE.
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 8 407 habitants ; Croissance démographique 2006-2011 : -0,16%/an Sainte-Gemmes-d'Andigné et 0.74%/an Segré • Indice jeunesse : Sainte-Gemmes-d'Andigné : 1 // Segré : 0.91 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : Sainte-Gemmes-d'Andigné : 85 // Segré : 467 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : Sainte-Gemmes-d'Andigné : 24,7% // Segré : 20,4%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	• Nombre d'emplois : Sainte-Gemmes-d'Andigné : 461 // Segré : 5 541 • Un nombre de services et d'équipements lui conférant son rôle de pôle principal : 129
Mobilité / Accessibilité	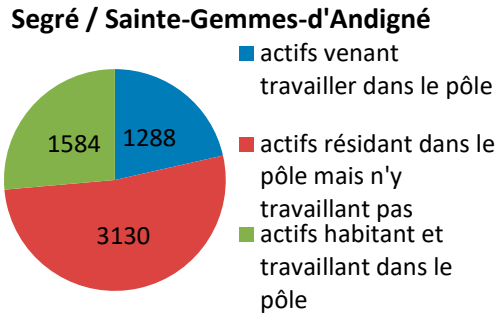 • Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus. Sur Segré, 1 ligne armature (+ 20000 voyages/an) et 1 ligne de maillage (- 20000 voyages/an) Bassin de transport à la demande mis en place depuis septembre 2011 (207 voyages/mois pour 2014-2015)
Sensibilité urbaine / Paysagère	
ENJEUX	Structuration renforcée du pôle afin de consolider son rayonnement sur le PETR et les territoires limitrophes et asseoir son rôle moteur en termes de services, d'équipements et de développement économique

2.d. Les petits pôles comme équilibre interterritorial

POUANCÉ	
Contexte	Commune située dans la partie Ouest du territoire à la limite du département de la Loire-Atlantique. Ce pôle draine un petit bassin de vie qui s'étend globalement aux limites du secteur. Relation importante avec le pôle voisin de Châteaubriant situé en Loire-Atlantique.
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 :3 079 habitants; • Croissance démographique 2006-2011 : -0,72%/an • Indice jeunesse : 0,57 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : 112 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : 11,1%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	Nombre d'emplois : 1 632 Un nombre de services et d'équipements : 34
Mobilité / Accessibilité	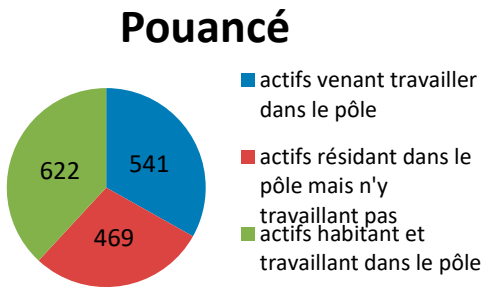 • Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus, 1 ligne armature (+ 20000 voyages/an) et 1 ligne de maillage (- 20000 voyages/an) Bassin de transport à la demande mis en place depuis septembre 2011 (207 voyages/mois pour 2014-2015)
Sensibilité urbaine / Paysagère	
ENJEUX	Maintien du statut de pôle d'équilibre secondaire en termes de services, d'équipements et d'emplois

CANDÉ

Contexte	Chef-lieu du secteur situé dans la partie Sud-Ouest du territoire. Traditionnellement orienté vers la polyculture et l'élevage, ce petit pôle bénéficie aussi de l'influence d'Ancenis situé en Loire-Atlantique.
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 2 885 habitants; • Croissance démographique 2006-2011 : 1,18%/an • Indice jeunesse : 0,89 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : 143 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : 17,3%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	• Nombre d'emplois : 1 560 • Un nombre de services et d'équipements : 29
Mobilité / Accessibilité	• Transports en commun : Desservi par le réseau Anjou bus (1 ligne armature, + 20000 voyages/an) et les cars régionaux

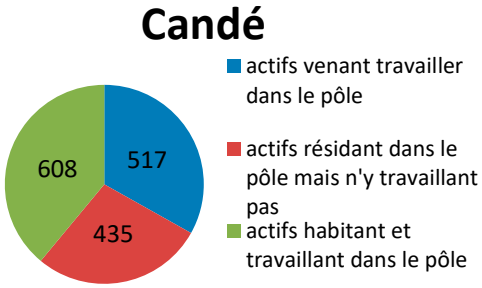

ENJEUX	Maintien du statut de pôle d'équilibre secondaire en termes de services, d'équipements et d'emplois

LE LION-D'ANGERS / GREZ-NEUVILLE

Contexte	Le bi-pôle Le Lion d'Angers / Grez-Neuville fait partie du secteur le plus proche de l'agglomération angevine. Il est ainsi porté par cette influence à la fois démographique et économique
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 5 184 habitants; • Croissance démographique 2006-2011 : Le Lion d'Angers -0,02%/an // Grez—Neuville : 0,65%/an • Indice jeunesse : Le Lion d'Angers 1,09 // Grez—Neuville : 1,91 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : Le Lion d'Angers 307 // Grez—Neuville : 72 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : Le Lion d'Angers 34,2% // Grez-Neuville : 22,5%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	• Nombre d'emplois : 1 932 • Un nombre de services et d'équipements : 28
Mobilité / Accessibilité	• Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus. Sur Le Lion d'Angers, 1 ligne armature (+ 20000 voyages/an) et 1 ligne de maillage (- 20000 voyages/an) et sur Grez-Neuville, 1 ligne armature.

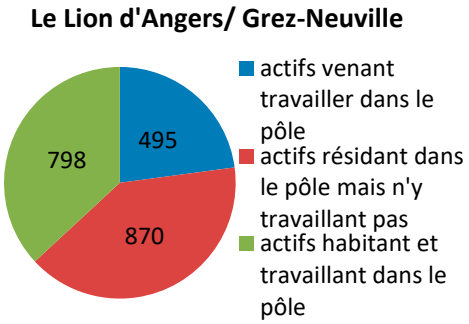

ENJEUX	Gestion de l'urbanisation vis-à-vis de l'espace agricole (formes urbaines/ localisation) Accompagnement du développement urbain par la mise en place de services et d'équipements permettant une vie de proximité

2.e. Les pôles de proximité comme maillage indispensable à un meilleur cadre de vie

LE LOUROUX-BÉCONNAIS

Contexte	Commune située dans le secteur du Ouest-Anjou bénéficiant de la proximité de l'agglomération angevine et lui conférant une certaine attractivité. Secteur historiquement agricole qui bénéficie d'un certain rayonnement.
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 2 901 habitants ; • Croissance démographique 2006-2011 : 2,62%/an • Indice jeunesse : 1,59 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : 238 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : 37,9%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	• Nombre d'emplois : 804
Mobilité / Accessibilité	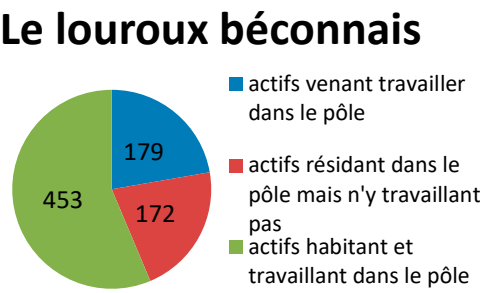 • Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus, 1 ligne armature (+ 20000 voyages/an)
Sensibilité urbaine / Paysagère	
ENJEUX	Gestion de l'urbanisation vis-à-vis de l'espace agricole (formes urbaines/ localisation) Préservation des équipements existants

BÉCON-LES-GRANIT

Contexte	Commune située dans le secteur de l'Ouest-Anjou bénéficiant de la proximité de l'agglomération angevine. Secteur qui a assuré son développement historiquement grâce à ses carrières de granits depuis 1945.
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 2 690 habitants ; • Croissance démographique 2006-2011 : 1,07%/an • Indice jeunesse : 1,48 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : 169 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : 28,9%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	Nombre d'emplois : 549 Un nombre de services et d'équipements : 12
Mobilité / Accessibilité	• Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus, 1 ligne armature (+ 20000 voyages/an)

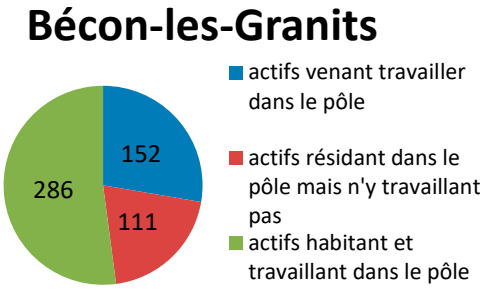

ENJEUX	Préservation des équipements existants Accompagnement du développement urbain par la conservation du tissu économique.

CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE

Contexte	Commune de la partie orientale du Segréen, Châteauneuf-sur-Sarthe se situe en rive droite de la Sarthe lui conférant un aspect touristique certain.
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 3 122 habitants ; • Croissance démographique 2006-2011 : 3,29%/an • Indice jeunesse : 1,03 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : 224 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : 35,4%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	• Nombre d'emplois : 1 268 • Un nombre de services et d'équipements : 21
Mobilité / Accessibilité	• Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus, 1 ligne maillage (- 20000 voyages/an) Lien avec la gare de Tiercé et d'Etriché par la mise en place du transport à la demande depuis 2013 (24 voyages/mois en moyenne pour 2014-2015)

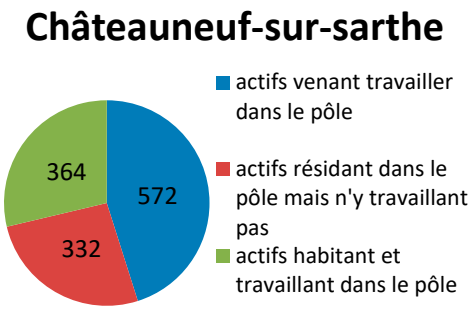

ENJEUX	Préservation du statut de centralité vis-à-vis du pôle de Tiercé notamment en termes d'emplois

CHAMPIGNÉ

Contexte	Commune dans la partie orientale du Segréen. Pôle sous forte influence de l'agglomération angevine.
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 2 064 ; • Croissance démographique 2006-2011 : 2%/an • Indice jeunesse : 1,18 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : 190 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : 60,9%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	• Nombre d'emplois : 835
Mobilité / Accessibilité	• Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus, 1 ligne maillage (- 20000 voyages/an) Lien avec la gare de Tiercé et d'Etriché par la mise en place du transport à la demande

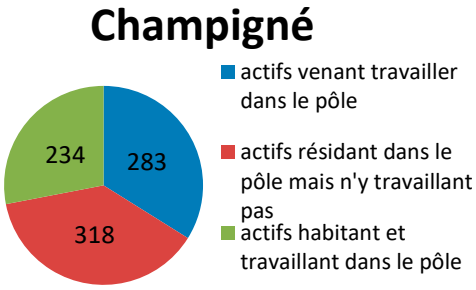

ENJEUX	Maintien du tissu économique et du dynamisme

COMBRÉE

Contexte	Commune avec un héritage économique et architectural lié aux exploitations des ardoisières de Bel-Air. Combrée reste aujourd'hui le second centre économique du secteur.
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 2 792 habitants ; • Croissance démographique 2006-2011 : 1,51%/an • Indice jeunesse : 0,99 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 : 154 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : 11,5%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	• Nombre d'emplois : 1 099
Mobilité / Accessibilité	• Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus, 1 ligne armature (+ 20000 voyages/an) Bassin de transport à la demande mis en place depuis septembre 2011 (207 voyages/mois pour 2014-2015)

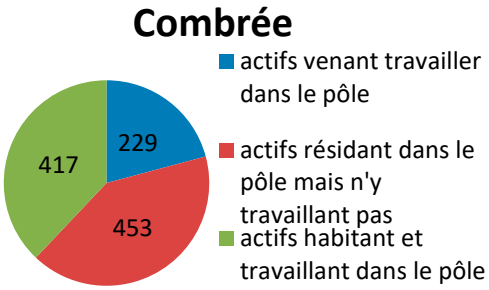

ENJEUX	Accompagnement du développement urbain par la gestion de l'urbanisation vis-à-vis de l'espace agricole

NOYANT-LA-GRAVOYÈRE

Contexte	Commune se situant sur le secteur de Segré, marqué par son histoire industrielle et ses anciennes mines (Misengrain...).
Dynamisme démographique & logement	• Population 2011 : 1 824 habitants; • Croissance démographique 2006-2011 : 0,29%/an • Indice jeunesse : 0,88 • Nombre de logement commencés entre 1999 et 2009 :142 • Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009 : 18,1%
Activités économiques/ emplois/ équipements services	• Nombre d'emplois : 578
Mobilité / Accessibilité	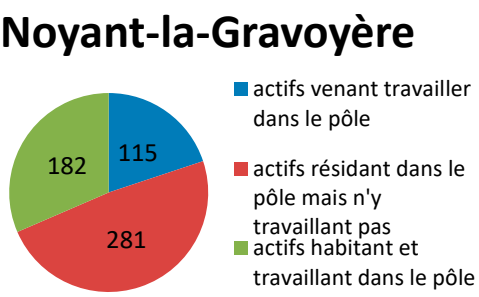 • Transports en commun : Desservi par le réseau Anjoubus, 1 ligne armature (+ 20000 voyages/an)
Sensibilité urbaine / Paysagère	Plusieurs étangs se trouvent sur la commune : l'étang de la Coudre, l'étang de Saint-Blaise et l'étang de la Corbinière sont formés par le ruisseau du Misengrain. La limite sud de la commune est formée par la Verzée, dans lequel se jette le ruisseau de la Dionnais. L'ensemble hydrographique formé par le Misengrain et ses étangs a été classé en ZNIEFF par l'INPN
ENJEUX	Gestion de la vacance des logements et gestion du patrimoine minier.

3. UNE LOGIQUE INTER-TERRITORIALE

La compréhension du fonctionnement du PETR implique une double logique liée à la pratique de l'espace et à l'organisation spatiale des territoires. L'évolution des pratiques sociales et donc du développement des territoires nécessitent d'élever le regard et de prendre en compte le fonctionnement urbain des territoires voisins. Ainsi, il est nécessaire d'étudier les SCoT voisins et plus particulièrement la manière dont ces SCoT positionnent le territoire du Segréen.

- **Le SCoT Pôle Métropolitain Loire-Angers** reconnait l'organisation géologique «les marches du Segréen» comme une réelle entité paysagère à conserver. Il inclut le Lion d'Angers et Bécon-les-Granits comme pôles extérieurs structurants de par la proximité de la départementale 775 jouant ainsi un rôle d'interface avec les autres polarités.

- **Le SCoT du Pays des Vallées d'Anjou** reconnait le Segréen comme un territoire semblable par sa densité et caractérisé comme « rural-attractif ». Il interpelle les territoires voisins sur la considération interterritoriale de la Sarthe dans les domaines touristiques et des risques environnementaux.

- **Le SCoT du Pays d'Ancenis** identifie des liens interterritoriaux avec le Segréen et encourage la mise en place de coopérations notamment en termes de transport, d'innovation et recherche & développement. Le SCoT du PETR du Segréen intervient dans l'organisation et la pérennité du développement économique du Pays d'Ancenis en témoigne les nombreux flux domicile-travail.

- **Le SCoT du Pays de Craon :** Il est exprimé dans le Projet Aménagement Développement Durable la grande proximité avec l'agglomération de Segré et la volonté d'établir des relations étroites.

- **Le SCoT du Pays de Château-Gontier** reconnait Segré comme pôle extérieur et pôle industriel avec des échanges significatifs. De nombreux liens fonctionnels coexistent : emplois, équipement de formation et de santé, gare TGV...etc. Il est souhaité d'améliorer les liaisons du cœur d'agglomération vers les pôles urbains proches notamment via le service bus Segréen.

Ce Pays est en contact direct avec le PETR du Segréen et suggère d'identifier et de mettre en réseau les itinéraires intercommunaux touristiques et de loisirs. La voie verte entre Azé et Chemazé étant considéré comme un bras tendu vers le secteur Segréen et la « Loire à vélo ».

Le SCoT du Pays de Vitré jouxte le territoire de l'Anjou bleu, en limite avec la commune de Pouancé. Les inter-relations sont moins fortes avec ce territoire.

PETR du Segréen

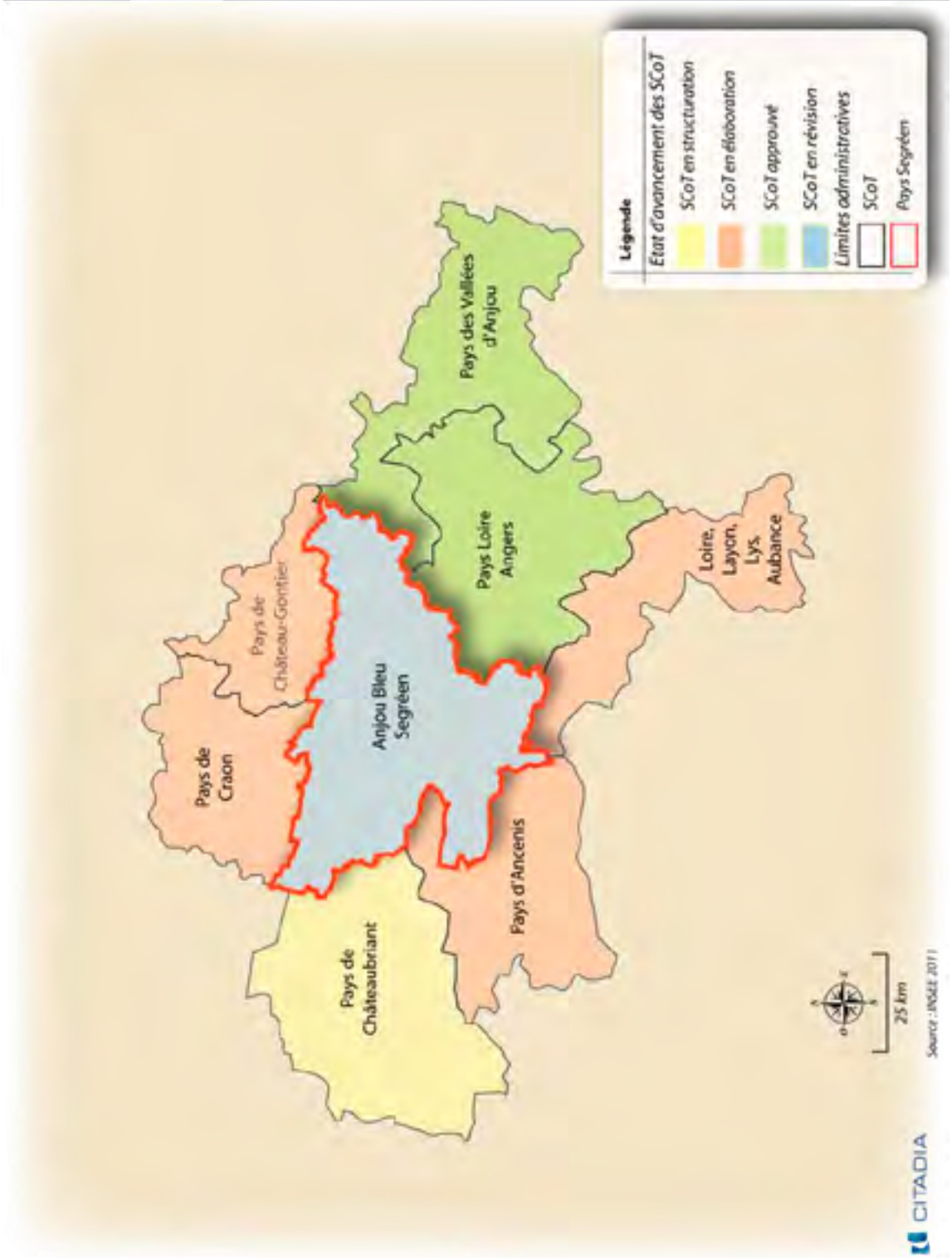

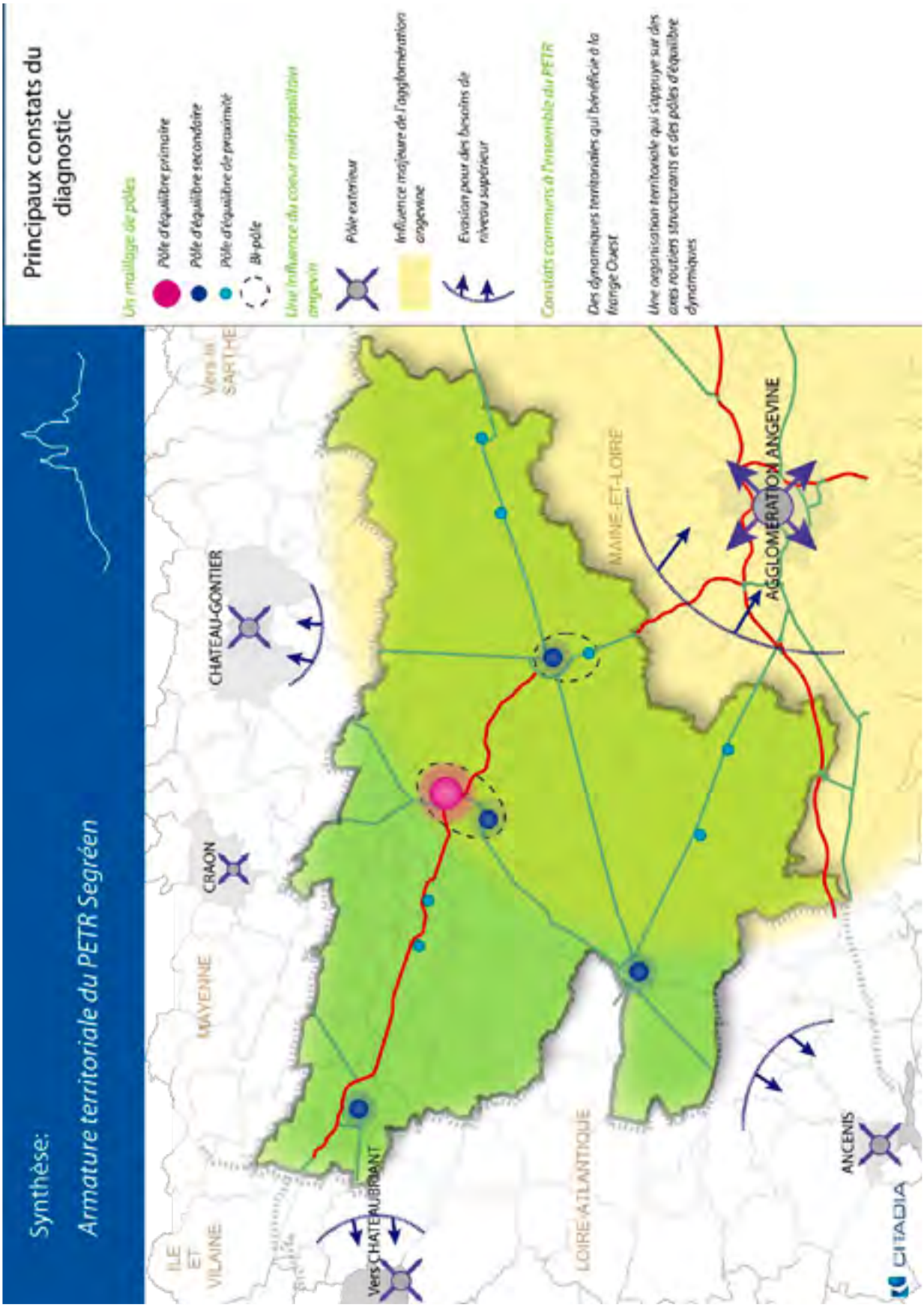
Synthèse:
Armature territoriale du PETR Segréen
Principaux constats du diagnostic
Un maillage de pôles
Pôle d'équilibre primaire
Pôle d'équilibre secondaire
Pôle d'équilibre de proximité
Bi-pôle
Une influence du cœur métropolitain angevin
Pôle extérieur
Influence majeure de l'agglomération angevine
Evasion pour des besoins de niveau supérieur
Constats communs à l'ensemble du PETR
Des dynamiques territoriales qui bénéficie à la frange Ouest
Une organisation territoriale qui s'appuye sur des axes routiers structurants et des pôles d'équilibre dynamiques
ILE ET VILAINE
MAYENNE
CRAON
CHATEAU-GONTIER
Vers la SARTHE
Vers CHATEAUBRIANT
LOIRE-ATLANTIQUE
MAINE-ET-LOIRE
AGGLOMERATION ANGEVINE
ANCENIS
CITADIA

1. UNE EVOLUTION CONSTANTE DE LA POPULATION

1.a. Une accélération de la croissance démographique depuis 1999

En 2006, l'Anjou bleu comptabilisait 65 553 habitants, et avait gagné plus de 10 000 habitants depuis le recensement de 1999. Durant cette période, le Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) a été fort (+1,35%/an) grâce à l'excédent des naissances par rapport aux décès et à un solde migratoire positif.

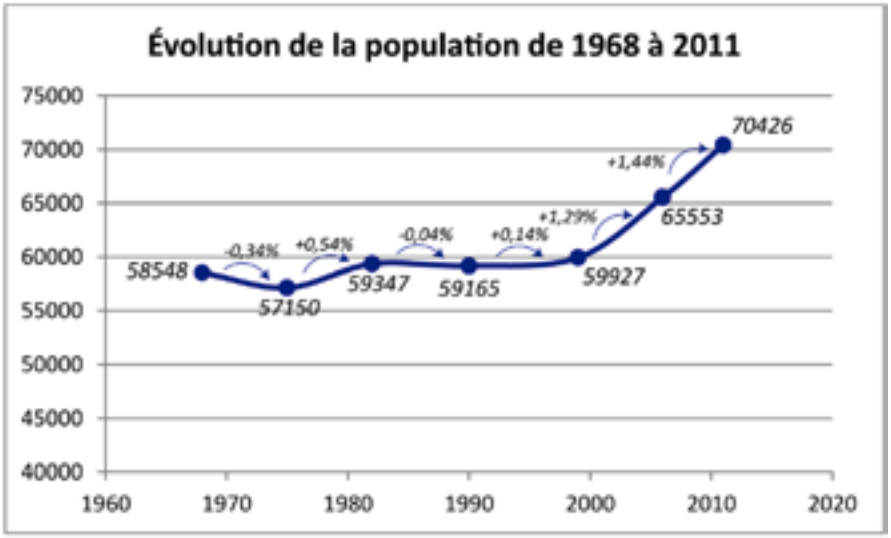

Source : RGP INSEE

Cette évolution, certes positive, est marquée par de **fortes disparités entre les communes du Pays**. Ces dernières se sont accentuées depuis les années 1980-1990.

La croissance de la population a surtout bénéficié aux secteurs proches de l'agglomération angevine. Entre 1999 et 2011, les secteurs ont tous un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) positif et par conséquent un rythme de croissance en évolution.

	1999	2011	TCAM année 1999-2011 (%)
Pouancé-Combrée	10 131	10 389	0.17
Candé	6 627	7 749	0.63
Ouest-Anjou	8 240	10 513	0.82
Segré	15 564	17 358	0.34
Lion d'Angers	10 947	13 849	0.90
Haut-Anjou	8 418	10 568	0.83
PETR Segréen	59 927	70 426	1.35

Source : RGP INSEE

Poids démographique des communes en 2011

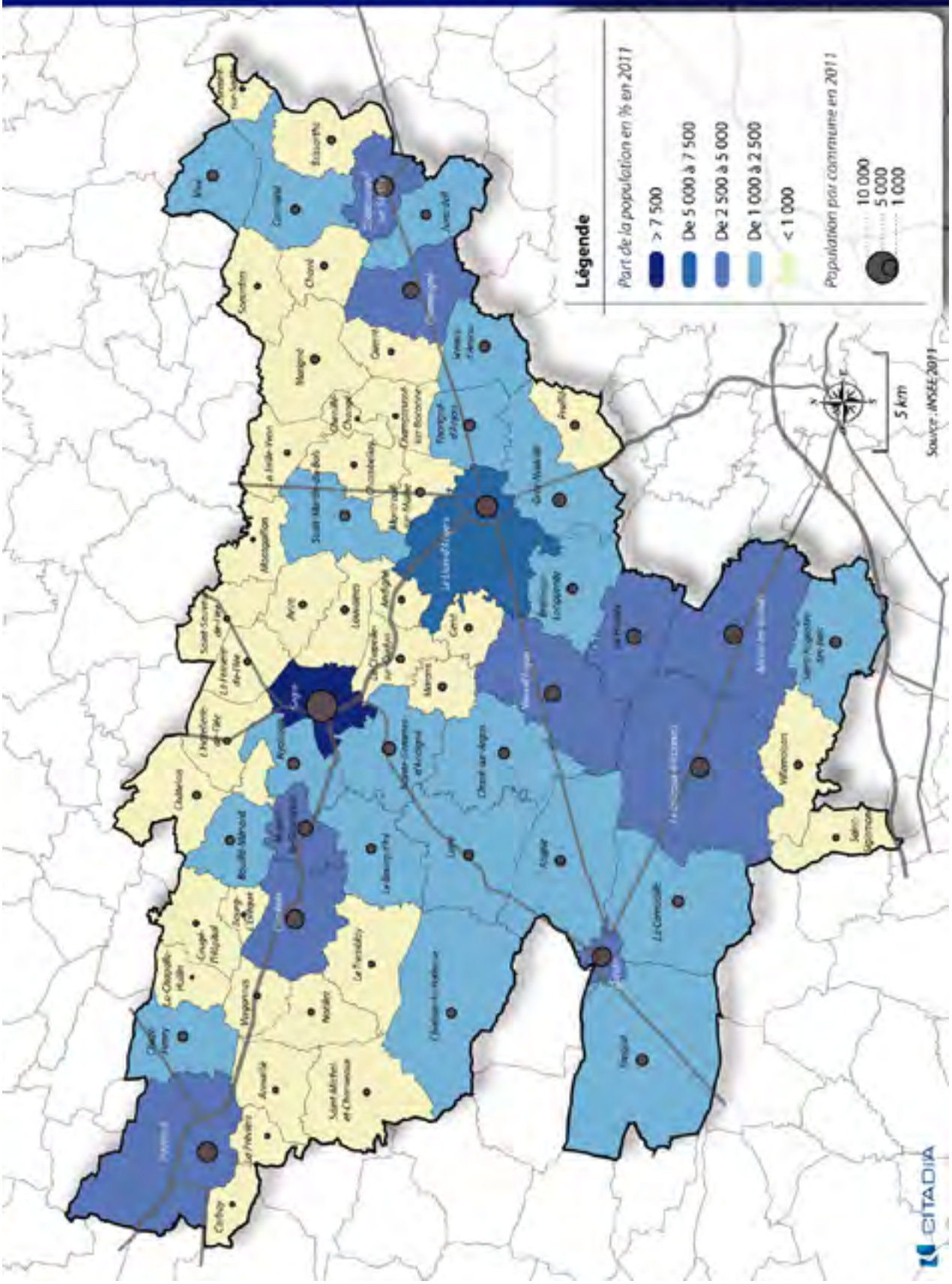

1.b. Solde migratoire / solde naturel

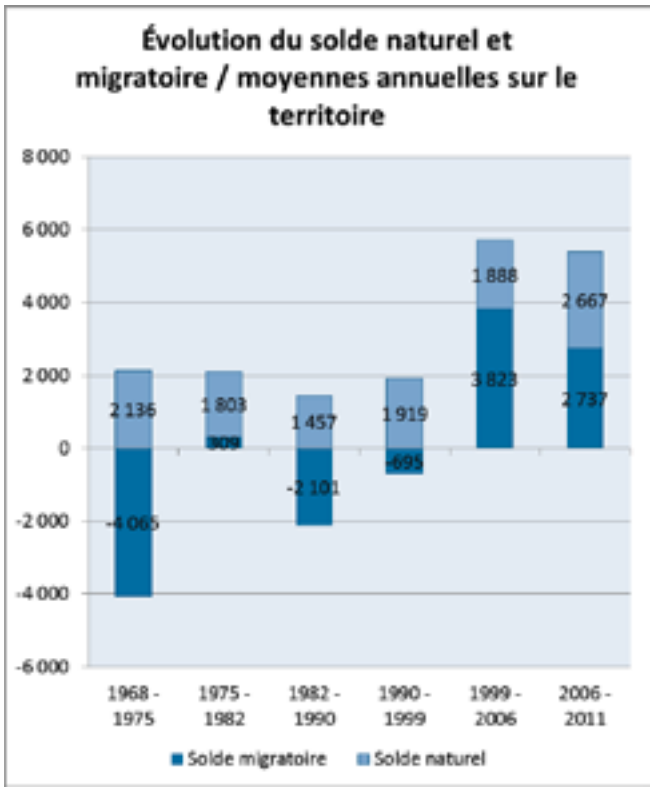

Source : RGP INSEE

1.b. Un accroissement démographique soutenu

La forte croissance démographique enregistrée sur le territoire au cours de la période 1999 – 2011 est caractérisée par un solde migratoire et un solde naturel positifs permettant au Pays de gagner plus de 1 500 habitants par an. Sur cette période, le solde migratoire connaît une forte augmentation, en comparaison aux périodes intercensitaires précédentes : plus de 6 560 habitants sont venus s'installer dans les communes de l'Anjou bleu entre 1999 et 2011.

Ceci illustre l'attractivité certaine du Pays et les choix des populations à venir s'y installer.

1.c. Un rythme inégal selon les secteurs

La croissance démographique que connaît le Pays au cours des dernières années, bien que positive dans tous les secteurs n'a pas été la même partout, illustrant la plus forte attractivité de certains secteurs. Ainsi les secteurs du Lion d'Angers, Ouest Anjou et Haut Anjou connaissent le plus fort accroissement démographique lié au solde naturel (+ 1489 habitants) et au solde migratoire (+ 1909 habitants) excédentaires entre 2006 et 2011. Cela

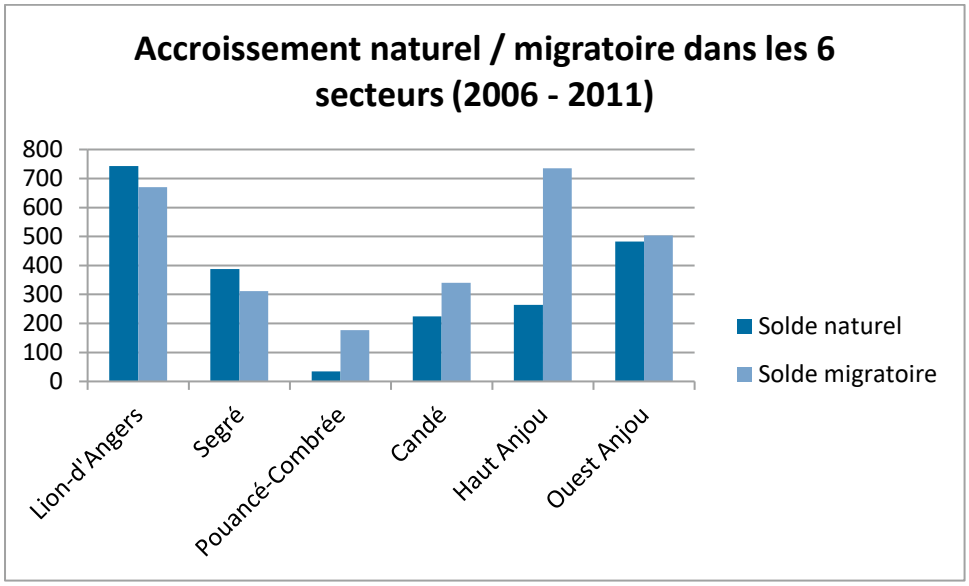

Source : RGP INSEE

illustre l'attractivité et l'influence de l'agglomération angevine sur l'est du PETR du Segréen.

A l'inverse, les cantons plus éloignés de la métropole d'Angers tel que Pouancé-Combrée et Candé connaissent une croissance démographique plus faible (+259 habitants liés au solde naturel ; +517 habitants liés au solde migratoire).

Le secteur de Segré observe un accroissement démographique naturel de 388 habitants et un accroissement migratoire de 311 habitants.

Cette croissance démographique soutenue engendre des effets inéluctables sur le fonctionnement du territoire (déplacements domicile – travail, consommation d'espaces, demande en services et équipements) nécessitant une politique territoriale de gestion de l'espace.

2. UN INDICE DE JEUNESSE DIFFERENCIE SELON LES SECTEURS

2.a. Variation de la population

> SELON LES TRANCHES D'ÂGES

En décomposant la population de l'Anjou bleu par tranches d'âge en 2006 et en 2011, des disparités sont à observer :

- une **augmentation** de la représentation des classes d'âges 0 – 14 ans, 30 – 44 ans, 45-59ans, 60-74 ans et 75 ans et plus
- une **diminution** de la représentation des classes d'âges 15 – 29 ans

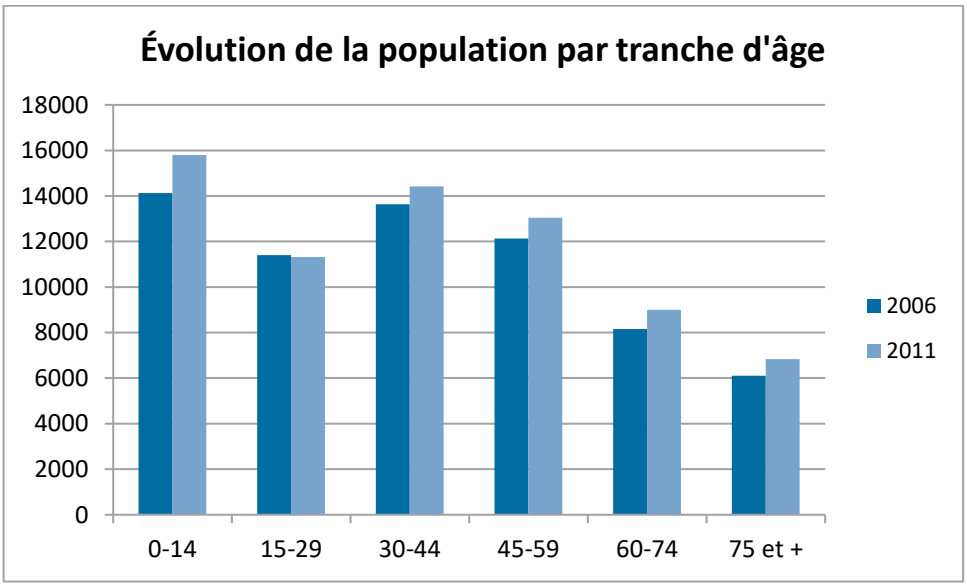

Source : RGP INSEE

> SELON LES SECTEURS

La décomposition de la population par tranche d'âge et par secteurs géographiques fait apparaître de la même manière des singularités notoires :

- Une représentation des 30 – 44 ans, des 15 – 29 ans et des moins de 15 ans dans les secteurs du Ouest-Anjou, Lion d'Angers, Haut-Anjou et Segré plus forte que dans les autres secteurs, confirmant de nouveau l'attractivité démographique de la frange Est-Sud-Est,

• Une représentation des plus de 75 ans et des 45-59 ans plus importante centrée sur les communes de Pouancé-Combrée que dans le reste du Pays.

Ces spécificités démographiques impliquent la prise en compte des équipements nécessaires à leur installation et à leur épanouissement : crèches, écoles, maisons de retraite, services de proximité, etc.

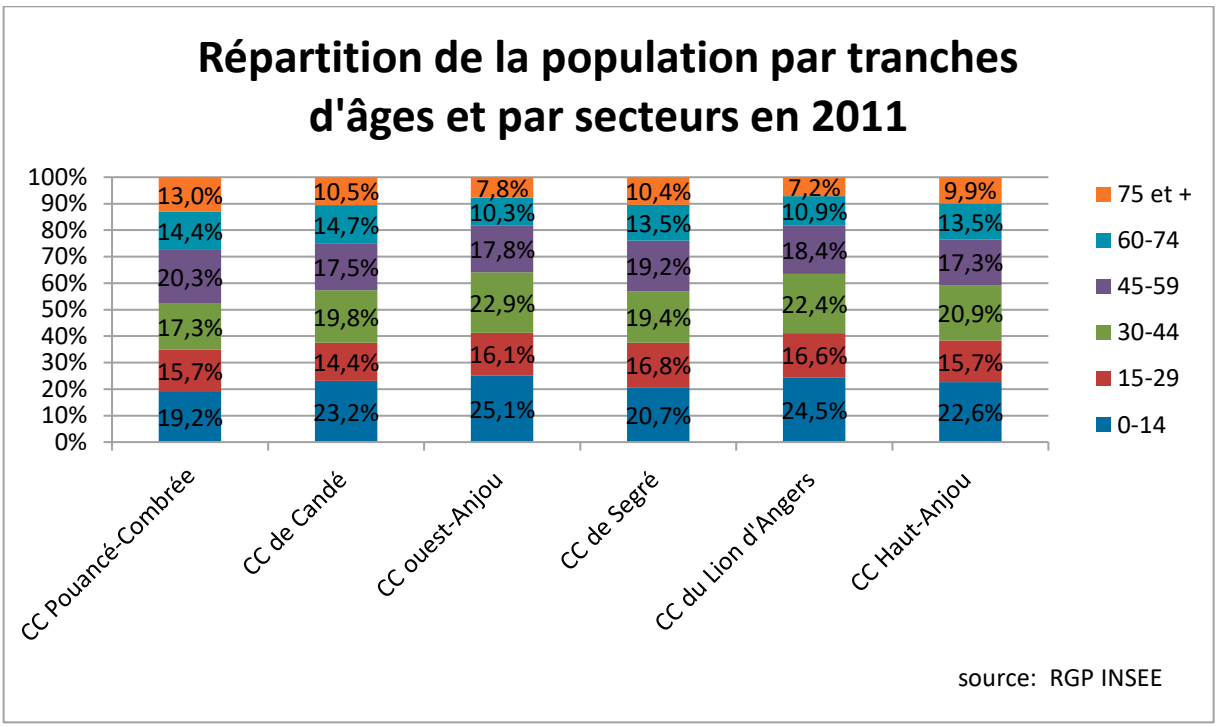

3. UN INDICE DE JEUNESSE ELEVE

L'indice de jeunesse permet de saisir la proportion des moins de 20 ans par rapport aux plus de 60 ans. A l'échelle de l'Anjou bleu, ce rapport est positif puisque l'indice de jeunesse est de 1,25 c'est-à-dire qu'il y a plus de personnes de moins de 20 ans que de plus de 60 ans. Les indices de jeunesse les plus importants concernent les secteurs attractifs de l'Ouest-Anjou (1,69) et du Lion d'Angers (1,65). Les indices les plus faibles s'observent quant à eux dans le secteur de Pouancé-Combrée (0,91).

De manière générale, cet indice jeunesse élevé témoigne de l'installation récente de jeunes ménages avec enfant(s) et d'un solde naturel positif. Le Pays a ainsi réussi à freiner le vieillissement de sa population.

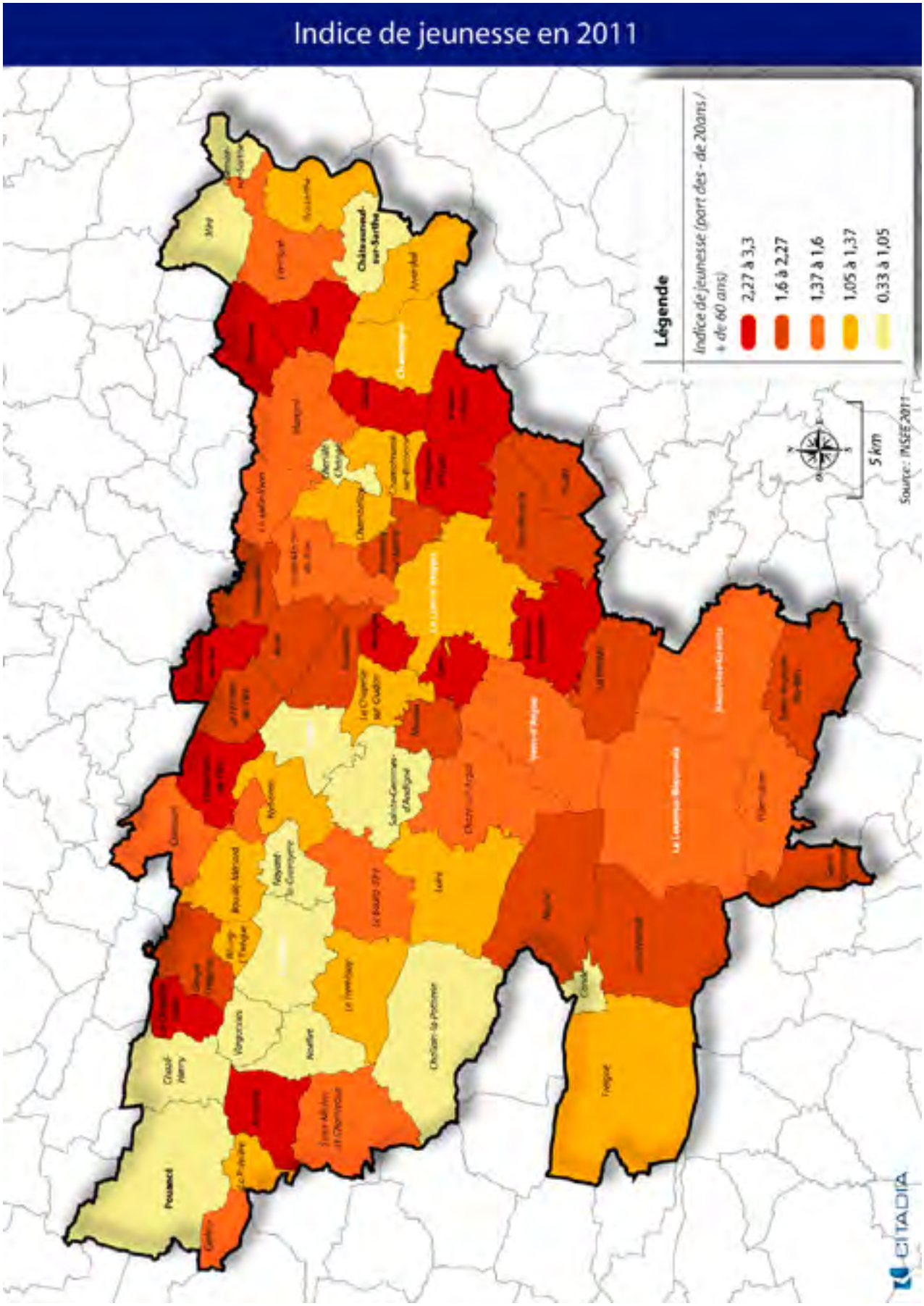
Indice de jeunesse en 2011
Légende
Indice de jeunesse (part des - de 20ans / + de 60 ans)
2,27 à 3,3
1,6 à 2,27
1,37 à 1,6
1,05 à 1,37
0,33 à 1,05
5 km
Source : INSEE 2011
CITADIA

4. LE DESSERREMENT DES MENAGES : UNE BAISSE DU NOMBRE DES MENAGES RELATIVEMENT LIMITEE

Le desserrement des ménages est la diminution de la taille moyenne des ménages due aux séparations, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population… Cela conduit à une augmentation du nombre des ménages et à un accroissement des besoins en logements.

Le phénomène de desserrement des ménages que connaît l'Anjou bleu est un phénomène global observé à l'échelle nationale. Le ratio du Pays reste élevé comparé à l'échelle départementale et nationale. Le nombre de personnes par ménage est passé de 2,81 en 1999 à 2,45 en 2011. Néanmoins, tous les secteurs connaissent une relative diminution de la taille de leurs ménages.

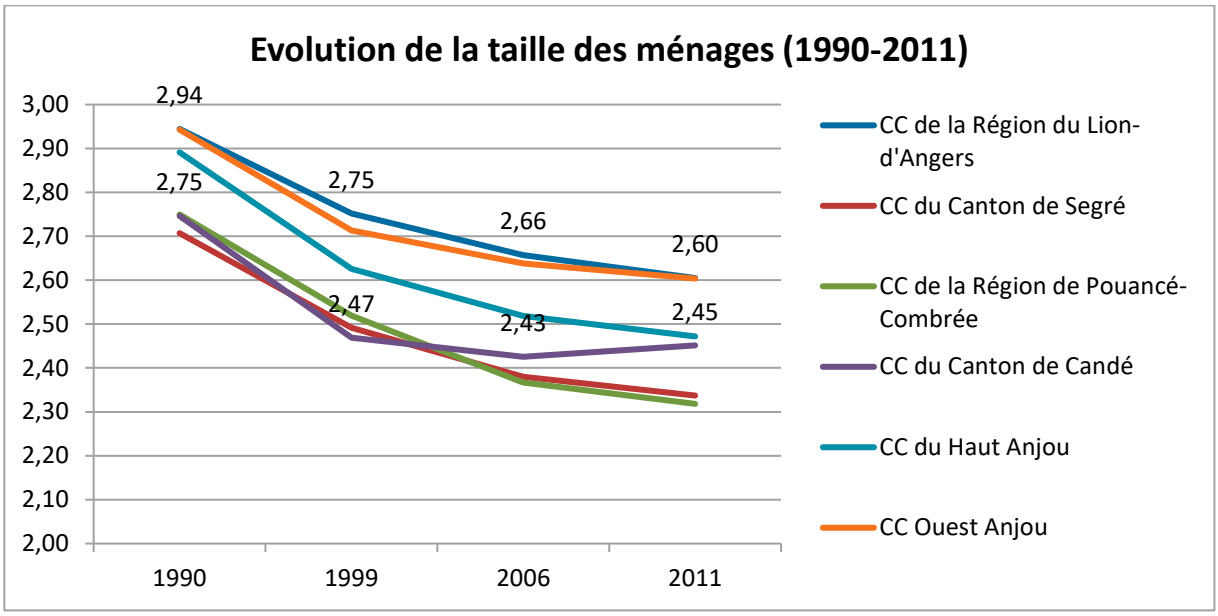

Source : RGP INSEE

III ■ L'HABITAT ET LE LOGEMENT

1. LE PARC DE LOGEMENT

1.a. Un parc de logements composé d'une majorité de logements individuels avec un taux de vacance important

En 2013, 86,3% des logements du territoire étaient des logements individuels.

En 2013, selon les fichiers Filocom, le parc de logement de l'Anjou bleu était composé à 86.6 % de résidences principales et à 4,5% de résidences secondaires. Comparé à la moyenne régionale, la part de résidences principales est plus élevée (+3 points), tandis que la part de résidences secondaires est plus faible d'environ 5 points, prouvant le dynamisme et l'attractivité du territoire.

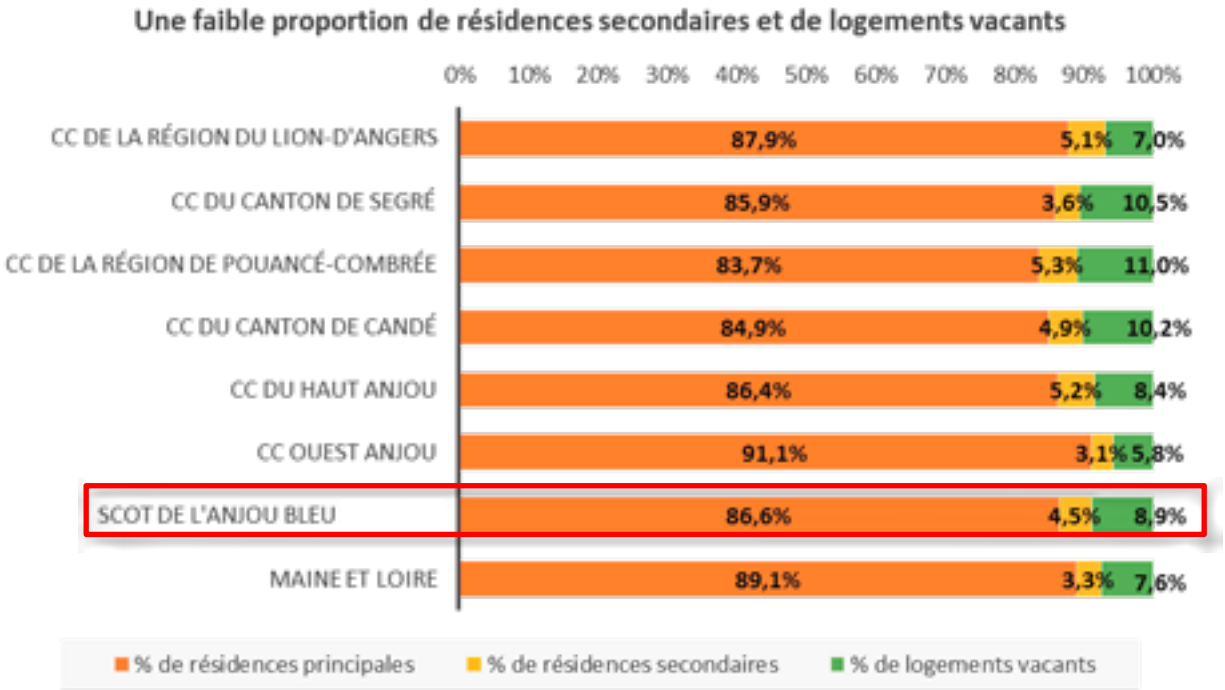

Source : Filocom 2013

La part de logements vacants est de 8.9%, une moyenne supérieure au département (7.6%).

Elle est également en augmentation de plus d'un point depuis 2007, où le taux de vacance du Pays était de 7.6%.

Sa décomposition laisse entrevoir une polarisation sur les franges est du territoire. En effet, dans les Communautés de Communes de Segré, Pouancé-Combrée et Candé, le taux de vacance est supérieur à 10%, tandis qu'il est inférieur à la moyenne départementale dans la Région du Lion d'Angers et de l'Ouest Anjou. Ceci est à mettre en relation avec le dynamisme de l'agglomération angevine, dont l'attractivité profite aux territoires limitrophes.

Les collectivités du Pays Segréen sont dynamiques au regard des enjeux liés à la vacance. Dans l'objectif de contrebalancer la vacance au sein des bourgs, plusieurs communes du Pays ont mis en place au cours des dernières années des Opérations Programmées d'Aménagement de l'Habitat. Ces programmes ont été initiés à la fin des années 1980 dans le canton de Segré et poursuivis dans l'ensemble du Pays. Les OPAH les plus récentes ont eu lieu dans les communes du Lion-D'angers (entre juillet 2011 et juin 2016), de Segré (2011-2014), de Candé (2001 – 2016) et de Pouancé-Combrée (2011-2015). Globalement, les objectifs des OPAH de ces communes se recoupent. Les enjeux énoncés sont :

- La maîtrise de la consommation d'énergie
- L'amélioration de l'habitat / La lutte contre l'habitat dégradé
- La production de logements conventionnés
- L'adaptation des logements dans le but de maintenir à domicile les personnes âgées et les personnes en situation de handicape
- La limitation du risque lié aux aléas d'inondation

Les objectifs sont parfois ambitieux mais la mise en place de ces opérations aux cours des dernières années, notamment au début des années 2000, a montré des résultats satisfaisants voire dépassant les objectifs au cours des exercices de ces opérations.

Vacance du parc de logements

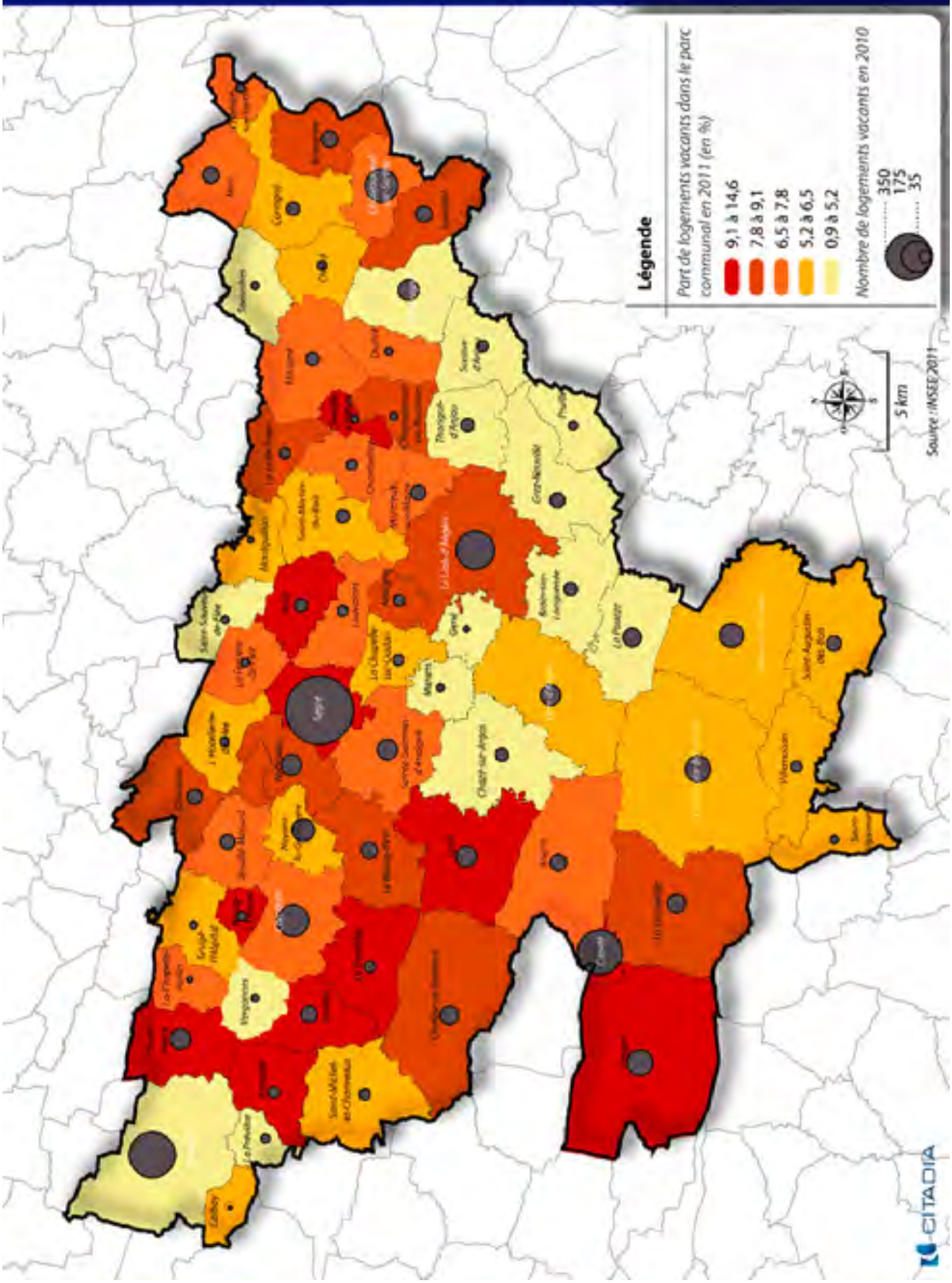

1.b. Une part de propriétaires occupants importante mais en légère baisse

Le statut de propriétaires occupants est prédominant sur le territoire avec un taux de 66,2 %, supérieur à la moyenne départementale (59%).

Toutefois, cette proportion est en légère baisse de 1 point depuis 2007 où elle était de 67,7%.

Le nombre de locataires du parc privé a également baissé depuis 2007, passant de 18,9 % à 17,9%, tandis que la part de locataires du parc HLM est restée stable, autour de 13%. Ceci s'explique par la hausse de la vacance observée précédemment.

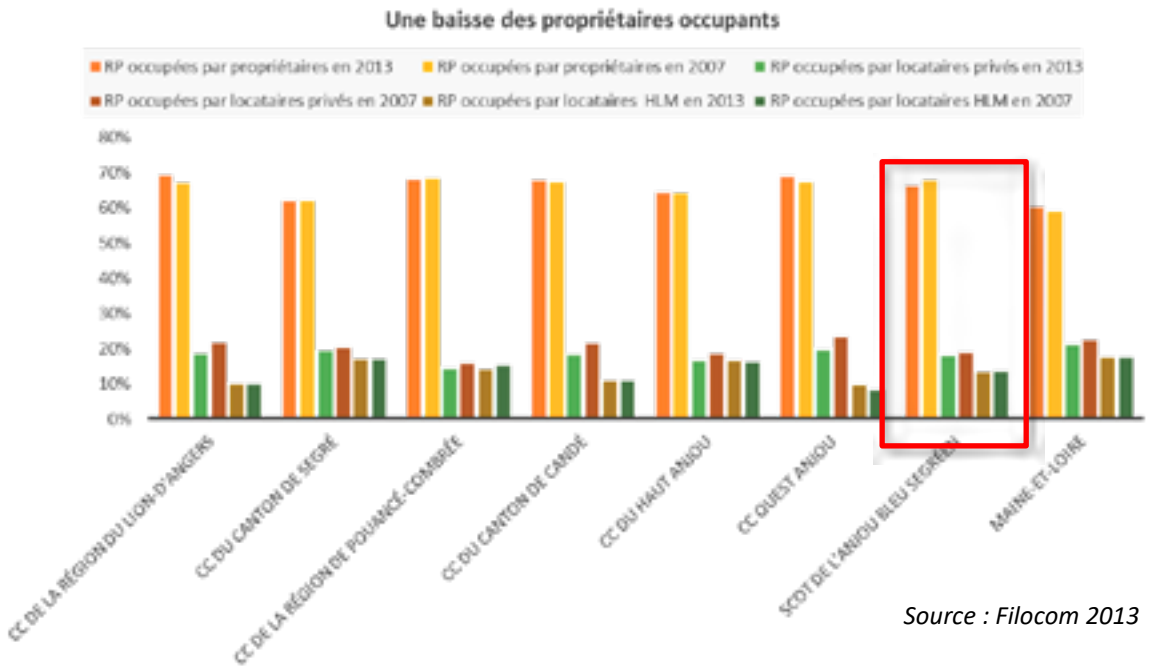

Source : Filocom 2013

1.c. Un parc de logements plutôt anciens

La plupart des logements de l'Anjou bleu ont été construits avant 1989 (environ 70%), et en grande partie avant 1948 (42,6%). Cette ancienneté du parc est supérieure à la moyenne départementale (31% de logements construits avant 1948).

Le parc de logements est globalement plus ancien dans les franges Est du territoire ; la moitié des logements de la Communauté de Communes de la Région de Pouancé-Combrée ou du Canton de Candé ont été construits avant 1948.

Le taux de vacance et l'âge d'une partie du parc signalent un enjeu en termes d'amélioration et de reconquête d'une partie du parc.

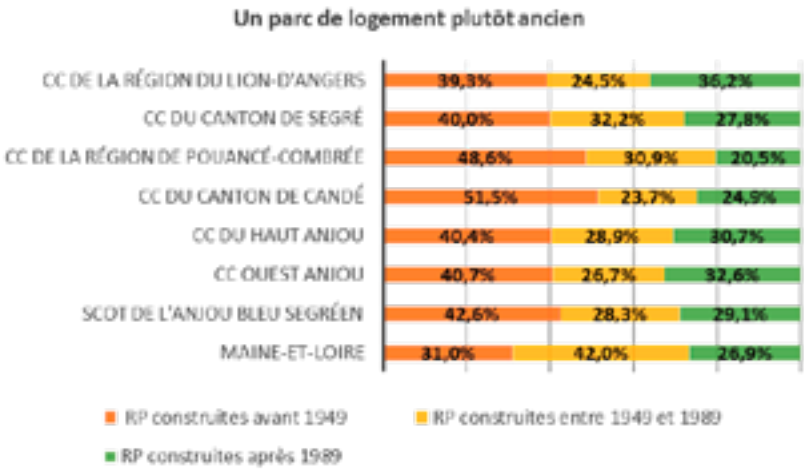

Source : Filocom 2013

1.d. Une double dynamique foncière sur le territoire

De manière générale, la distance au pôle angevin est le premier facteur explicatif de la logique des prix sur le département.

Situé en limite de la 3ème couronne d'Angers, le territoire du SCoT de l'Anjou bleu est donc soumis à double influence, d'une part l'attraction de la métropole angevine sur sa frange ouest, et d'autre part l'influence de la zone rurale sur sa frange est.

En termes de prix à la location du logement, à l'est du territoire, le loyer d'une maison appartenant à un parc privé est de 6.5€/m² (sans les charges), tandis qu'à l'ouest ce dernier est de 6,8€/m² (sans les charges)

En termes de prix à l'achat, selon l'ADIL 49, une maison ancienne se vend aux environs de 166 800€ à l'Est du territoire, tandis qu'un même bien se vend aux alentours de 146 000 € à l'Ouest, montrant à nouveau la déprise du marché immobilier de l'Ouest du territoire.

1.e. Un parc locatif privé plus important à l'Ouest du territoire

Le parc locatif privé est bien implanté sur l'ensemble du territoire. Il représente 17.9% du parc en moyenne en 2013, ce qui reste inférieur aux moyennes départementale (21%) et régionale (21,5%).

Dans les Communautés de communes de l'Ouest du territoire, la part du parc locatif privé est supérieure à la moyenne de l'Anjou bleu et est en très forte progression par rapport au reste du territoire depuis 2009 (+ 30% environ contre moins de 10% dans les communautés de communes de Pouancé-Combrée et du Canton de Candé).

Cette forte hausse illustre bien la polarisation du territoire en direction de l'agglomération angevine. Le développement du parc locatif est le signe de la potentielle présence de populations mobiles, actives ou modestes attirées par Angers mais cherchant à se loger à moindre frais à proximité.

	Pourcentage de RP occupées par un locataire privé en 2013	Evolution du nombre de RP occupées par un locataire privé entre 1999 et 2013
CC de la Région du Lion-d'Angers	18,4 %	26,1 %
CC du Canton de Segré	19,2 %	20,0 %
CC de la Région de Pouancé-Combrée	14,4 %	1,4 %
CC du Canton de Candé	18,2 %	7,1 %
CC du Haut Anjou	16,6 %	37,4 %
CC Ouest Anjou	19,7 %	34,7 %
SCoT de l'Anjou bleu	**17,9 %**	**21,0 %**
Maine-et-Loire	21,0 %	19,5 %
Pays de la Loire	21,5 %	27,5 %

Source : Filocom 2013 et 1999

1.f. Le parc locatif social

L'Anjou bleu comptait au 1er janvier 2013 3863 logements locatifs sociaux, ce qui représente (toutes catégories confondues) 13,4% des résidences principales, un taux comparable à la moyenne régionale (13,09%) mais bien inférieur à la moyenne départementale (17,5%).

Ce parc reste sous-représenté par rapport au parc locatif privé qui représente 17,9% des résidences principales du territoire. Il est composé à 73,3% de logements individuels faisant en majorité 3 ou 4 pièces (71% du parc). Le taux de vacance du parc locatif social est de 3,9% dans l'ensemble du territoire, avec des taux plus importants dans les communautés de communes du Canton de Segré (5,6%) et de la Région de Pouancé-Combrée (5,7%).

Répartition du financement de la production de logements sociaux 2005-2013 en %	**PLAI**	**PLUS**	**PLS**	**PSLA**
CC de la Région du Lion-d'Angers	15,71	68,57	10,36	5,36
CC du Canton de Segré	4,30	40,43	39,78	15,48
CC de la Région de Pouancé-Combrée	5,26	89,47	2,63	2,63
CC du Canton de Candé	1,69	64,41	33,90	0,00
CC du Haut Anjou	8,21	30,22	50,75	10,82
CC Ouest Anjou	21,62	64,86	6,76	6,76
SCoT de l'Anjou bleu	**8,76**	**50,33**	**30,85**	**10,07**

Source : Filocom

Comme le montre le tableau ci-dessus, la majorité des logements produits sur le territoire sont sous le régime de financement de Prêt Locatif à Usage Social et Prêt Locatif Social. Cela veut dire que le parc est accessible en majorité à des ménages dont les revenus varient entre 19 834 euros et 41 409 euros annuel[4] . Le faible pourcentage de logements financés par les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration peuvent être un frein pour l'accession au logement des ménages les plus démunis.

Comme le montre le graphique ci-dessous, le parc de logements sociaux est plutôt bien réparti sur l'ensemble du territoire, bien que les communautés de communes du Canton de Segré et du Lion d'Angers se démarquent en détenant respectivement 26% et 19% du parc du Pays.

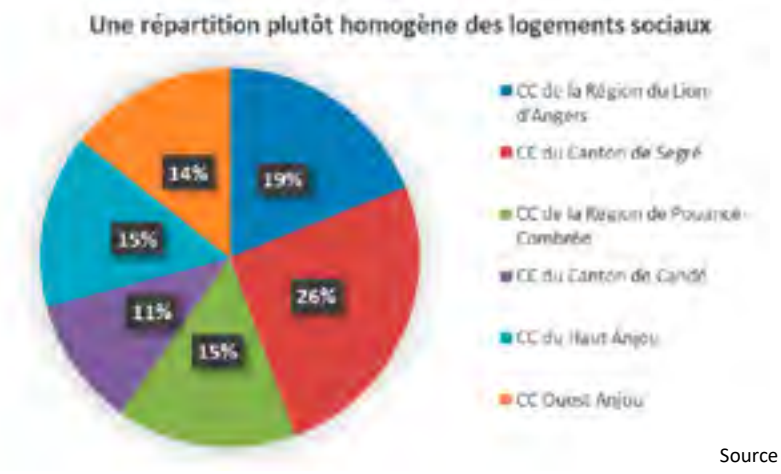

Source : Filocom 2013

[4] *Simulation basée sur les catégories de ménage 1, et 3, c'est-à-dire une personne seule (catégorie 1), un couple (catégorie 2) ou un ménage de trois personnes ou un jeune couple (catégorie 3), qui sont les catégories les plus représentées dans la demande locative du Pays segréen.*

Cette répartition est à mettre en parallèle avec l'évolution du nombre de résidences principales occupées par un locataire HLM depuis 1999. En effet, le tableau ci-dessous permet de s'apercevoir du dynamisme des communes de l'ouest du territoire qui les incitent à construire davantage de logements sociaux. Les communes de l'est ont un taux d'évolution plus faible (hors Candé), car elles sont davantage dans des dynamiques de consolidation du parc existant.

Evolution du nombre de résidences principales occupées par un locataire HLM entre 1999 et 2013

CC de la Région du Lion-d'Angers	44,3 %
CC du Canton de Segré	15,5 %
CC de la Région de Pouancé-Combrée	7,4 %
CC du Canton de Candé	34,4 %
CC du Haut Anjou	28,2 %
CC Ouest Anjou	17,3 %
SCoT de l'Anjou bleu	**22,8 %**

Source : Filocom

1.g. L'accueil des gens du voyage

Selon le Porter à Connaissance de l'Etat :

Les récentes modifications apportées par la loi ALUR relatives aux STECAL, secteurs de taille et de capacité limités, permettent désormais clairement de délimiter dans les zones A et N des terrains susceptibles d'accueillir des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que des terrains familiaux locatifs destinés à l'habitat des gens du voyage.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011 – 2016 a été approuvé lors de la commission consultative du 7 juillet 2011. L'arrêté portant approbation de ce schéma a été signé le 29 août 2011 par le préfet et le président du Conseil départemental (et publié au recueil des actes administratifs du 31 août 2011). Il est donc exécutoire à compter de cette dernière date et pour une durée de 6 ans. Il comporte les sept orientations suivantes

- faciliter l'accueil des voyageurs et leur circulation,
- améliorer la gestion et le fonctionnement des aires d'accueil,
- prendre en compte les attentes nouvelles en terme d'habitat,
- affirmer l'accompagnement social des gens du voyage et l'accès aux services éducatifs et culturels,
- encourager l'accès à la citoyenneté, aux droits,
- communiquer, sensibiliser, former,
- coordonner et piloter.

Les Plans locaux d'Urbanisme doivent mentionner les aménagements et dispositifs pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

La loi ALUR votée le 24 mars 2014 vise à la prise en compte de tous les modes d'habitat implantés sur le territoire et reconnaît les résidences mobiles et démontables (caravanes des gens du voyage, yourte, cabanes, etc.) comme un habitat permanent pour leurs utilisateurs.

Quatre aires d'accueil des gens du voyage sont aménagées et gérées sur le pays Anjou Bleu à Châteauneuf sur Sarthe, le Lion d'Angers, Ombrée d'Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu.

Les taux d'occupation moyens des aires d'accueil sont les suivants :

Aire d'Accueil	Nombre de Places	Taux moyen d'occupation		Taux moyen d'occupation de mai à août	
		2015	2016	2015	2016
Le Lion d'Angers	5	7 %	24 %	30 %	13 %
Ombrée d'Anjou	6	5 %	48 %	8 %	8 %
Segré en Anjou bleu	10	13 %	9 %	0 %	4,61 %
Châteauneuf-sur-Sarthe	6	100 %	100 %	100 %	100 %

Aucun ancrage voire une sédentarisation des personnes n'est constatée sur les aires d'accueil du Lion d'Angers, d'ombrée d'Anjou et de Segré-en-Anjou-Bleu. Des stationnements spontanés (des mêmes familles qui ont l'habitude de stationner sur ces trois aires d'accueil) sont fréquemment observés sur le territoire sur des lieux habituels (11 saisines du Cabinet du Préfet en 2016 avec une moyenne de 6 résidences mobiles concernées – 6 arrêtés de mise en demeure pris). Des mesures de prévention (enrochement, tranchées, etc.) pourraient être mises en place pour lutter contre ces stationnements, et notamment sur la commune déléguée de Pouancé.

Selon le Porter à Connaissance du Conseil Départemental, une réflexion est en cours sur l'opportunité de création d'une cinquième aire d'accueil, à minima aire de petits passages (soit un terrain public avec un point d'eau).

1.h. L'hébergement d'urgence

Source : Porter à Connaissance du Conseil départemental

Le Département est le chef de file de l'action sociale et médico-sociale. Les grands domaines d'intervention sont ceux de la santé des populations, de l'assistance médico-sociale, de l'insertion, de la politique de l'habitat évoquée plus haut, de l'aide à l'enfance et aux familles, de l'assistance aux personnes âgées, défavorisées ou handicapées.

L'Assemblée départementale a adopté le 20 décembre 2010, après concertation avec l'Agence Régionale de Santé, un schéma global d'organisation sociale et médico-sociale. Il succède aux précédents schémas sectoriels et ouvre une page nouvelle de l'action sociale départementale.

Après une très large concertation avec ses partenaires associatifs, publics et institutionnels en 2010, ce schéma unique définit, pour la période 2011/2015, les axes prioritaires d'intervention du Département en faveur des publics les plus vulnérables.

Huit orientations de politique sociale définissent désormais la stratégie départementale. Les orientations suivantes concernent plus particulièrement l'hébergement d'urgence.

- **ORIENTATION 4**
  Les lieux d'accueil : une réponse diversifiée et adaptée aux besoins des publics

On entend par lieu d'accueil, l'ensemble des structures qui proposent un hébergement à un enfant ou un adulte ou une famille, dont l'autonomie physique, intellectuelle, financière ou éducative ne permet pas la vie dans son milieu naturel. Le Département

de Maine-et-Loire dispose d'un taux d'équipement supérieur aux moyennes régionales et nationales quel que soit le champ. Il a créé de nombreuses places en établissement pour personnes handicapées, ainsi que des dispositifs spécifiques pour faire face aux urgences dans le champ de l'aide sociale à l'enfance (familles d'accueil spécialisées dans l'accueil d'urgence, dispositif d'accueil immédiat, maillage du département en places d'urgence au sein des Maisons de l'enfant à caractère social (MECS) et des personnes en grande difficulté sociale).

- **ORIENTATION 5**
  Une action partenariale et coordonnée
  sur l'ensemble des territoires, autour des bénéficiaires

Les objectifs sont d'organiser l'observation, pour renforcer la connaissance mutuelle entre les partenaires, ainsi que le partage d'informations entre eux, d'instaurer une approche globale de la personne et de son environnement et d'animer les territoires en s'appuyant sur le schéma unique.

- **ORIENTATION 6**
  L'insertion professionnelle des plus vulnérables :
  un levier d'action contre l'exclusion

Les publics en situation de vulnérabilité se trouvent exposés à des besoins importants tout au long de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, notamment en matière de remobilisation et de reprise de confiance en soi pour s'engager à nouveau vers l'emploi.

Le département souhaite :

- Informer largement et en permanence sur les dispositifs existants, développer la connaissance entre les partenaires et améliorer la coordination des acteurs de l'insertion professionnelle,
- Révéler les aptitudes des publics, garantir leur entrée et leur maintien dans un parcours d'insertion, soutenir la mobilisation des personnes engagées dans la définition de leur projet personnel et professionnel,
- Favoriser la découverte de l'entreprise et de ses métiers pour intégrer une certaine culture de l'entreprise, faciliter l'accès à la formation qualifiante et à l'emploi,
- Préparer les personnes à intégrer l'entreprise après un parcours en structure d'insertion par l'activité économique, développer des actions pour les publics handicapés,
- Favoriser les expérimentations visant à garantir une insertion globale et durable des publics tant sur le volet du logement, que sur le volet de l'insertion sociale et professionnelle.

2. LA CONSTRUCTION NEUVE

2.a. Une baisse de la construction neuve

Entre 2004 et 2007 selon la base de données Sitadel, l'Anjou bleu a connu une période relativement intense par rapport à la construction neuve en atteignant un pic en 2007 avec 381 logements commencés. Depuis 2007, un **ralentissement progressif** de la construction s'observe (159 constructions commencées en 2012). Entre 2003 et 2012, uniquement 10 logements ont été commencés en moyenne chaque année sur le Pays. Cette moyenne annuelle cache une répartition inégale en fonction des années.

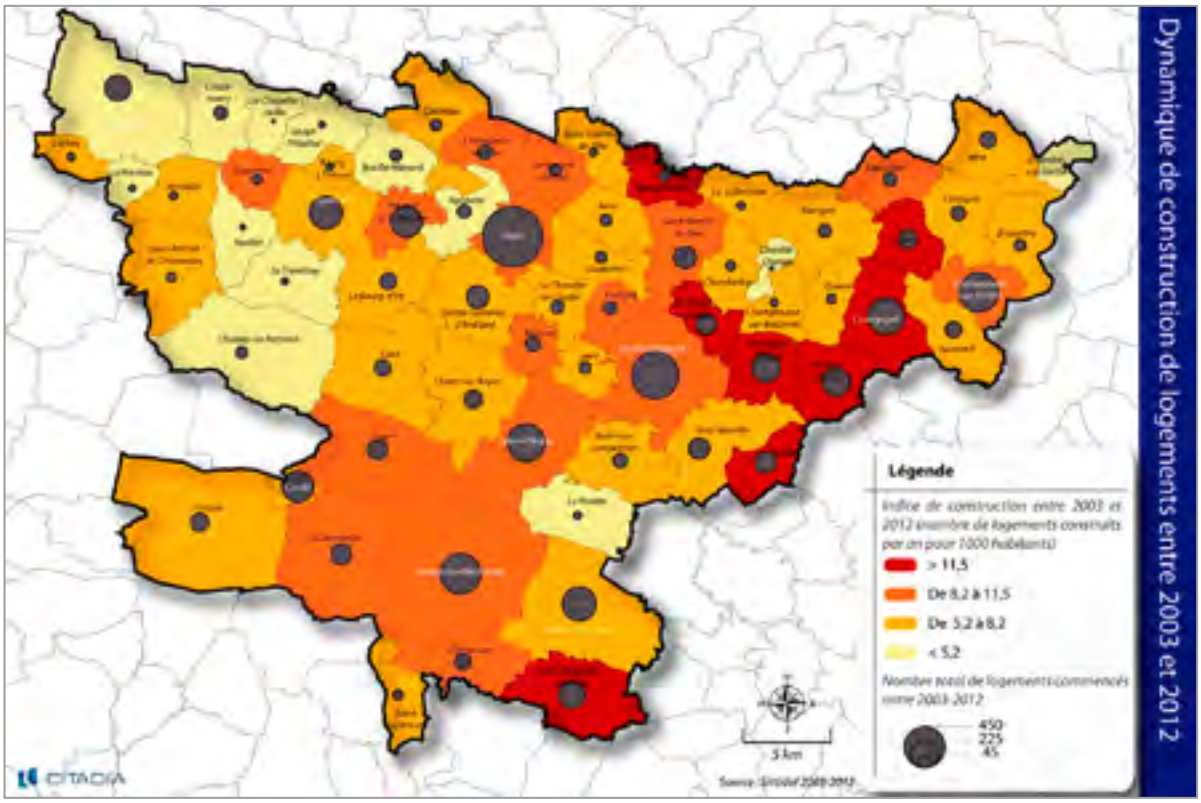

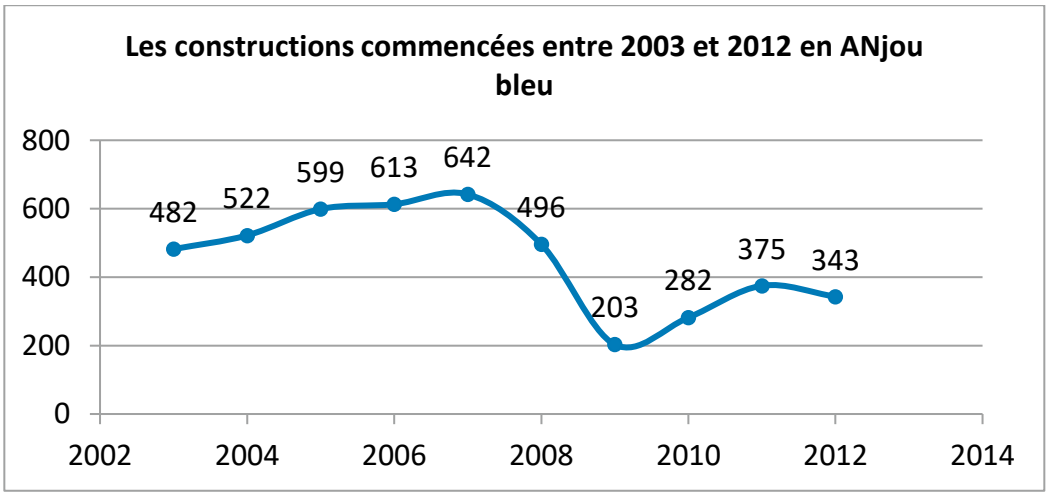

Source : Sitadel

La diminution du rythme de la construction constatée en Anjou bleu depuis 2007 s'observe également dans les différents territoires de comparaison (Département et Région ainsi que les SCoT voisins) et à l'échelle nationale depuis la moitié des années 2000. La conjoncture économique actuelle ainsi que la difficulté d'obtention de prêts bancaires par les ménages sont en partie responsables de cette chute de la construction.

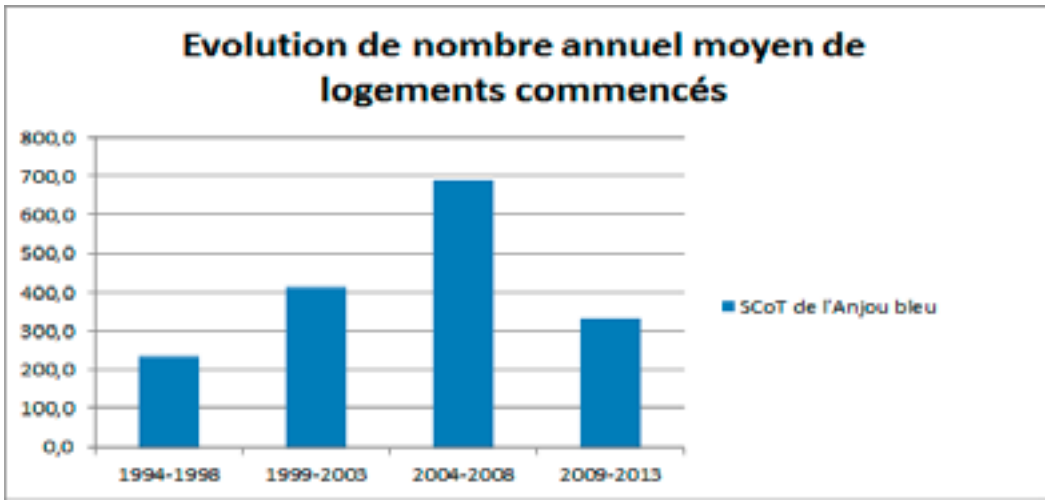

Source : Sitadel

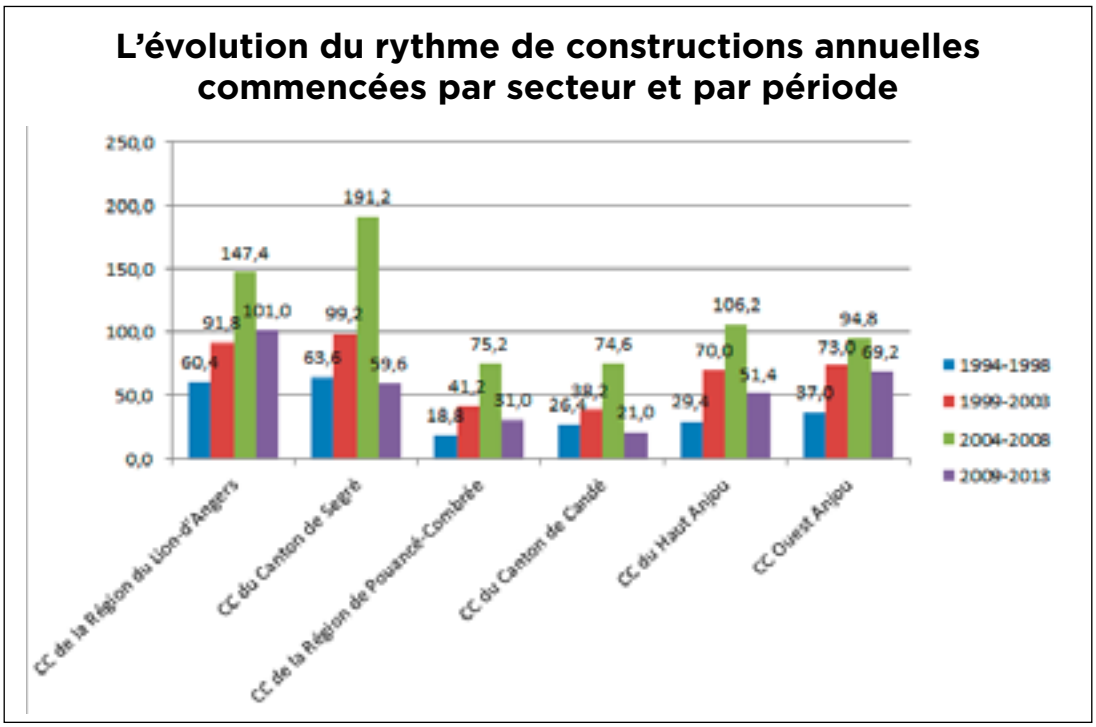

Après une hausse du rythme de construction, ce dernier s'est essoufflé sur la période 2009-2013. Ce constat est à mettre en relation avec la crise économique de 2009. Les effets de cette baisse diffèrent selon les communautés de communes. A nouveau, les franges Ouest du territoire (hors Segré) sont les plus impactées.

2.b. Une « polarisation » de la construction dans les franges Est du Pays mais qui ne se concrétise pas sur les autres secteurs

L'analyse de la part de la population dans les pôles, au recensement de 2011, permet de mieux comprendre l'évolution de la production neuve au sein des pôles du Pays entre 2009 et 2012. En effet, un renversement des tendances de production de logements s'observe. Ainsi, alors qu'entre 2004 et 2008 la production de logements se disperse dans les communes périphériques aux pôles, entre 2009 et 2012 les constructions nouvelles se concentrent dans les pôles.

Les polarités telles que le Lion d'Angers, Châteauneuf-sur-Sarthe et Le Louroux Béconnais connaissent un revirement positif de la part de la production neuve, comme en témoigne leur croissance démographique significative.

Par exemple, en 2011 le pôle du Lion d'Angers capte 43% de la population du secteur et possède une part de la production neuve entre 2009 et 2012 de 41% en corrélation avec les tendances démographiques.

	Population des pôles au recensement 2011	Population totale au recensement 2011	Part de la population des pôles au recensement 2011	Nombre annuel moyen de logements commencés dans les pôles* 2004-2008	Nombre annuel moyen de logements commencés entre 2004 et 2008	Part de la production neuve dans les pôles 2004-2008	Nombre annuel moyen de logements commencés dans les pôles* 2009-2012	Nombre annuel moyen de logements commencés 2009-2012	Part de la production neuve dans les pôles 2009-2012
CC de la Région du Lion-d'Angers	5 968	13 849	43%	27	135	20%	34	82	41%
CC du Canton de Segré	8 407	17 358	48%	74	149	50%	9	60	15%
CC de Pouancé-Combré	5 871	10 389	57%	39	59	66%	13	27	48%
CC du Canton de Candé	2 885	7 749	37%	22	60	37%	5	16	31%
CC du Haut-Anjou	5 186	10 568	49%	54	94	57%	28	48	58%
CC Ouest-Anjou	5 591	10 513	53%	39	76	51%	31	67	46%
SCoT Anjou bleu	33 908	70 426	48%	255	575	44%	120	301	40%

Source INSEE

Cette nouvelle polarisation de la construction remet en question l'équilibre territorial souhaité par le Pays. Les objectifs du SCoT en vigueur préconisent une part de la production pour le secteur de Segré de 22%, elle atteint actuellement 18% de production. A contrario, les secteurs situés aux portes de l'agglomération angevine, telles que le secteur du Lion d'Angers et de Ouest-Anjou, dépassent aujourd'hui les objectifs préconisés par le SCoT.

Comparaison entre les objectifs SCoT «pré-Grenelle» et les rythmes constatés entre 2009 et 2013	Objectifs SCoT fourchette basse	Objectifs SCoT fourchette haute	Part de la production (base fourchette haute)	Nombre annuel moyen de logements commencés 2009-2013	Part de la production (base fourchette haute)
CC de la Région du Lion-d'Angers	70	120	24 %	101	30 %
CC du Canton de Segré	70	110	22 %	60	18 %
CC de la Région de Pouancé-Combrée	45	50	10 %	31	9 %
CC du Canton de Candé	25	45	9 %	21	6 %
CC du Haut Anjou	50	90	18 %	51	15 %
CC Ouest Anjou	40	85	17 %	69	21 %
SCoT Anjou bleu	**300**	**500**		**333**	

Source : Sitadel

Au-delà des limites des secteurs, il se dessine un **axe privilégié de la construction est/sud-est limitrophe à l'agglomération angevine.** Les communes y ont les indices de construction les plus élevés. Cet indice de construction représente le nombre de logements commencés annuellement pour 1 000 habitants et témoigne de dynamiques de construction plus ou moins fortes.

Calculé dans le tableau ci-dessous pour la période 2003-2012, il met en évidence **la forte dynamique de construction du secteur du Lion-d'Angers** dans lequel, pour 1000 habitants, 10 logements par an étaient construits. Les indices de construction les plus élevés sont localisés dans une couronne formée par l'agglomération angevine et par le secteur de Segré.

Indice de construction 2003-2012 par ECPI	Habitants en 2011	Nombre de logements commencés entre 2003 et 2012	Indice de construction
CC de la Région du Lion-d'Angers	13 849	1110	10.0
CC du Canton de Segré	17 358	1113	8.0
CC de la Région de Pouancé-Combrée	10 389	441	5.3
CC Candéenne de coopération communale	7 749	403	6.5
CC du Haut Anjou	10 568	718	8.5
CC Ouest Anjou	10 513	772	9.2

Source : Sitadel & INSEE

IV ■ L'ORGANISATION DE L'ESPACE : FORMES URBAINES ET CONSOMMATION D'ESPACE

1. DES FORMES ET DES STRUCTURES URBAINES VARIEES

L'analyse des formes urbaines, aussi appelée morphologie urbaine dans le cadre du SCoT, permet de mieux comprendre les caractéristiques d'un territoire et ses dynamiques et ainsi de mettre en place les politiques urbaines les plus adéquates aux contextes locaux. La morphologie urbaine agit directement sur les pratiques et la qualité de vie des habitants. En somme, l'analyse des formes urbaines permet donc de saisir les modes de développement urbain actuels et passés et ainsi de définir les enjeux pour une urbanisation future.

De manière générale, l'Anjou bleu possède un territoire moins mité par l'urbanisation que d'autres territoires périurbains et ruraux de comparaison. Par conséquent, l'organisation de l'habitat y est cohérente et parfois longiligne.

L'Anjou bleu possède de nombreux exemples de formes urbaines. Ainsi, le territoire offre un grand nombre de formes urbaines qui ont marqué l'histoire de l'Anjou : bâti ancien, cités ouvrières, périurbanisation... Ces formes sont les témoins de l'histoire économique, sociale et urbanistique du territoire segréen.

1.a. La structure urbaine de Segré

Ville-Centre et historique de l'Anjou bleu, Segré propose une variété de formes urbaines trouvant leurs origines dans l'histoire du développement urbain de la commune. Ainsi, le centre ancien est marqué par un tissu urbain compact et dense. En s'éloignant du centre ancien historique le tissu est également formé par des faubourgs dont les morphologies urbaines sont hétérogènes. Enfin, le tissu urbain est formé sur ses franges extérieures par des extensions urbaines à la morphologie urbaine dilatée c'est-à-dire peu dense.

Rue Pasteur — Rue Michelet — Rue Souveraine

1.b. Les faubourgs et cités ouvrières

Le territoire segréen a un passé ouvrier riche qui donne lieu à des formes urbaines atypiques. Les communes de Noyant-la-Gravoyère, Nyoiseau, Combrée (Bel-Air) abritent un patrimoine minier riche. La toponymie des sites comme la Ferrière, la Minière, la Ferronnière, Les Forges, conserve la mémoire de ces activités passées.

Le développement industriel s'est traduit par la construction de nombreuses cités ouvrières, hétérogènes à l'image de la première « barre » de logements à destination des ouvriers des ardoisières de Misengrain (Noyant la Gravoyère).

Entre les deux guerres, pour accueillir un flux important d'ouvriers, une seconde génération de maisons voit le jour dans ce qui se nomme désormais la Cité des Mines de Segré, mais aussi Bois II à Noyant-la-Gravoyère, près des sites d'extraction de la Pouèze et de Chazé-Henry.

Le courant de pensée des « hygiénistes » s'affirme avec la cité-jardin de Noyant-la-Gravoyère réalisée entre 1919 et 1924. A Bel-Air de Combrée, la cité s'accroît également pour compter vers 1930 plus de 300 logements. Ce village reste aujourd'hui maillé par des maisons ouvrières atypiques.

La première « barre » de logements pour les ouvriers des ardoisières de Misengrain

Cité des Mines de Segré

La cité Bel-Air de Combrée

1.c. L'espace périurbain

L'Anjou bleu est un secteur dans lequel traditionnellement l'habitat est groupé autour de l'église. Cet agencement forme des bourgs et témoigne d'une composition urbaine historique et « spontanée » c'est-à-dire formée au fil des décennies.

Commune de Nyoiseau, exemple de mitage par l'habitat

Les extensions urbaines se sont réalisées selon des formes urbaines bien moins économes en foncier, dont la plus connue est la forme pavillonnaire. Ces quartiers pavillonnaires s'implantent en entrée de ville et le long des axes des infrastructures routières sur des espaces agricoles.

Par ailleurs, la poursuite de ce type de développement urbain est également à l'origine de conurbation urbaine. Les impacts environnementaux et paysagers liés à ce type de développement sont significatifs et sont au cœur des enjeux de consommation d'espaces mais aussi d'énergie, etc.

Exemple de Bécon-les-Granits

- Organisation urbaine en étoile au croisement des routes départementales (D961, D963, D104)
- Tissu urbain organisé en lanière le long des voies
- Développement urbain en épaississement et en extension

Exemple de Champigné

- Compacité du centre-bourg développé au croisement des routes départementales (D768, D770, D920, D190)
- Développement urbain principalement en extension linéaire le long des voiries

Quelques exemples de la diversité des formes urbaines dans les secteurs périurbains

Bécon les Granits

Champigné

Champigné

1.d. Les villages-rue

Le terme village-rue désigne un type d'habitat situé dans le monde rural. L'organisation des constructions est groupée et structurée autour d'une voie unique. C'est le cas par exemple du centre-bourg de Bourg-l'Evêque, où le développement urbain s'est fait de manière privilégiée le long de la D81. L'aménagement d'un lotissement le long de celle-ci conduit à amplifier l'urbanisation linéaire le long de cet axe de circulation (voir illustration ci-dessous).

Exemple de Bourg l'Evêque

- Organisation urbaine le long de la rue centrale (D81) à laquelle se greffent des chemins et rues plus étroites desservant les zones d'habitation.
- Extension urbaine diffus et en linéaire dans le prolongement existant

2. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

2.a. Méthodologie appliquée

Il s'agit sur la base des deux ortho-photographies de comparer l'évolution, le changement de destination des parcelles sur l'ensemble des communes du Pays entre mi-2002 et mi-2013, soit sur une période de 11 ans. Cette méthodologie permet de mettre en exergue le développement urbain qu'elle que soit sa localisation, en extension urbaine comme en comblement de l'enveloppe urbaine. Les données issues de l'analyse de la consommation d'espaces sont par la suite utilisées pour la mise en œuvre et le suivi du SCoT (des objectifs chiffrés de limitation de la consommation d'espace seront arrêtés dans le SCoT).

Cette analyse de la consommation d'espaces s'effectue à l'échelle parcellaire. Toutes les évolutions et constructions sont prises en compte et répertoriées en fonction de la typologie suivante :

- **Équipement :** stationnements, déviations de voirie, manège des haras, écoles, casernes de pompiers, terrains de football, de tennis, éoliennes, centres de secours…
- **Habitat :** logements pavillonnaires, lotissements, piscines…
- **Activité :** stations d'épuration, zones d'activités industrielles…
- **Exploitation agricole** (hangar principalement)

- **Exploitation de carrières** (cf. l'exemple ci-dessous sur la commune de Bécon-les-Granits avec en rouge la consommation par l'habitat, en bleu les équipements et en rose l'activité économique).

Ainsi l'analyse de la consommation d'espace révèle qu'entre 2002 et 2013, 875 hectares ont été consommés par l'urbanisation dont 48% par l'habitat, 13% pour les zones d'activités, 12% par les équipements, 14% par les exploitations agricoles et 13% par les activités liées aux carrières.

Consommation d'espaces 2002-2013 par destination et par EPCI

Surface consommée en ha	Habitat	Zones d'activités	Équipements	Exploitations agricoles	Carrières	Total
Pouancé-Combrée	50.4	12.3	49.9	19	12.2	143.8
Candé	45.4	9.5	4	21.3	29.2	109.4
Ouest-Anjou	64.7	9.6	10.4	20.7	25.9	131.3
Segré	100.8	39.9	21.4	21.6	14.5	198.1
Lion-d'Angers	98.4	29.2	2.2	22.1	29.7	181.6
Haut-Anjou	59.8	10.7	19.9	20.1	0.0	110.6
TOTAL	**419.5**	**111.2**	**107.8**	**124.8**	**111.5**	**874.8**
Part en %	**48**	**13**	**12**	**14**	**13**	**100**

Sources : Analyse de la consommation d'espaces du SCoT, Citadia 2015

La consommation d'espaces est répartie sur l'ensemble du Pays et se concentre notamment sur les franges Est, en raison du développement croissant de l'habitat et de la réalisation d'infrastructures routières structurantes.

Par ailleurs, la consommation d'espaces liée aux équipements se situe principalement sur les polarités telles que Segré ou Pouancé.

Consommation d'espace sur la période 2002-2013

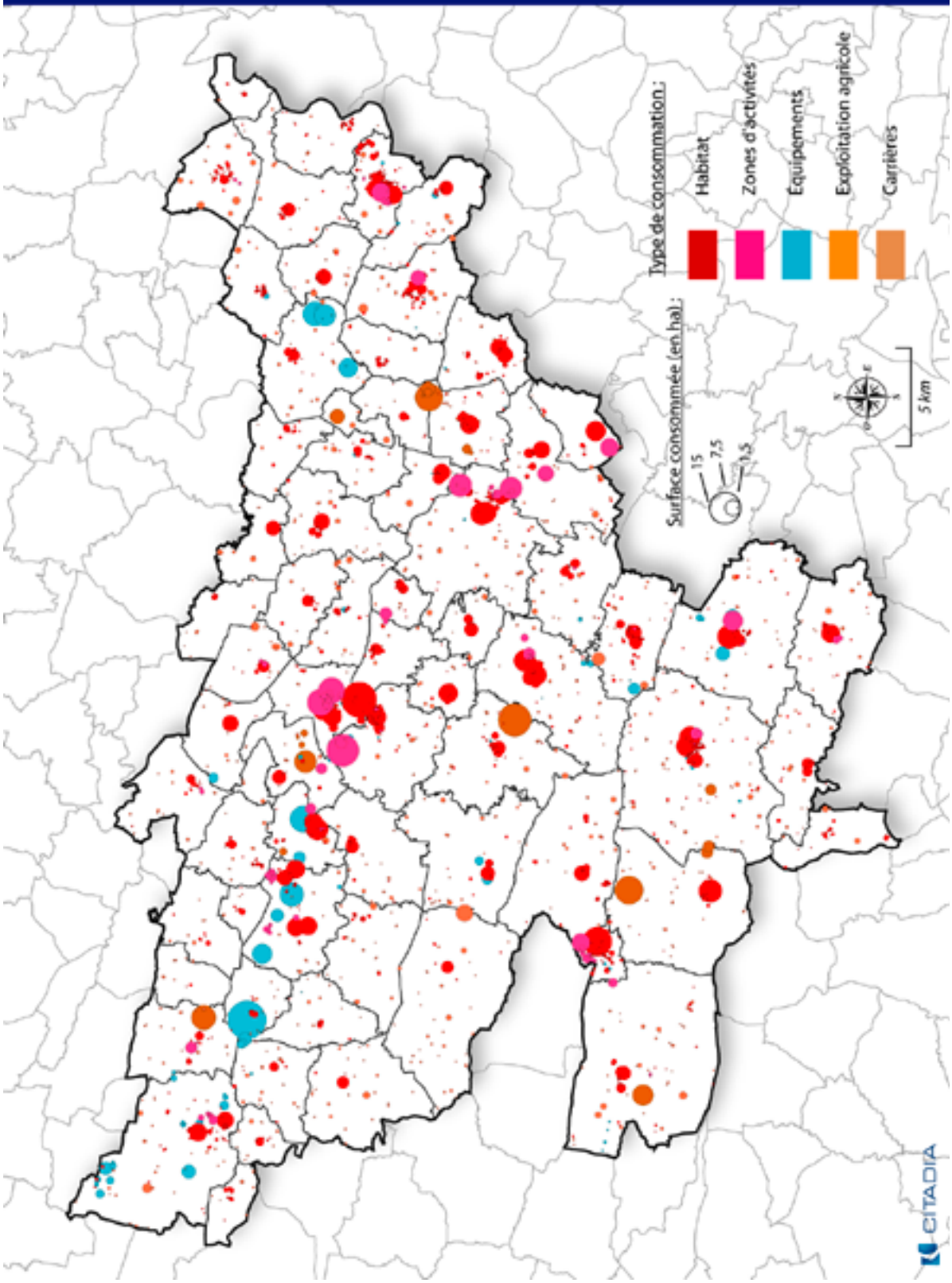

3. CE QU'IL FAUT RETENIR

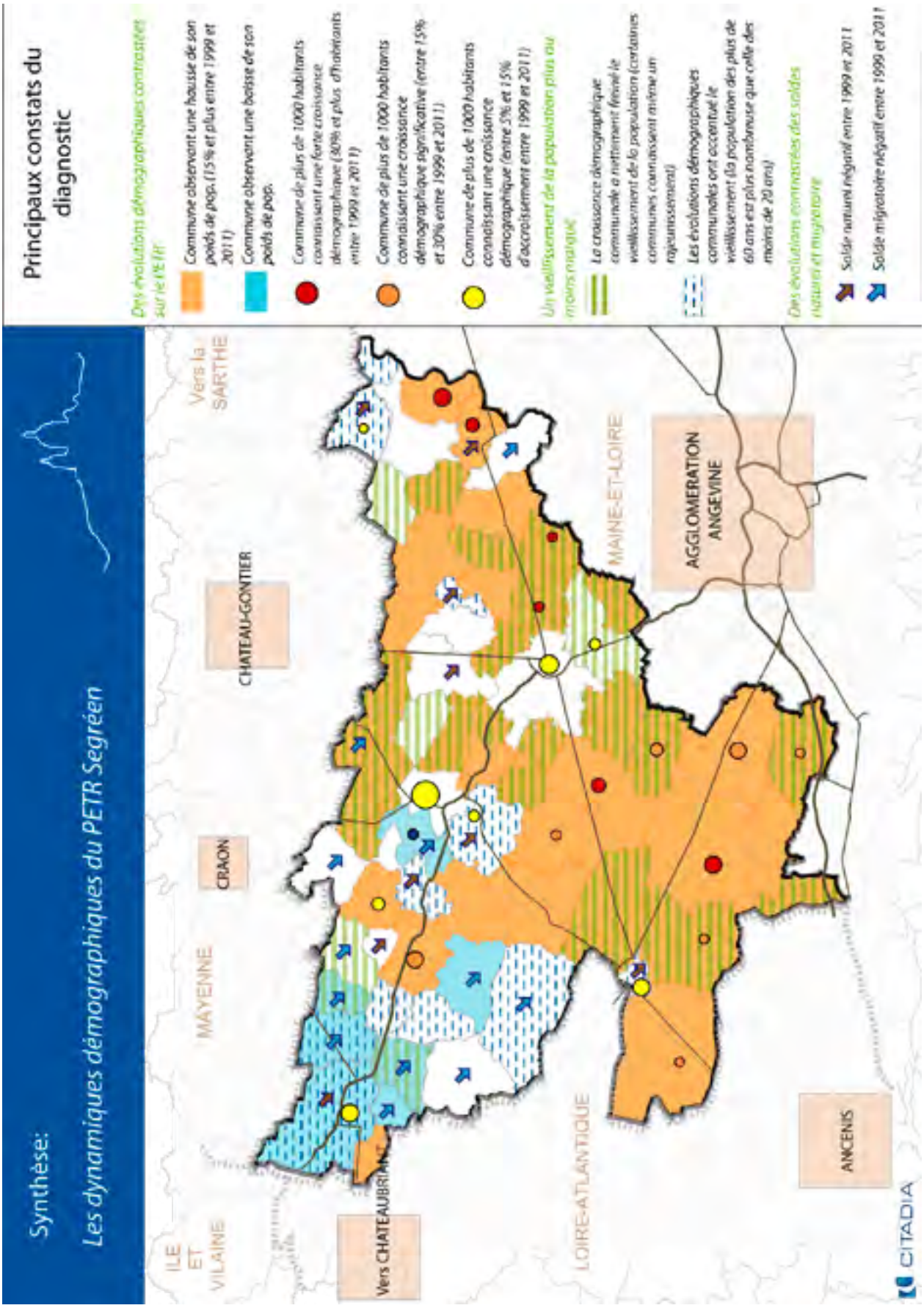

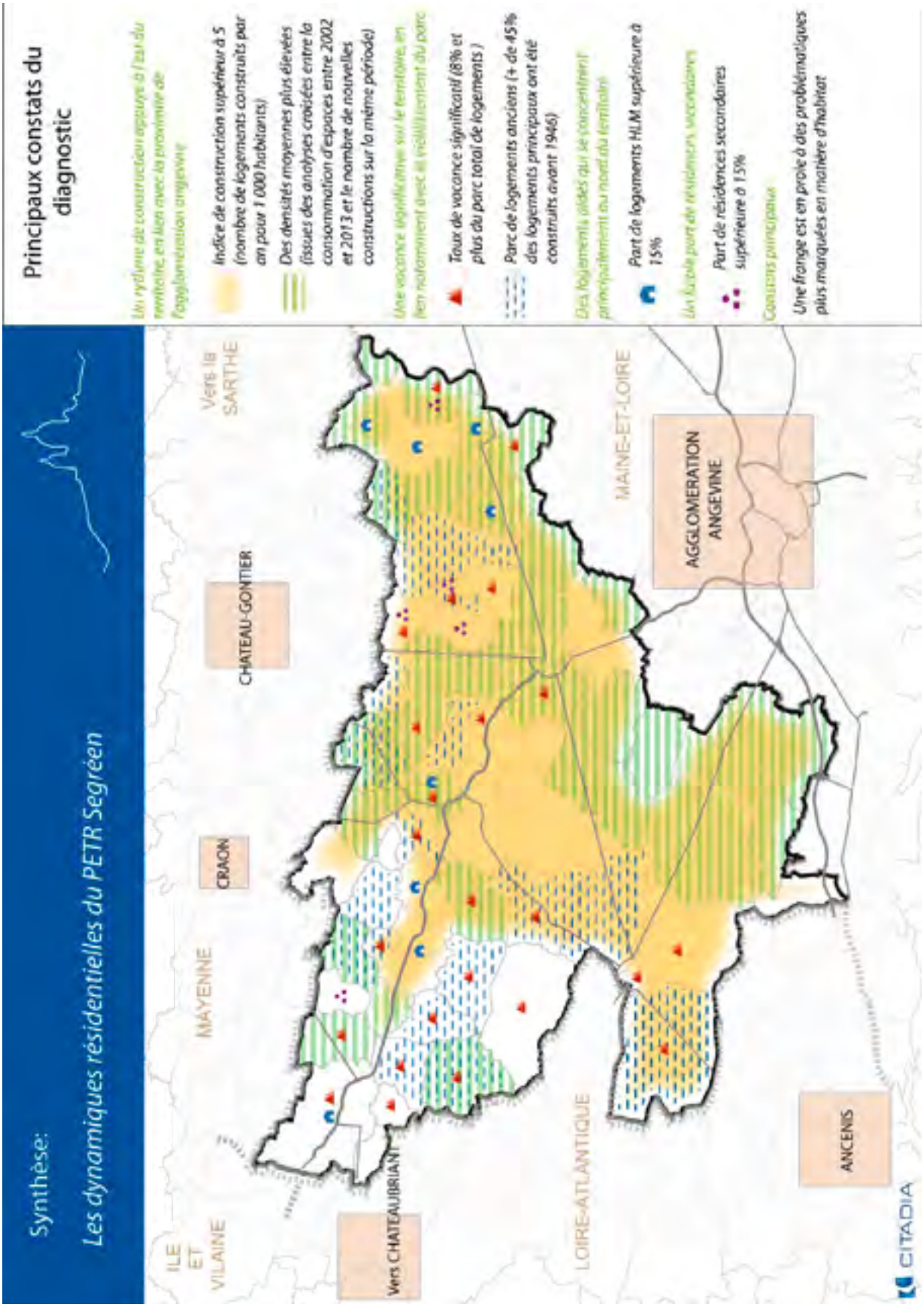
Synthèse:
Les dynamiques résidentielles du PETR Segréen
Principaux constats du diagnostic
Un rythme de construction appuyé à l'est du territoire, en lien avec la proximité de l'agglomération angevine
Indice de construction supérieur à 5 (nombre de logements construits par an pour 1 000 habitants)
Des densités moyennes plus élevées (issues des analyses croisées entre la consommation d'espaces entre 2002 et 2013 et le nombre de nouvelles constructions sur la même période)
Une vacance significative sur le territoire, en lien notamment avec le vieillissement du parc
Taux de vacance significatif (8% et plus du parc total de logements)
Parc de logements anciens (+ de 45% des logements principaux ont été construits avant 1946)
Des logements aidés qui se concentrent principalement au nord du territoire
Part de logements HLM supérieure à 15%
Un équipe part de résidences secondaires
Part de résidences secondaires supérieure à 15%
Constats principaux
Une frange est en proie à des problématiques plus marquées en matière d'habitat
ILE ET VILAINE
MAYENNE
Vers la SARTHE
CRAON
CHATEAU-GONTIER
Vers CHATEAUBRIANT
LOIRE-ATLANTIQUE
MAINE-ET-LOIRE
AGGLOMERATION ANGEVINE
ANCENIS
CITADIA

PRINCIPAUX CONSTATS

- Un territoire en partie structuré autour du pôle principal de Segré-Saint-Gemmes-d'Andigné et des pôles secondaires essentiels à l'équilibre du territoire comme Pouancé, Candé, Le Lion-d'Angers et Châteauneuf sur Sarthe
- Une frange Est/Sud-est présentant des taux de croissance plus élevés et les caractéristiques de communes périurbaines directement influencées par l'agglomération angevine
- Depuis 2000, un accroissement de la population sur l'ensemble du territoire en particulier des secteurs de Ouest-Anjou, du Lion d' Angers et du Haut-Anjou au détriment des pôles secondaires de Pouancé-Combrée et Candé (Nord-ouest)
- Une répartition hétérogène de la population liée aux aires d'attraction des pôles urbains voisins : la frange Est/Sud-Est sous influence de l'aire urbaine de l'agglomération angevine

PRINCIPAUX ATOUTS

- Un territoire d'interface au contact de trois aires urbaines, celles d'Angers, Châteaubriant et Château-Gontier constituant des «axes de dynamismes intra-territoriaux», un positionnement géographique privilégié
- Une attractivité territoriale liée au développement de l'agglomération angevine et aux atouts intrinsèques au Pays
- Une croissance démographique significative et un solde migratoire positif depuis les 15 dernières années. Un indicateur de jeunesse élevé sur la frange Est du Pays, un vieillissement de la population freiné dans certaines communes

PRINCIPALES FAIBLESSES

- Un territoire excentré des grands pôles régionaux (Nantes, etc.)
- Des pôles de proximité et des pôles d'équilibre secondaires dépendants de Segré
- Des dynamiques démographiques inégales selon les secteurs
- Un desserrement des ménages et un vieillissement de la population dans certaines communes

PRINCIPAUX ENJEUX

- Remodeler la structuration territoriale de l'Anjou bleu en clarifiant le rôle des polarités et leur complémentarité
- Renforcer les pôles d'équilibre principaux
- Afficher le positionnement stratégique de l'Anjou bleu parmi les territoires dynamiques du Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe
- Maintenir un équilibre territorial et l'identité spécifique du Pays vis-à-vis de l'influence angevine
- Poursuivre et répartir l'accueil de populations nouvelles (logements, services, équipements)

CHIFFRES CLÉS

LE SCoT DE L'ANJOU BLEU

6 secteurs

65 communes

Un total de
70 426 habitants

Superficie
241,53km^2

Population
70 426 (2011)

23 104 emplois
au lieu de travail

Augmentation de
14.91% de la population
entre 1999 et 2011

Solde migratoire entre
1999 et 2011 = 0,09
(+6 560 hab)

Solde naturel entre
1999 et 2011 = 0,6
(+ 3 939 hab)

2,45 personnes
par ménages en 2011
contre 2,81 en 1999

1. L'EMPLOI

1.a. Une relative augmentation du nombre d'emplois mais une évolution qui tend à favoriser les disparités inter-secteurs

Depuis 2006, l'Anjou bleu observe une croissance de l'emploi : **+ 382 emplois supplémentaires entre 2006 et 2011, soit +0.34% par an :**

- le secteur de Ouest-Anjou (+ 51 emplois), du Haut-Anjou (+ 169 emplois) et du Lion d'Angers (+ 382 emplois) sont les principaux bénéficiaires
- le secteur de Segré (- 10 emplois), de Pouancé-Combrée (- 19 emplois) et de Candé (- 191 emplois) ont quant à eux connu une baisse du nombre de leurs emplois

A l'échelle du Pays, le secteur de Segré reste le premier pôle d'emploi (34% des emplois en 2011). Cependant, ce taux tend à stagner voire à diminuer. Par ailleurs, d'autres secteurs détiennent d'importants taux d'emplois comme le secteur du Lion-d'Angers (17%), de Pouancé-Combrée (16%) et du Haut-Anjou (13%) qui connaissent une évolution croissante, ce qui témoigne de leur attractivité territoriale.

En revanche, les secteurs de Candé (9%) et de Ouest-Anjou (11%) restent les moins pourvus en nombre d'emplois. Certains secteurs subissent des pertes comme le secteur de Candé qui compte environ 191 emplois en moins sur la période (soit -1.19% d'évolution annuelle des emplois par an). Cette perte est principalement expliquée par la baisse du nombre des emplois salariés liés au secteur de l'industrie (- 160 emplois entre 1999 et 2011). Ainsi, **de fortes disparités apparaissent entre secteurs notamment en fonction de leur localisation sur le territoire Segréen et des influences qui les accompagnent**.

Evolution du nombre d'emplois par secteur	Nombre d'emplois		Evolution annuelle des emplois (%)	Part des emplois du PETR	
	2006	2011	(2006-2011)	2006	2011
CC Pouancé-Combrée	3 694	3 675	-0.1	16%	16%
CC du Canton de Candé	2 637	2 446	-1.49	12%	**11%**
CC Ouest-Anjou	2 065	2 116	0.49	9%	9%
CC du Canton de Segré	7 836	7 826	-0.03	35%	**34%**
CC de la Région du Lion d'Angers	3 532	3 914	**2.08**	16%	17%
CC Haut-Anjou	2 878	3 047	1.15	13%	13%
SCoT PETR Bleu Segréen	22 642	23 024	0.34	100%	100%

Source INSEE

1.b. Des « pôles d'emplois » qui structurent le territoire

Six pôles d'emplois se distinguent dans le Pays. Selon l'INSEE, le pôle d'emploi de l'espace rural comprend les communes (ou unités urbaines) appartenant à cet espace à dominante rural et comptant 1 500 emplois ou plus. Les pôles d'emplois ont été identifiés selon deux critères : **le nombre d'emplois** en 2011 et **l'indicateur de concentration d'emplois** en 2011, c'est-à-dire le nombre d'emplois pour 100 actifs résidants de la commune. Ainsi, deux catégories de pôles se distinguent :

> LES PÔLES D'EMPLOIS PRINCIPAUX QUI DISPOSENT D'UN GRAND NOMBRE D'EMPLOIS PAR RAPPORT AU NOMBRE D'ACTIFS RÉSIDENTS :

- Pôle de Segré composé principalement de la commune de Segré mais aussi de Sainte-Gemmes d'Andigné et de Nyoiseau uniquement pour leur nombre d'emplois
- Pôle du Lion d'Angers où l'on recense 1932 emplois en 2011 et 119,1 emplois pour 100 actifs
- Pôle de Pouancé, où l'on recense 1632 emplois en 2011 et 141,3 emplois pour 100 actifs
- Pôle de Candé, où l'on recense 1560 emplois en 2011 et 144,1 emplois pour 100 actifs
- Pôle de Châteauneuf-sur-Sarthe, où l'on recense 1268 emplois en 2011 et 112,4 emplois pour 100 actifs
- Pôle de Combrée, où l'on recense 1099 emplois en 2011 et 101,6 emplois pour 100 actifs

> LES PÔLES D'EMPLOIS SECONDAIRES QUI DISPOSENT D'UN NOMBRE IMPORTANT D'EMPLOIS MAIS QUI RESTE INFÉRIEUR AU RESTE DES ACTIFS DES COMMUNES CONCERNÉES :

- Pôle Champigné
- Pôle du Louroux-Béconnais
- Pôle de Vern-d'Anjou
- Pôle de Bécon-les-Granits

Répartition de l'emploi par secteurs en 2011 sur le Pays	Nb d'emploi au lieu de travail en 2011	Part de l'emploi du PETR	ICE 2011
Segré	5 541	24%	203.6
Le Lion-d'Angers	1 932	8%	119.1
Pouancé	1 632	7%	141.3
Candé	1 560	7%	144.1
Châteauneuf-sur-Sarthe	1 268	5%	112.4
Combrée	10 99	5%	101.6
Champigné	835	4%	96.8
Le Louroux Béconnais	804	3%	63.9
Vern-d'Anjou	587	3%	59.0
Bécon-les-Granits	549	2%	44.5

Source INSEE

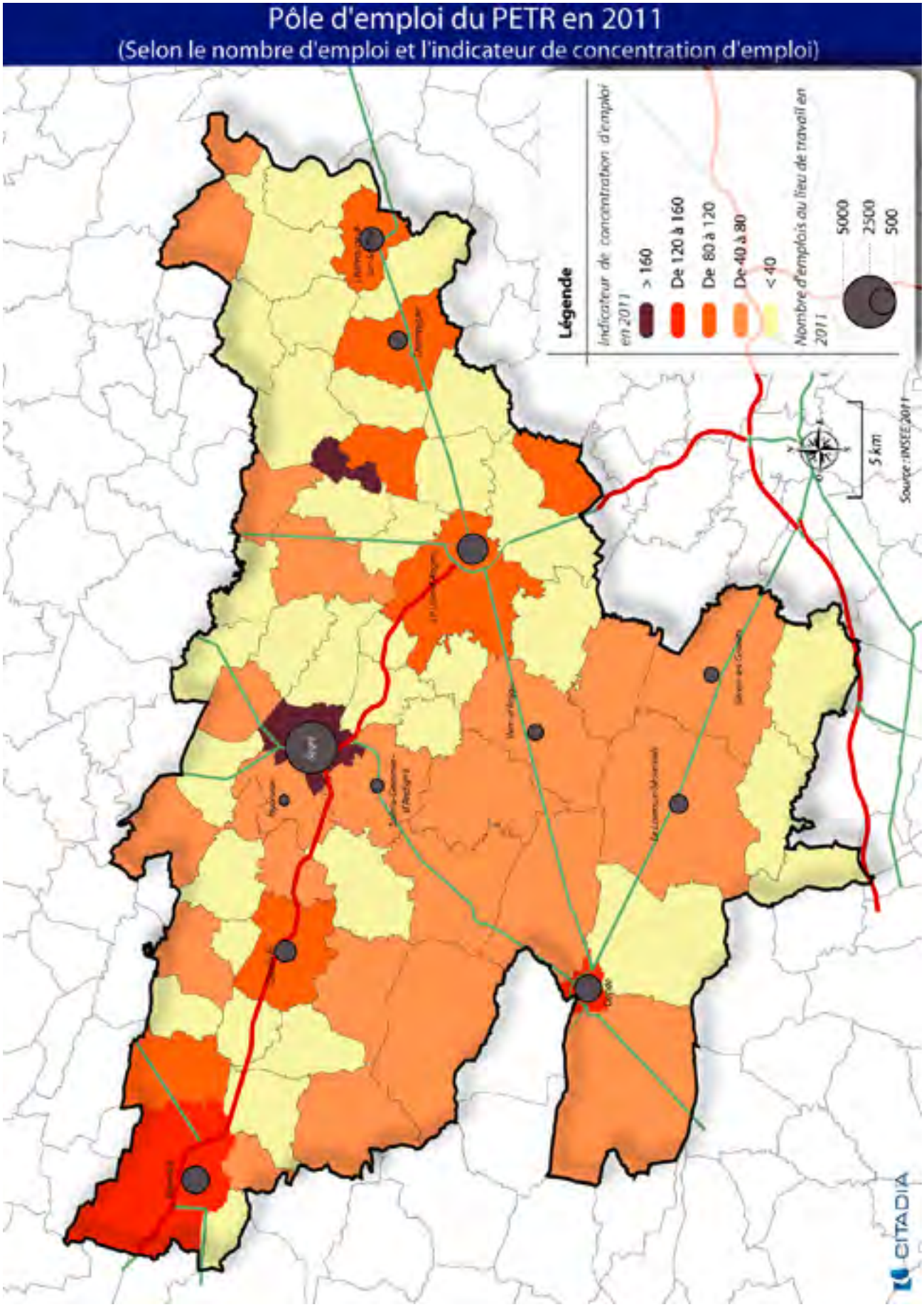
Pôle d'emploi du PETR en 2011
(Selon le nombre d'emploi et l'indicateur de concentration d'emploi)
Légende
Indicateur de concentration d'emploi en 2011
> 160
De 120 à 160
De 80 à 120
De 40 à 80
< 40
Nombre d'emplois au lieu de travail en 2011
5000
2500
500
5 km
Source : INSEE 2011
CITADIA

2. LES ACTIFS

2.a. Un taux de chômage qui reste élevé, des demandeurs d'emplois en augmentation

Le territoire de l'Anjou bleu est moins marqué par le chômage en moyenne que sur le département. Par ailleurs, l'ensemble des secteurs du Pays a connu une hausse de leur taux de chômage même sur les secteurs qui ont profité d'une hausse du nombre d'emplois[5] tels que le Lion-d'Angers, le Haut-Anjou et Ouest-Anjou.

Evolution du taux de chômage entre 2006 et 2011	% population active au chômage	
	2006	2011
CC de la Région du Lion-d'Angers	6,7 %	7.7 %
CC du Canton de Segré	7,7 %	9.4 %
CC de la Région de Pouancé-Combrée	8,5 %	9.7 %
CC du Canton de Candé	6,9 %	10.1 %
CC du Haut Anjou	10,0 %	10.5 %
CC Ouest Anjou	6,5 %	8.1 %
SCoT de l'Anjou bleu	**8 %**	**9.1 %**
Maine-et-Loire	9,4 %	11.0 %

Source INSEE

2.b. Un territoire comptant plus d'actifs que d'emplois

En 2011, l'indicateur de concentration d'emplois (ICE, cf. encadré ci-contre et tableau ci-dessous) est de 76,7. C'est-à-dire que p**our 100 actifs occupés, le territoire comptabilisait 76,7 emplois en 2011.** Cela sous-entend qu'une partie des actifs du territoire le quitte quotidiennement pour aller travailler vers d'autres territoires dont principalement des territoires voisins (cf partie mobilité). Ce rapport entre emplois et actifs pour le Pays semble relativement faible au regard de territoires de comparaison, ce qui s'explique notamment par l'attractivité et le dynamisme de territoires rayonnants telles que les agglomérations angevine ou encore nantaise qui captent les grands flux économiques.

*Le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans un territoire donné et les actifs ayant un emploi qui résident dans ce même territoire permet d'établir **un Indicateur de Concentration d'Emploi.***

*Cet indicateur permet de **définir le niveau de polarité que joue ce territoire par rapport à son bassin de vie.***

[5] *Les personnes employées [...] sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui elle, concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. (Source INSEE)*

L'indicateur de concentration par emploi des territoires de comparaison	ICE 2011
Maine-et-Loire	98
Loire Atlantique	101,2
Aire urbaine d'Angers	140,3
CC du Pays d'Ancenis	88,6
Pays de Châteaubriant	97,6
Pays de Château-Gontier	91,5

Source : INSEE

Entre 2006 et 2011, l'indicateur de concentration d'emploi a diminué sur l'Anjou bleu passant de 81,9 à 76,7 en raison d'une plus rapide augmentation du nombre d'actifs que du nombre d'emplois.

- CC du Haut-Anjou (- 6,8 points entre 2006 et 2011)
- CC de Candé (-4,9 points entre 2006 et 2011)
- CC de Pouancé-Combrée (-4,8 points entre 2006 et 2011)
- CC Ouest-Anjou (-4,7 points entre 2006 et 2011)
- CC de la Région du Lion-d'Angers (-4,6 points entre 2006 et 2011)
- CC du Canton de Segré (-2 points entre 2006 et 2011)

A l'échelle des secteurs de l'Anjou bleu, **seule la commune de Segré propose un nombre d'emplois supérieur au nombre d'actifs résidents (107,5 emplois pour 100 actifs) ; ce qui témoigne de son rayonnement économique.**

Le secteur de Pouancé-Combrée présente également un ICE élevé avec 87,1 actifs pour 100 emplois, malgré une chute de -4,8 points de l'indicateur de concentration de l'emploi.

Les secteurs de Candé, Ouest-Anjou, Haut-Anjou et Lion-d'Angers connaissent une augmentation bien plus importante du nombre d'actifs que de leur nombre d'emplois induisant un ICE relativement faible.

Le déséquilibre emplois / actifs tend donc quelque peu à s'accentuer et à favoriser la résidentialisation de certains secteurs du Pays.

Evolution des emplois au lieu de travail entre 2006 et 2011 et projection par rapport au nombre d'actifs	Nombre d'emplois		Évolution annuelle des emplois	Part des emplois du Pays		Actifs ayant un emploi		Évolution annuelle des actifs	Différences emplois/ actifs	Indicateur de concentration de l'emploi		Variation de l'ICE
	2006	2011	2006-2011	2006	2011	2006	2011	2006-2011	2011	2006	2011	2006-2011
CC Pouancé-Combrée	3 786	3 659	-0.68%	16.4%	15.8%	4 121	4 204	0.40%	-545	91.9	87.1	-4.8
CC du Canton de Candé	2 556	2 522	-0.27%	11.1%	10.9%	2 986	3 124	0.91%	-602	85.6	80.7	-4.9
CC ouest-Anjou	2 127	2 144	0.16%	9.2%	9.3%	4 275	4 752	2.14%	-2608	49.8	45.1	-4.7
CC du Canton de Segré	7 882	7 842	-0.10%	34.2%	33.9%	7 195	7 295	0.28%	547	109.5	107.5	-2
CC de la Région du Lion d'Angers	3 788	3 959	0.89%	16.4%	17.1%	5 705	6 408	2.35%	-2449	66.4	61.8	-4.6
CC Haut-Anjou	2 907	2 978	0.48%	12.6%	12.9%	3 857	4 339	2.38%	-1361	75.4	68.6	-6.8
SCoT de l'Anjou bleu	**23 046**	**23 104**	**0.05%**	**100%**	**100%**	**28 139**	**30 122**	**4.77%**	**-7018**	**81.9**	**76.7**	**-5.2**

Source INSEE

La structure de la population active reste stable. Seule la population active au chômage s'accroît (+673 chômeurs entre 2006 et 2011) en raison de l'actuelle conjoncture économique nationale ainsi que la part des retraités et pré-retraités (+669 retraités et pré-retraités entre 2006 et 2011).

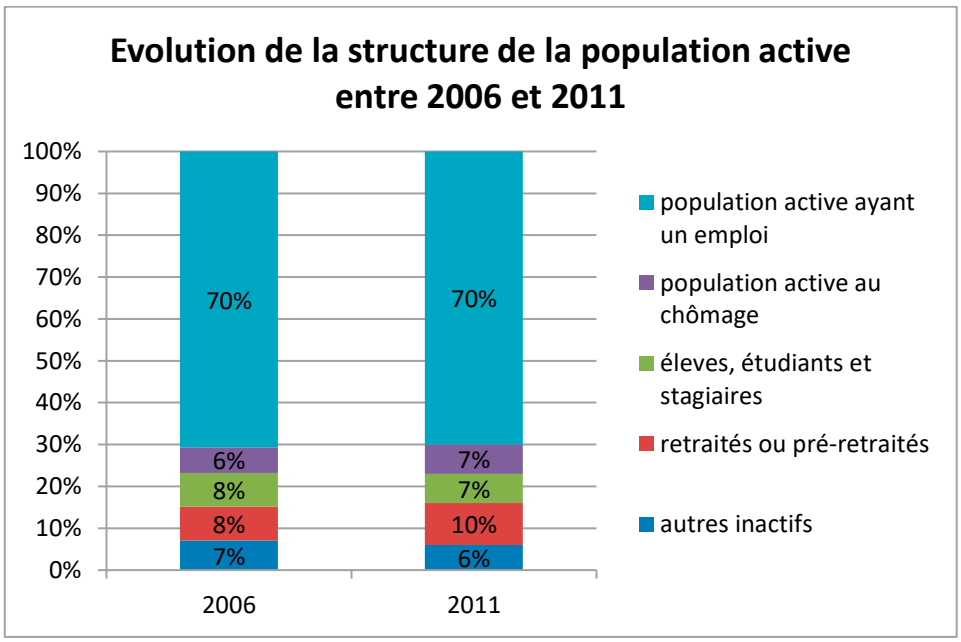

Source : INSEE

2.c. Une majorité d'emplois tertiaires, un secteur agricole stable et des secteurs industriel et de la construction bien représentés mais qui perdent des emplois

> DE MANIÈRE GÉNÉRALE

Le secteur tertiaire regroupe les domaines du commerce, du transport et des services et concentre le plus grand nombre d'emplois salariés[6] en 2011. Viennent ensuite le secteur industriel avec 5 670 emplois, celui de l'agriculture avec 2 635 emplois, puis de la construction avec 2 411 emplois.

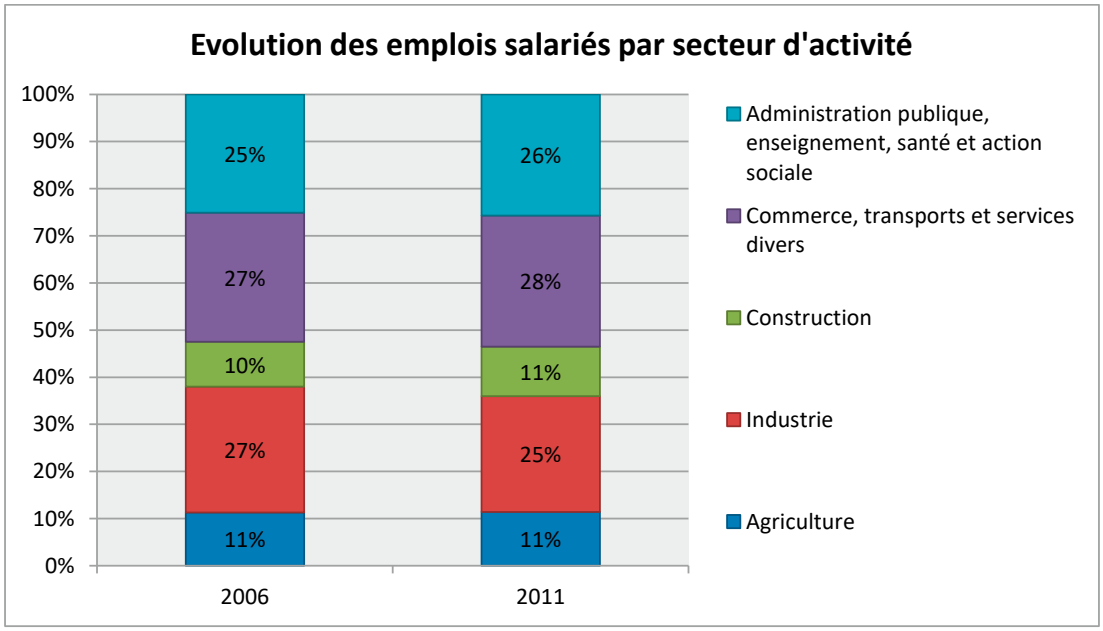

Source : INSEE

[6] *Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.*

Répartition et évolution de l'emploi par secteur d'activité et par EPCI	Agriculture			Industrie			Construction			Commerce, transports, services divers			Administration publique, enseignement, santé, action sociale		
	2006	2011	évolution annuelle	2006	2011	évolution annuelle	2006	2011	évolution annuelle	2006	2011	évolution annuelle	2006	2011	évolution annuelle
CC Pouancé-Combrée	435	499	2.78	1 083	1 063	-0.37	311	329	-0.12	944	917	-0.58	921	867	-1.2
CC du Canton de Candé	483	461	-0.93	713	553	-4.96	198	257	5.35	716	677	-1.11	527	498	-1.13
CC ouest-Anjou	394	361	-1.73	237	180	-5.35	183	208	2.59	533	669	4.65	718	698	-0.56
CC du Canton de Segré	389	471	3.9	2 677	2 813	1	577	559	-0.63	2127	1975	-1.44	2 066	2 008	-0.57
CC de la Région du Lion d'Angers	442	480	1.66	869	627	-6.32	471	583	4.36	1026	1282	4.56	724	942	5.41
CC Haut-Anjou	410	363	-2.41	465	434	-1.37	421	475	2.44	850	874	0.56	732	901	4.24
SCoT de l'Anjou bleu	**2 553**	**2 635**	**3.21%**	**6 044**	**5 670**	**-6.19%**	**2 161**	**2 411**	**11.57%**	**6 196**	**6394**	**3.20%**	**5 688**	**5 914**	**3.97%**

Source INSEE

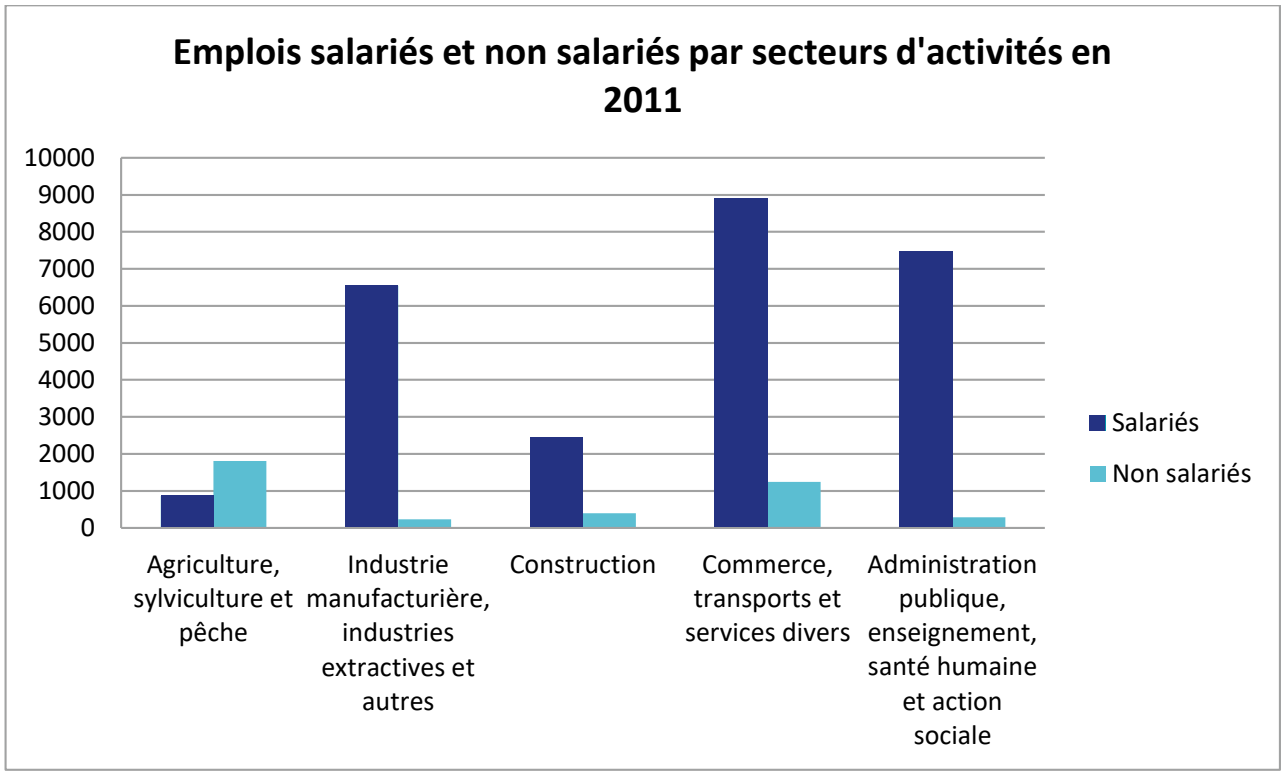

Source : INSEE

2.d. Micro-analyse des secteurs d'activités

> UN SECTEUR TERTIAIRE MAJORITAIRE ET EN CROISSANCE

L'Anjou bleu se caractérise par **un emploi salarié et non salarié majoritairement tertiaire** (53,5% des emplois en 2011 concernent les domaines de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale, du commerce, des transports et services divers). L'emploi tertiaire salarié et non salarié est par ailleurs **en forte augmentation** (+426 emplois tertiaires entre 2006 et 2011). La totalité des secteurs du Pays connait cette augmentation du nombre d'emplois tertiaires. À titre de comparaison, l'emploi tertiaire représente une

part plus importante pour le département (69.3% des emplois du département) et la région (70.80%) en raison de la présence de grands pôles économiques tels que Nantes, Angers, Le Mans, etc. qui concentrent un grand nombre de services, de transports, de commerces, etc.

> UN SECTEUR INDUSTRIEL BIEN REPRÉSENTÉ MAIS PERDANT DES EMPLOIS

Dès le XIXème siècle, l'Anjou bleu est un territoire marqué par son histoire industrielle. Ainsi, dans son ensemble le Pays se caractérise par **un emploi industriel très présent** (24,6% d'emplois industriels) par rapport à d'autres territoires de référence (16,7% d'emplois industriels en Maine-et-Loire par exemple), **toutefois le nombre d'emplois est en diminution** (-6,19% emplois industriels entre 2006 et 2011 soit **374 emplois industriels)**.

Cette forte concentration d'emplois industriels se rencontre notamment dans les secteurs de :

- SEGRÉ (36% d'emplois industriels avec une évolution annuelle de 1% entre 2006 et 2011)
- CANDÉ (31% malgré une diminution du nombre d'emplois industriels entre 2006 et 2011, -160 emplois industriels entre 2006 et 2011)
- POUANCÉ-COMBRÉE (29% malgré une évolution annuelle négative de -0.37%)

Il est à noter que la baisse de l'emploi industriel se fait ressentir dans l'ensemble des secteurs du Pays à l'exception du secteur de la communauté de communes du Canton de Segré.

Cette diminution de l'emploi industriel est observée à l'échelle nationale et en lien avec l'évolution de la structure économique française.

Cette restructuration économique nationale se fait d'autant plus ressentir dans les territoires industriels tels que le Segréen.

> UN SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN FORTE EXPANSION

Représentant 10.5% des emplois du territoire en 2011, **la construction connait, comme les emplois tertiaires, une augmentation de ses effectifs :** +250 emplois entre 2006 et 2011, soit 11,57%. La croissance de ce secteur d'activité est portée par les secteurs du Lion d'Angers, de Candé et du Haut-Anjou.

Néanmoins, il n'y a pas de lien direct entre la hausse de l'emploi dans ce secteur économique et l'augmentation des constructions nouvelles sur le territoire. En effet, les entreprises locales semblent œuvrer sur d'autres territoires en témoigne les mobilités domicile-travail qui apparaissent et créées cette distorsion entre l'emploi dans la construction et le développement de la construction. Ainsi, le taux d'emploi augmente dans ce domaine notamment dans les communes proches des polarités telles qu'Ancenis et Angers :

- Candé : + 5,35% d'emplois liés à la construction annuellement
- Ouest-Anjou : + 2,59% d'emplois supplémentaires annuellement
- Lion d'Angers : + 4,36% d'emplois supplémentaires annuellement
- Haut-Anjou : +2,44% d'emplois liés à la construction annuellement

> UN SECTEUR AGRICOLE BIEN REPRÉSENTÉ ET GAGNANT DES EMPLOIS

Actuellement le département recense 6,1 % des emplois dans l'agriculture. A l'échelle de la région ce chiffre est de 4,5% des emplois.

Sur l'ensemble de l'Anjou bleu, **le secteur agricole connait une légère augmentation du nombre d'emplois** sur la période 2006-2011 (+ 82 emplois) notamment pour les secteurs de Segré et Pouancé. Avec 11,4% d'emplois agricoles salariés et non salariés au sein du Pays,

ce secteur d'activité demeure important pour l'économie locale. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec la diminution du nombre d'emplois dans la majeure partie des autres secteurs d'activité. Les secteurs les plus proches de la métropole angevine ou les plus urbanisés sont les plus touchés par la perte **d'emplois agricoles, à savoir les secteurs de :**

- Ouest-Anjou : le secteur agricole a perdu 1,73% d'emplois par an sur la période 2006 - 2011
- Haut-Anjou : le secteur agricole a perdu 2,41 % d'emplois par an sur la période 2006 - 2011

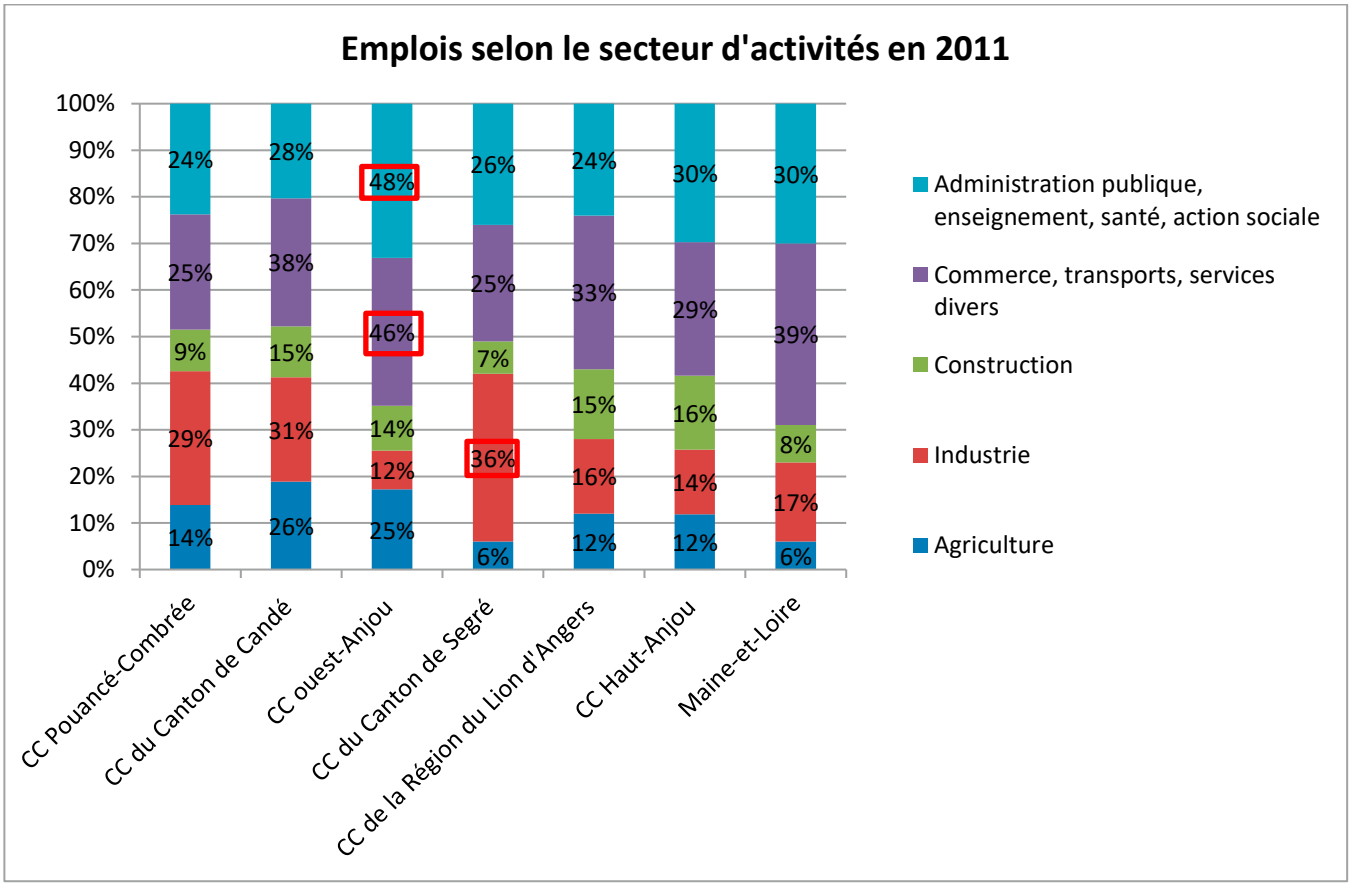

Source : INSEE

2.e. Une majorité d'emplois d'ouvriers et d'employés sur le PETR, des emplois qualifiés en augmentation, mais globalement une sous-représentation des cadres supérieurs

A l'échelle du Pays, la part d'« emplois qualifiés » (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires) a augmenté faiblement de 1,84% entre 2006 et 2011. Il s'agit d'un phénomène mineur ressenti uniquement sur la moitié des secteurs, notamment ceux situés à proximité des polarités extérieures telles qu'Angers :

- LE LION D'ANGERS : +7.82 % des emplois « qualifiés » cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires
- LE HAUT-ANJOU : +7,27% des emplois « qualifiés » cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires
- POUANCÉ-COMBRÉE : +4,15 % des emplois « qualifiés » entre 2006 et 2011

Par ailleurs, les secteurs ayant perdu une part importante des emplois qualifiés sont Candé (-11.11% des emplois qualifiés entre 2006 et 2011), Segré (-3,69% entre 2006 et 2011) et Ouest-Anjou (-1.64% entre 2006 et 2011).

Toutefois, la part représentée par ces emplois demeure inférieure à celle observée à l'échelle du département de 11.92% entre 2006 et 2011. La part d'ouvriers est quant à elle nettement supérieure en lien avec la prédominance des secteurs industriels et agricoles du Pays.

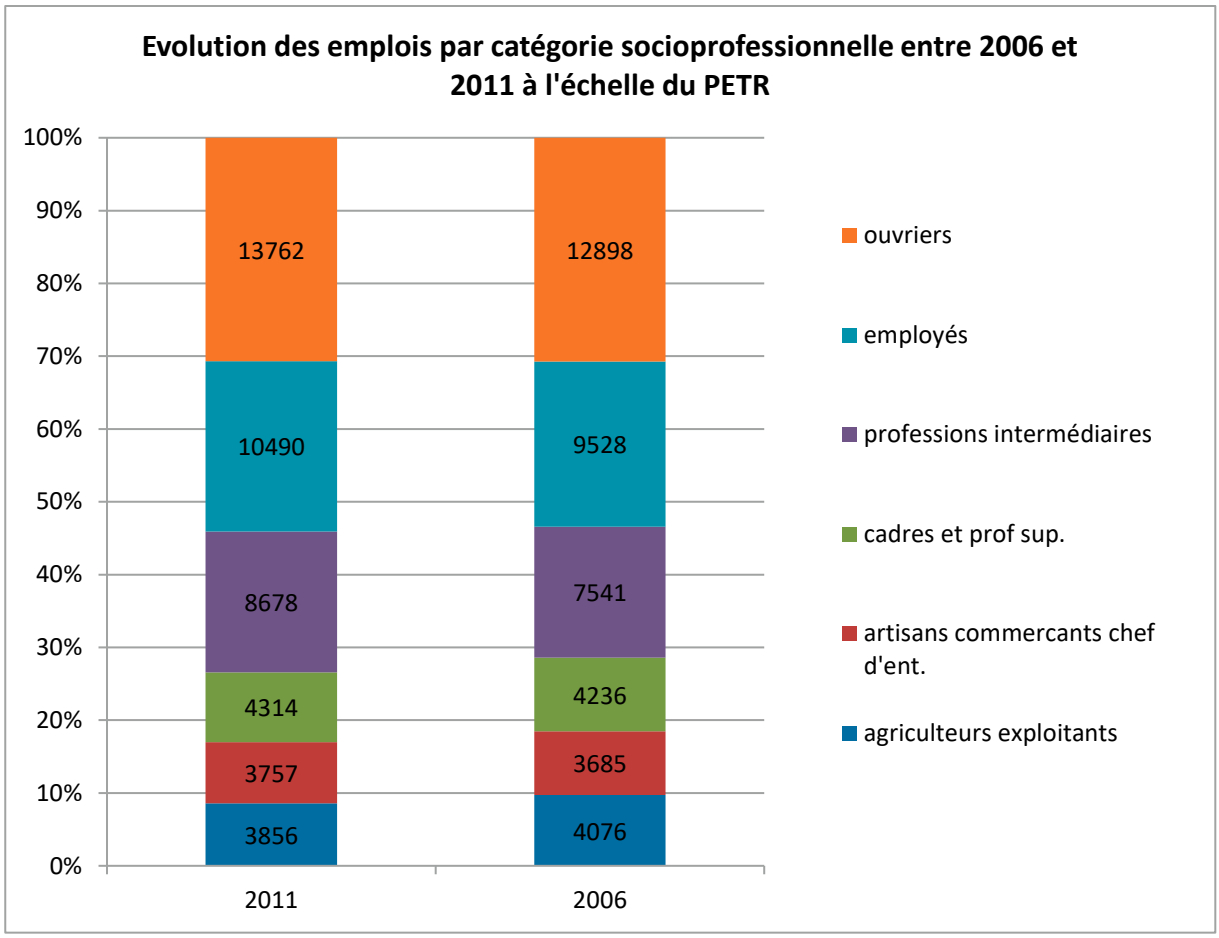

Source : INSEE

Evolution des emplois par catégorie socioprofessionnelle entre 2006 et 2011 par secteurs	agriculteurs exploitants	artisans commercants chef d'ent.	cadres et prof sup.	professions intermédiaires	employés	ouvriers
CC de la Région du Lion-d'Angers	-28.44	4.96	7.82	25.91	23.29	13.23
CC du Canton de Segré	-6.19	11.17	-3.69	6.45	12.54	0.02
CC de la Région de Pouancé-Combrée	4.8	18.48	4.15	20.15	8	4.02
CC du Canton de Candé	-18.02	-3	-11.11	24.78	8.71	6.61
CC du Haut Anjou	-16.67	-9.45	7.27	25.26	14.09	20.96
CC Ouest Anjou	-2.86	0	-1.64	29.32	5.99	9.77
SCoT de l'Anjou bleu	**-5.4**	**1.95**	**1.84**	**15.08**	**10.1**	**6.7**
Maine-et-Loire	-17.38	5.72	**11.92**	8.72	3.35	-2.01

Source INSEE

3. REVENUS : UN NIVEAU DE VIE PROPORTIONNEL A L'ELOIGNEMENT DES GRANDES POLARITES, MAIS DES ECARTS ENTRE CANTONS QUI TENDENT A SE REDUIRE

Revenu par Unité de Consommation

Le revenu disponible par ménage ne mesure pas le niveau de vie effectif des individus. Cela dépend du nombre de personnes composant le ménage. Mais il faut aussi tenir compte du fait que des dépenses ne sont pas proportionnelles au nombre de personnes. **Le niveau de vie est donc calculé en divisant le revenu disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation**. (1 pour les adultes, 0,5 pour les +14 ans, 0,3 pour les - 14 ans)

Les communes les plus éloignées des polarités du Pays et de l'Agglomération angevine observent les revenus par unité de consommation les plus faibles. Cette répartition inégale des revenus par unité de consommation s'expliquent, entre autre, par la composition socioprofessionnelle de la population avec une arrivée récentes des cadres et des professions intellectuelles supérieures dans les communes de la frange Est. Toutefois, ces moyennes gomment les disparités au sein même des communes.

De manière générale, l'évolution du revenu par unité de consommation entre 2006 et 2011 sur l'ensemble du Pays demeure dans les mêmes ordres de grandeurs que le département (2,74%) ou encore la région (2,73%).

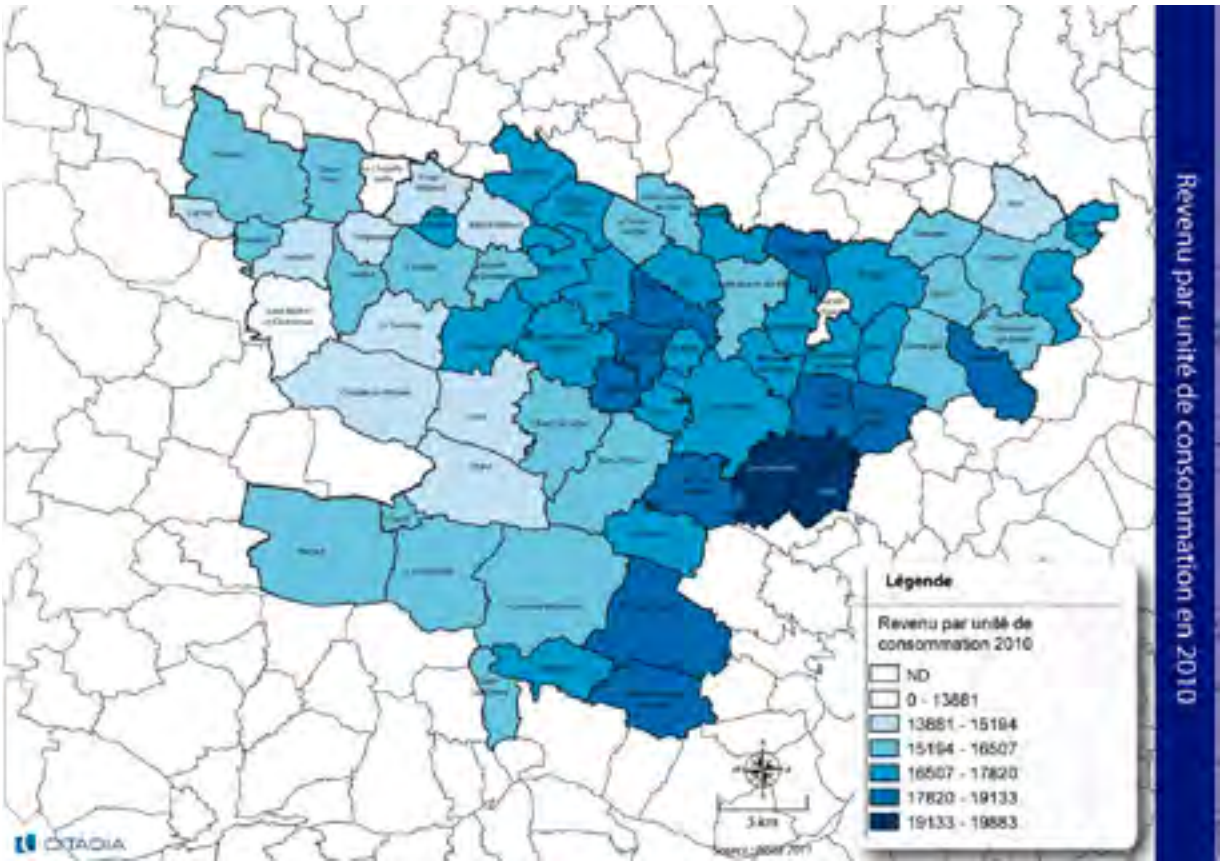

VI ■ LES ETABLISSEMENTS

1. DES ETABLISSEMENTS PLUTOT PETITS

Etablissement / entreprise

L'établissement désigne l'unité de production, tandis que l'entreprise désigne l'unité juridique.

Une même entreprise peut avoir plusieurs établissements, si elle exerce son activité de façon permanente dans plusieurs lieux distincts. La notion d'établissement aura ici été préférée à celle d'entreprise car elle caractérise davantage l'activité locale réelle.

Tout comme il concentre le plus grand nombre d'emplois, le secteur de Segré réunit près de 23% des établissements et confirme ainsi son rôle de pôle économique du Pays. Pour autant, la création d'établissements est plus importante dans le secteur du Lion d'Angers, ce qui témoigne de la dynamique économique récente de la frange Est/Sud-Est.

Etablissements et création d'établissements	Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012		Créations d'établissements en 2012	
	Nombre	Part dans le PETR	Nombre	Part dans le PETR
CC de la Région du Lion-d'Angers	1 263	20%	96	24%
CC du Canton de Segré	1 439	23%	76	19%
CC de la Région de Pouancé-Combrée	965	15%	47	12%
CC du Canton de Candé	841	13%	44	11%
CC du Haut Anjou	936	15%	73	18%
CC Ouest Anjou	901	14%	62	16%

Source INSEE

L'Anjou bleu se compose majoritairement de petits établissements : 95% des établissements réunissent moins de 9 salariés. Les secteurs les moins fournis sont les secteurs de Ouest-Anjou, du Lion-d'Angers et de Candé en raison de leurs secteurs d'activité prédominants (agricole et industriel).

Répartition des établissements selon leur taille et leur secteur de localisation en 2012	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total
CC de la Région du Lion-d'Angers	974	234	26	23	6	**10%**
CC du Canton de Segré	966	368	46	38	21	**36%**
CC de la Région de Pouancé-Combrée	717	204	22	13	9	**16%**
CC du Canton de Candé	639	173	11	11	7	**12%**
CC du Haut Anjou	685	195	26	19	11	**19%**
CC Ouest Anjou	713	157	16	11	4	**7%**
Total %	**74%**	**21%**	**2%**	**2%**	**1%**	**100%**

Source INSEE

2. LES ZONES D'ACTIVITES

L'Anjou bleu dispose d'un réseau de parcs d'activités de rayonnement divers, dont l'implantation géographique correspond à la cartographie des polarités. Les principales Zones d'Activités Economiques (ZAE) du territoire sont localisées à proximité directe des réseaux routiers structurants.

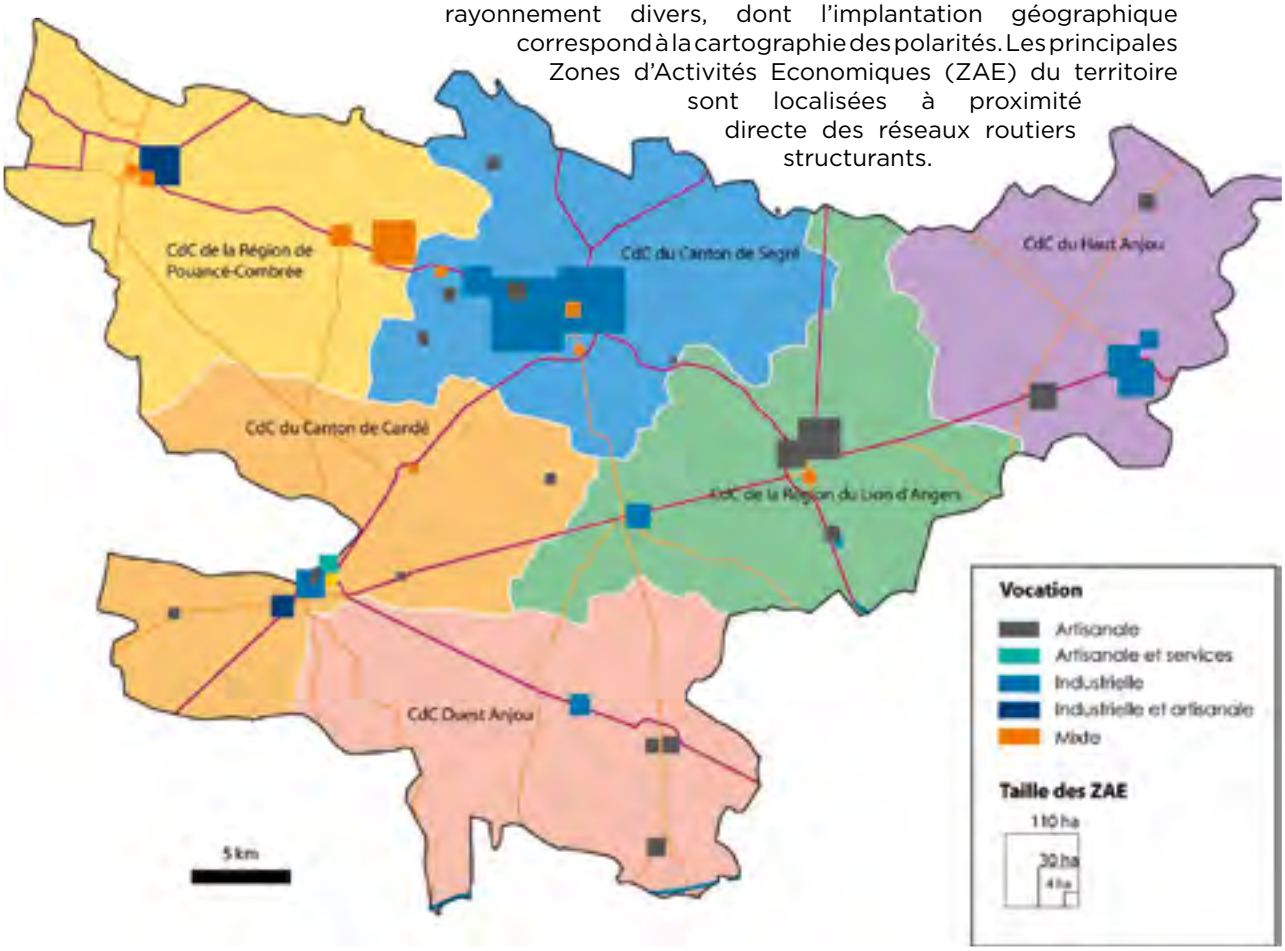

Au total, 564 hectares de zones d'activités existantes sont comptabilisées en 2016 (source : services développement économique des communautés de communes). Ces 564 hectares se répartissent de la manière suivante :

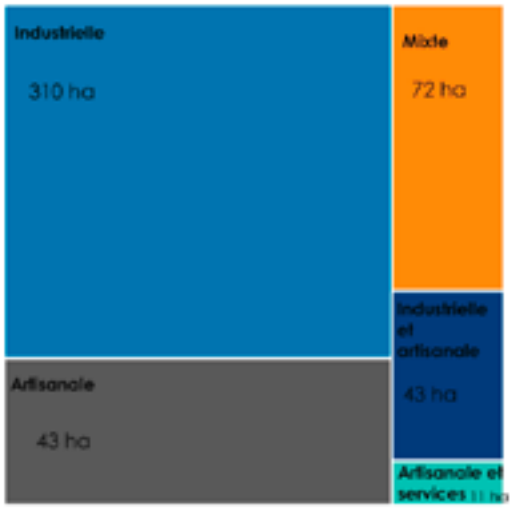

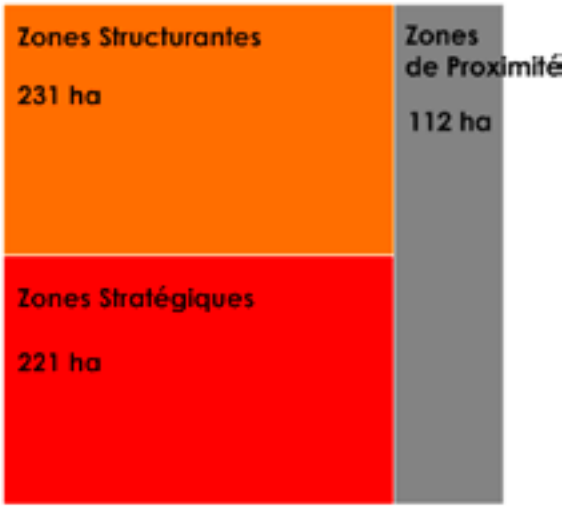

Les zones d'activités économiques stratégiques sont de rayonnement départemental et localisées à proximité des infrastructures routières majeures et majoritairement dédiées aux activités industrielles. Ce sont des sites disposés (localisation, disponibilités, offres de services, emprise foncière) à l'accueil des activités économiques d'envergure.

Les zones structurantes sont parfois antérieures aux Actiparcs et souvent de plus faible emprise foncière mais, au niveau intercommunal, elles assurent l'accueil d'activités plutôt mixtes à dominante industrie-artisanat.

Les zones d'activités de proximité sont des zones à vocation majoritairement artisanale qui maillent le territoire et permettent un maintien et/ou développement des activités de petite industrie ou artisanales locales.

2.a. Des zones réservées pour le développement économique en nombre important

Même si l'activité économique ne se développe pas seulement dans les zones d'activités, ces dernières constituent l'offre principale pour l'accueil de nouvelles entreprises (développement exogène) ou le développement des entreprises locales (développement endogène).

Près de 28 communes du Pays disposent d'une zone d'activités d'envergure intercommunale ou/et communale. La carte des zones d'activités du Pays est le reflet de la prise en main progressive de la « compétence économique » par les intercommunalités. En effet, les parcs d'activités communaux représentent une part de plus en plus faible dans l'enveloppe foncière totale à vocation économique.

L'Anjou bleu dispose en 2016 de :

> **60 ha de surfaces directement disponibles** (35 ha dans les zones stratégiques, 14 ha dans les zones structurantes, 11 ha dans les zones de proximité)

> **88 ha de réserves foncières acquises** (61 ha dans les zones stratégiques, 20 ha dans les zones structurantes, 7 ha dans les zones de proximité)

> **82 ha de réserves foncières potentielles,** fléchées à vocation économique mais pas toujours traduites en zonage spécifique dans les PLU, et non acquises par les collectivités (54 ha dans les zones stratégiques, 19 ha dans les zones structurantes, 9 ha dans les zones de proximité)

La répartition de ces surfaces entre les communautés de communes actuelles est celle figurant sur le tableau suivant.

	ZAE existantes (en ha)	Dont disponibilités immédiates (en ha)	Réserves foncières économiques	Dont réserves foncières acquises
Haut-Anjou	76	4	23	3
Candé	51	7	6	6
Ouest-Anjou	27	10	10	9
Pouancé-Combrée	91	9	28	-
Le Lion d'Angers	75	3	29	25
Segré	245	27	74	45
Total	**565**	**60**	**170**	**88**

Source : Questionnaire SCoT / 2016

Ces chiffres restent à nuancer en raison des variables comptabilisées dans le calcul final et qui fluctuent en fonction des années d'études.

Par ailleurs, il est a noter que les zones d'activités sont sans réelles spécialisations. Elles peuvent en effet accueillir tout type d'activité (y compris pour certaines zones commerciales). Cela accentue le manque de lisibilité de l'organisation économique du territoire et ainsi ne participe pas à l'attractivité d'entreprises extérieures. Par ailleurs, cette « non spécialisation » peut conduire à certains risques :

> Conflits d'usage entre industrie et commerce au sein des zones

> Mitage et mutation de cellules

> Absence de lisibilité de la zone

> Éloignement des polarisations commerciales vis-à-vis des zones agglomérées

> Implantations au coup par coup sans réflexion globale

> Absence de dynamiques inter-entreprises

2.b. Une localisation des principales zones d'activités influencée par le réseau structurant

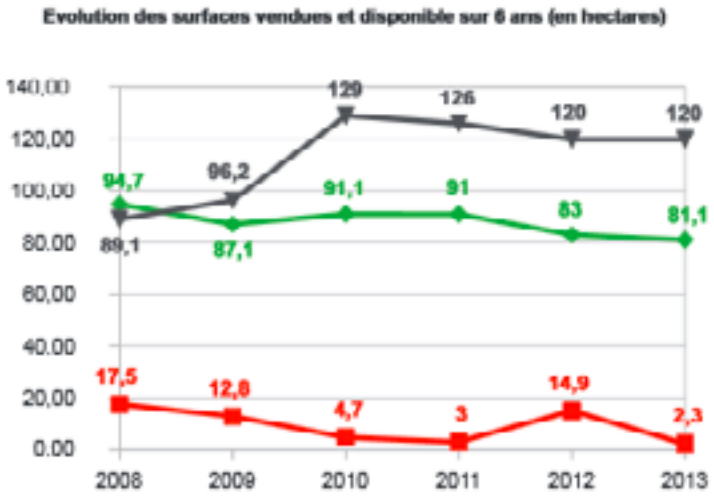

Source : DDT du Maine-et-Loire

Le rôle des routes à grande circulation (RD 948 et RD 950) est déterminant dans l'implantation des zones d'activités. En effet, les entreprises privilégient de s'y implanter afin d'une part de profiter de l'accessibilité routière facilitée, d'autre part de bénéficier d'une visibilité accentuée (effet vitrine) depuis ces axes structurants.

Une multitude de petits sites d'activités est recensée sur tout le territoire du Pays, mais les plus grandes zones sont situées dans les chefs-lieux de canton. La ville de Segré, au centre du Pays et au carrefour des axes structurants, concentre à elle seule quatre zones d'activités majeures.

Au total, l'Anjou bleu regroupe 61 sites d'activités, les entreprises accueillies sont des entreprises liées aux services notamment aux transports, à l'industrie notamment à l'agro-alimentaire, ainsi qu'aux commerces et aux services.

Le SCoT enregistre par ailleurs une baisse de 84% de la commercialisation de ses zones d'activités en 2013. Par ailleurs, 81% des hectares viabilisés et équipés sur le Pays demeurent disponibles. Les zones d'activités subissent elles aussi les conséquences de la conjoncture nationale. Pour autant, la consommation d'espaces entre 2002 et 2013 est un indicateur essentiel à la quantification des besoins futurs.

Par ailleurs en matière de foncier à vocation économique, la révision du SCoT doit être l'occasion de promouvoir et faciliter le comblement des zones d'activités actuelles. Il faut cependant noter que ce procédé de comblement des zones d'activités est difficile à mettre en œuvre et demeure un champ de réflexion en cours.

Selon la Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire, seules 20% en moyenne de la surface totale des parcelles est occupée par le bâti dans les zones d'activités du Pays. Or, il semblerait qu'il soit possible, dans la plupart des zones d'activités, d'atteindre des coefficients d'occupation allant jusqu'à 50%. Les potentiels de comblement des parcelles à vocation économique sont donc avérés. Cette sous-occupation de certaines zones d'activités peut être attribuée à une utilisation extensive des parcelles ainsi qu'à un taux de vacance des lots cessibles plus ou moins important.

Dans le Maine-et-Loire, le stock de réserves foncières augmente plus rapidement que les surfaces vendues, un stock en croissance constante en dépit d'un rythme de commercialisation qui stagne. En effet, les surfaces disponibles au 01 janvier 2009 étaient 6 fois plus importantes que les surfaces vendues en 2008, au 01 janviers 2010 elles étaient 9 fois plus importantes que celles vendues en 2009.

Ainsi, l'offre présente en 2016 en Anjou bleu permet de répondre aux estimations de demande potentielle avec près de 150 ha dédiés au zonage économique futur (dont 60 ha de disponibilités immédiates et 88 ha de réserves foncières acquises).

Les disponibilités foncières immédiates sont en mesure de répondre aux besoins endogènes à l'horizon 2020 au minimum. Les réserves foncières maîtrisées permettent d'assurer un développement sur le long terme notamment sur les pôles principaux.

VII ■ L'ACTIVITE AGRICOLE ET FORESTIERE

Les données utilisées sont issues de la Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire ainsi que de l'Agreste et de l'INSEE. Les données présentées ci-dessous sont à nuancer puisqu'elles prennent seulement en compte les données comprises dans les limites administratives du Pays. Or, l'activité agricole ne s'arrête pas à ces limites. Par exemple, un agriculteur peut avoir un siège d'exploitation localisé dans le segréen mais exploiter des terres en dehors du territoire.

1. UN TERRITOIRE A VOCATION AGRICOLE

L'Anjou bleu s'inscrit dans une région historiquement orientée vers l'élevage. La nature du sol et le climat ont favorisé le développement de la polyculture et de l'élevage, même si progressivement la part des cultures céréalières augmente au détriment des élevages historiquement implantés dans le Segréen.

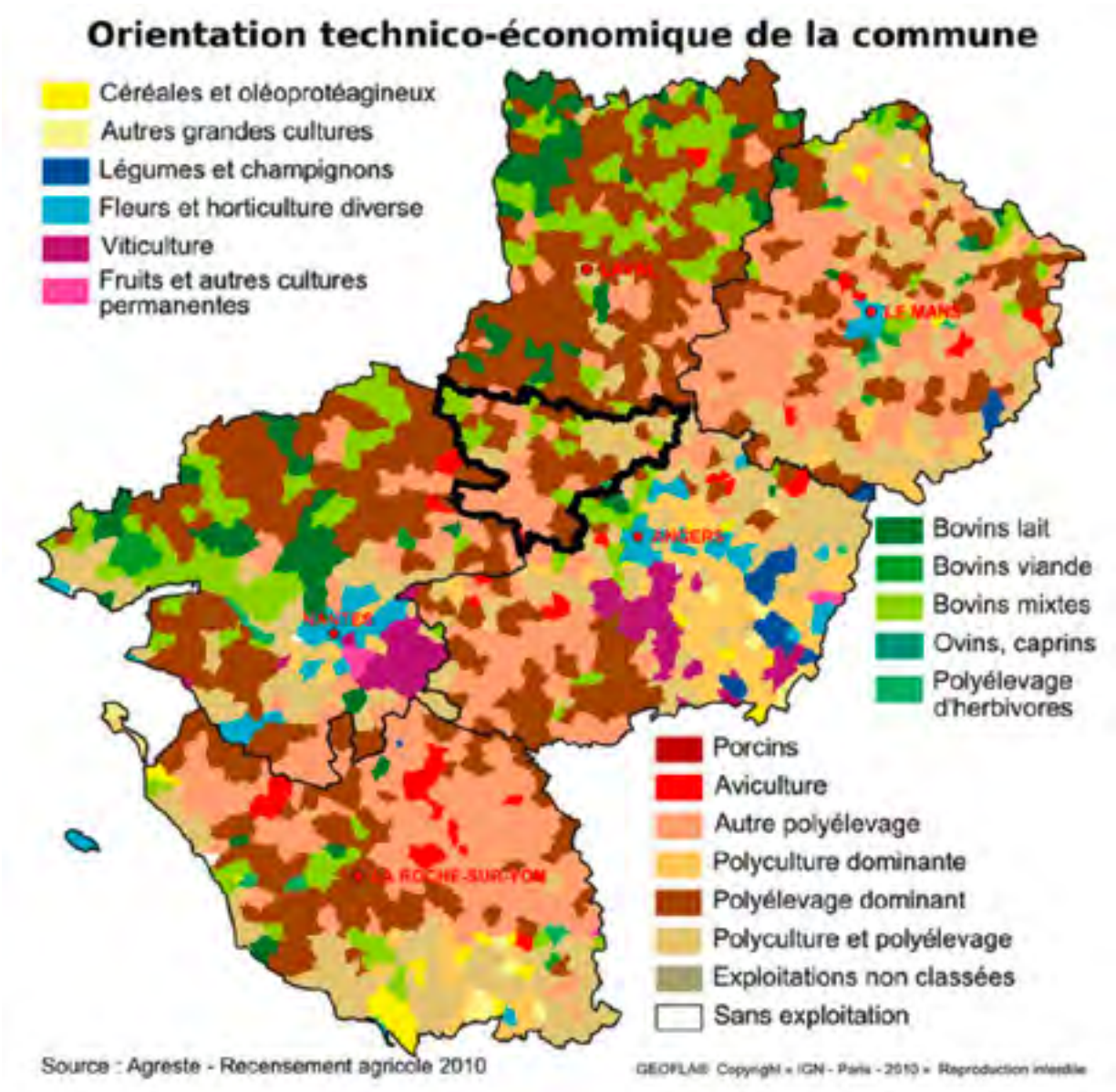

1.a. La surface agricole utile par commune

La superficie agricole utile correspond aux superficies des terres labourables, superficies des cultures permanentes, superficies toujours en herbe, superficies de légumes, fleurs et autres superficies cultivées de l'exploitation agricole. (Source : AGRESTE). En 2010, la Surface Agricole Utile (SAU) représente 101 398 ha pour 1598 exploitations agricoles.

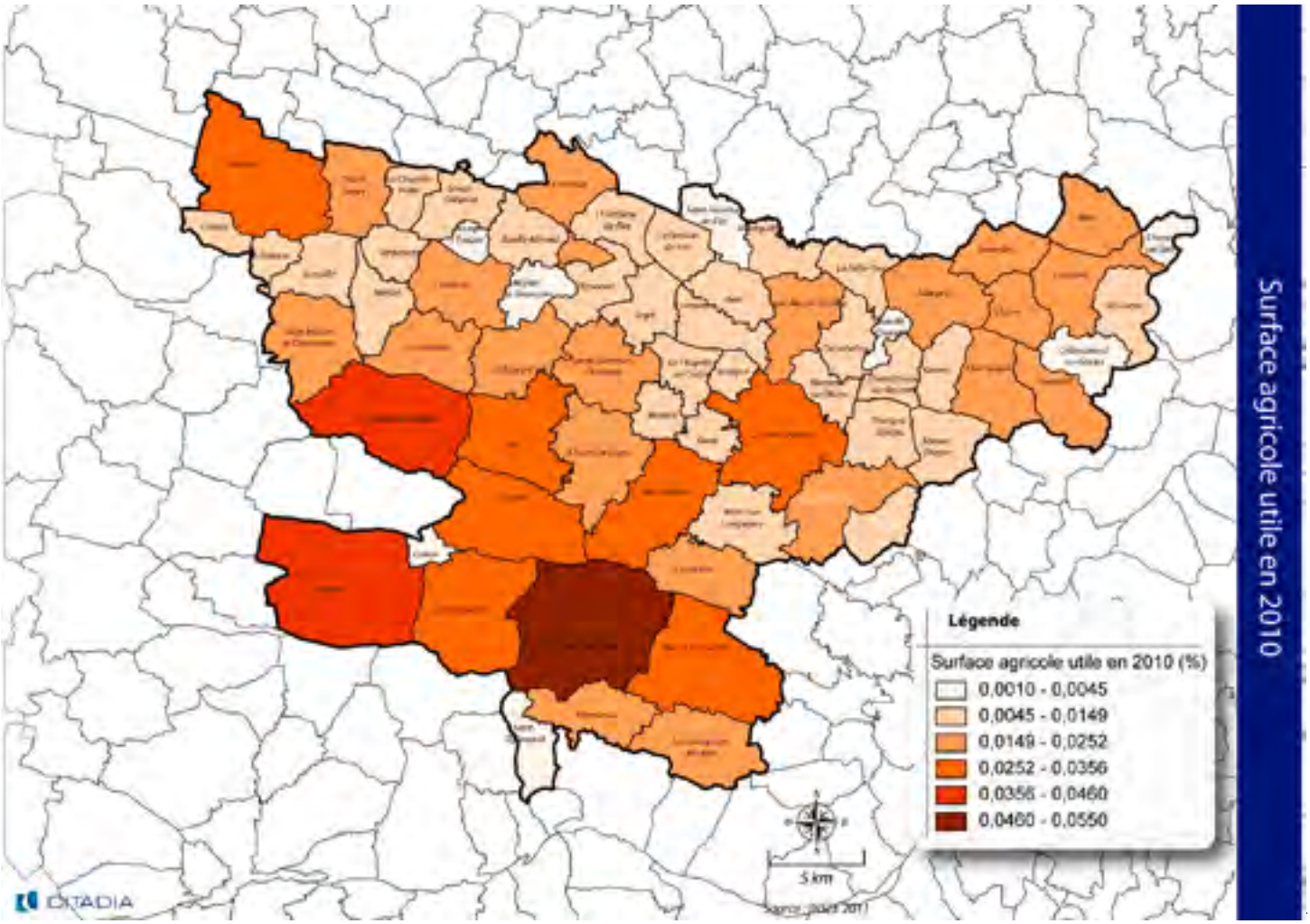

2. LA RESTRUCTURATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

2.a. L'évolution de la surface agricole utile entre 1988 et 2010

Entre 1988 et 2010, la surface agricole utilise (SAU) du Pays a diminué de 7% soit 10 247 ha. En effet, en 2010 on recensait 1598 exploitations pour une SAU de 101 398 ha contre 3452 exploitations pour 111 645 ha en 1988. La SAU moyenne par exploitation est donc passée de 32 ha / exploitation en 1988 à 63 ha / exploitation en 2010.

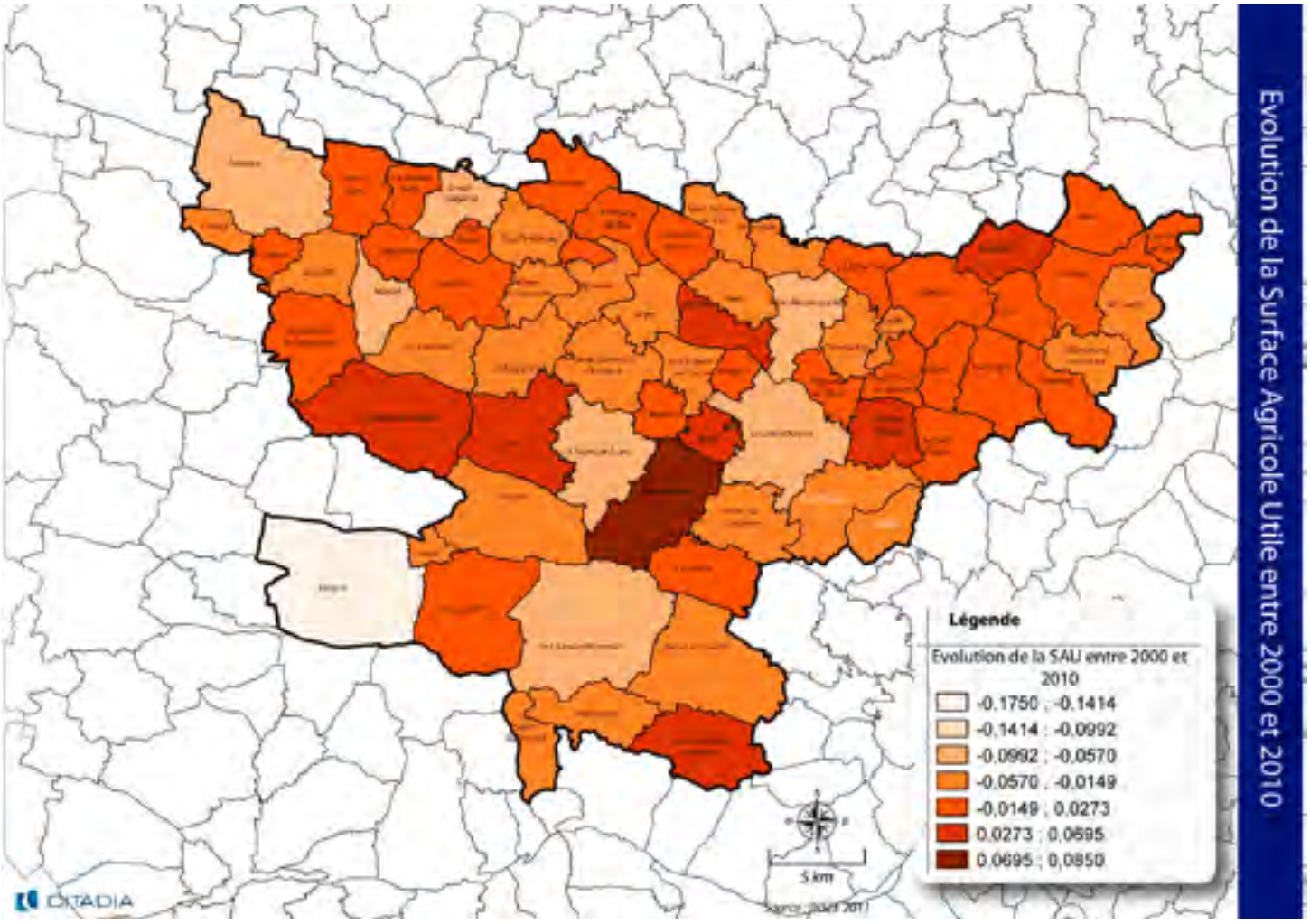

2.b. Une évolution contrastée du nombre d'exploitations agricoles

En 2011, les agriculteurs représentaient 3,4% de la population active sur l'ensemble du territoire (INSEE 2011). De manière globale, leur nombre d'actifs liés au domaine de l'agriculture n'a cessé de diminuer : – 10.3 % des effectifs entre 2006 et 2011. Cette baisse témoigne, en partie, de la restructuration de ce secteur d'activité. Cependant, cette évolution n'est pas homogène sur le territoire.

En 2010, l'Agreste dénombrait 1 598 exploitations. Si ces exploitations sont encore nombreuses sur le territoire leur nombre diminue fortement, en témoigne la variation annuelle moyenne du nombre d'exploitations de -3,44% entre 1988 et 2010.

À noter que le rythme de baisse du nombre de grandes et moyennes exploitations est plus rapide *(les grandes et moyennes exploitations se distinguent des autres par leur coefficient de production brut standard c'est-à-dire la valeur de la production potentielle par hectare ou par tête d'animal (moyenne entre 2005 et 2009)).*

Deux explications peuvent être avancées à la diminution du nombre d'exploitations sur un territoire (sauf cas particulier) :

- Lors de la reprise d'un siège d'exploitation par un agriculteur. Ce dernier choisit de se grouper au sein d'une société agricole, le siège existant étant fusionné il n'est plus comptabilisé (seul subsiste le siège principal)

• Lorsqu'un siège d'exploitation n'est pas repris (sans successeur).

Or, pour le territoire du Segréen, comme pour le reste de la région des Pays-de-La-Loire, c'est la conjugaison de ces deux facteurs qui expliquent la forte baisse du nombre des exploitations.

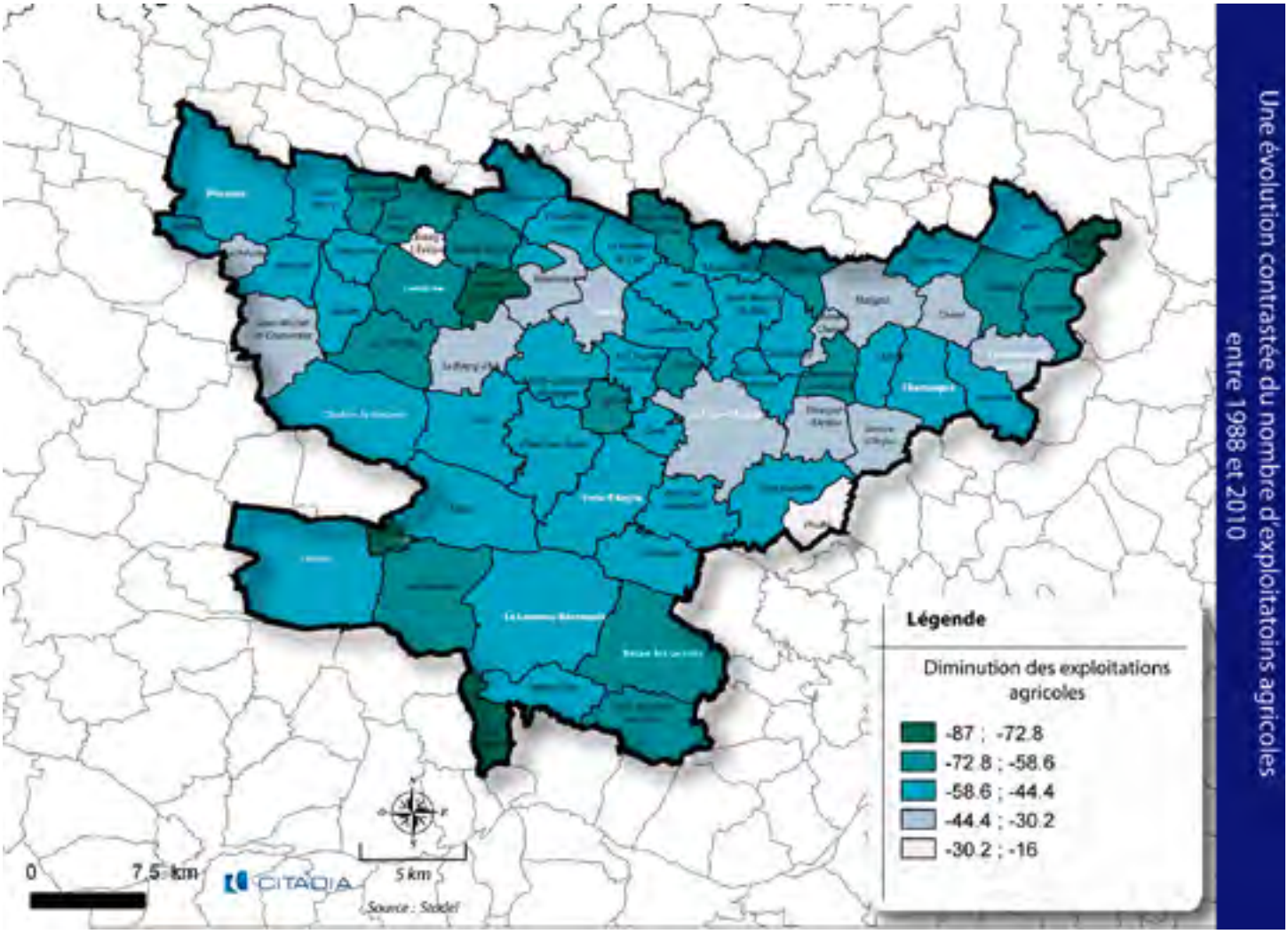

Une évolution contrastée du nombre d'exploitatoins agricoles entre 1988 et 2010

3. UN TERRITOIRE AGRICOLE SOUS PRESSION URBAINE

Les emplois agricoles (emplois salariés et non-salariés) ainsi que la représentation du secteur agricole dans le profil économique de l'Anjou bleu ont tous les deux diminué entre 1999 et 2010 :

> 2 073 emplois agricoles en 2010 (emplois salariés et non-salariés) contre 2 590 en 1999, soit **une diminution de 517 emplois en 10 ans.**

Cette nette diminution s'observe sur la totalité des communes du Pays. De même, les communes à proximité de l'agglomération angevine ou d'une infrastructure routière structurante sont celles qui ont subies la baisse d'actifs la plus significative.

La pression urbaine, qu'elle soit liée au développement résidentiel ou au développement économique, influe sur le poids économique de l'agriculture.

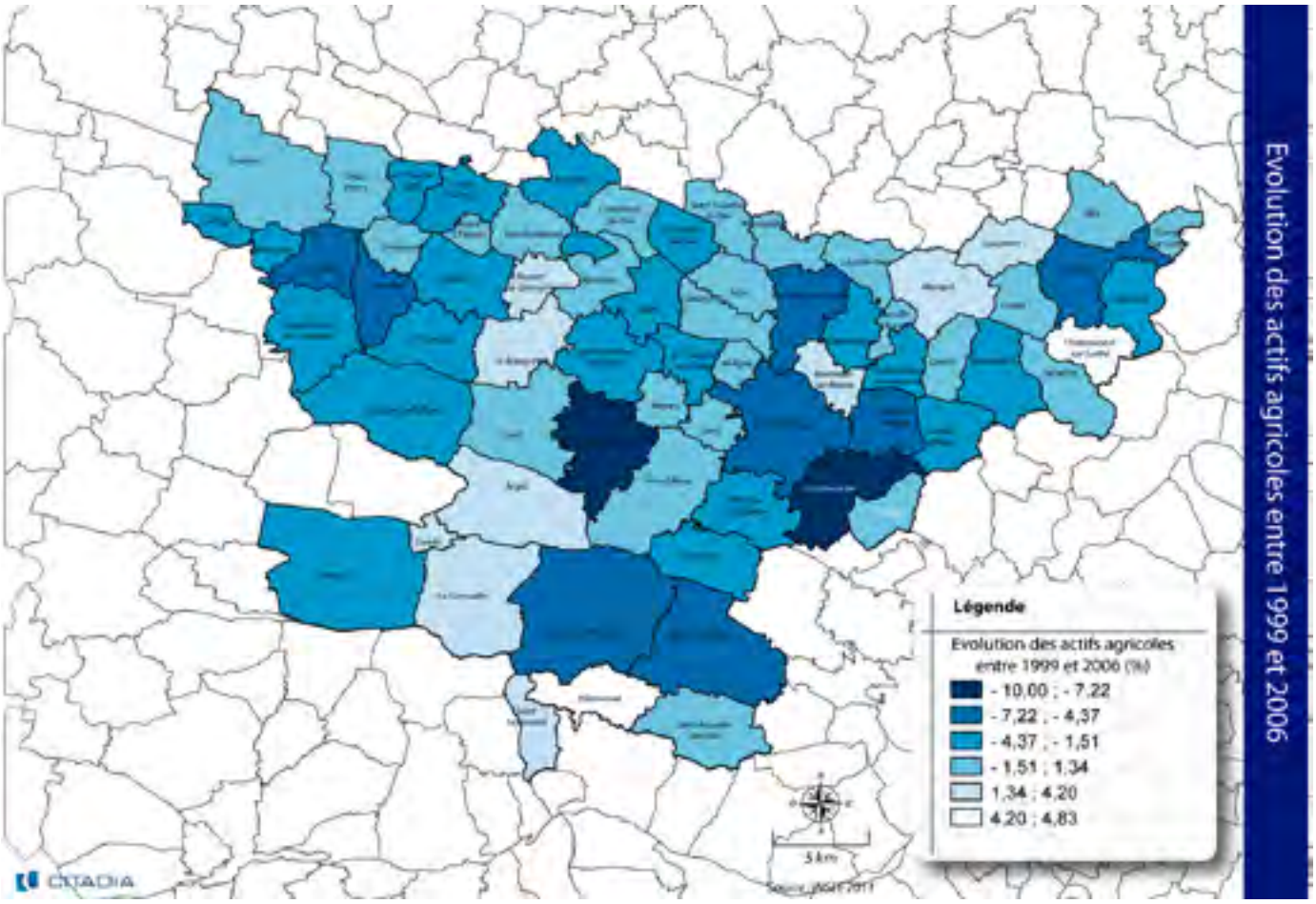

La taille grandissante des exploitations et la baisse des actifs agricoles complexifient les successions et remet en question la pérennité de certaines exploitations et activités/ spécialisations agricoles.

De même, la question du devenir de certaines exploitations est prégnante pour certaines communes en particulier celles qui présentent un plus faible nombre d'installations avec DJA (Dotation d'installation aux Jeunes Agriculteurs) conjugué à un nombre significatif d'exploitations sans successeur connu.

En conclusion, l'agriculture de l'Anjou bleu présente :

DES ATOUTS…

> Une agriculture présente sur le territoire et qui a su s'adapter aux évolutions pour maintenir sa dynamique économique. Une restructuration qui n'est pas synonyme d'une déprise

> Un tissu agricole qui demeure dynamique (tissu associatif fort)

DES FAIBLESSES…

> Des effectifs d'actifs et des exploitations en baisse

> Une surface agricole utile (SAU) qui diminue

> Des exploitations plus grandes et plus spécialisées

> Une SAU moyenne par exploitation en augmentation qui complexifie les successions

> Une production animale historiquement implantée qui se fragilise au profit des activités de cultures (céréalières)

DES ENJEUX…

> Renouveler les actifs agricoles notamment par l'installation de jeunes exploitants

> Préserver le foncier agricole au regard de la consommation d'espaces

> Donner de la lisibilité à la profession agricole et valoriser l'identité agricole et rurale du territoire

4. UN PATRIMOINE FORESTIER QUI SOULIGNE LES QUALITES DU TERRITOIRE POUR DES USAGES VARIES

Les espaces forestiers n'occupent proportionnellement que peu d'espace sur le territoire Segréen, mais assurent des fonctions économiques, écologiques, productives et sociales, en complément de leur fonction paysagère. Ces espaces sont, pour leur majorité, gérés durablement :

- par l'Office National des Forêts (régime forestier public : forêt domaniale et des collectivités publiques)
- grâce à un plan de gestion durable, agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (plans de simple gestion, règlement-type de gestion, code des bonnes pratiques sylvicoles) lorsque les massifs sont privés

La pérennité et le bon fonctionnement de ces espaces sont liés à leur capacité à fournir des services spécifiques, que ce soit d'un point de vue touristique et de loisirs (randonnées, chasse) ou d'un point de vue de la production et de la transformation de la ressource (construction, ameublement, dérivés et valorisation énergétique).

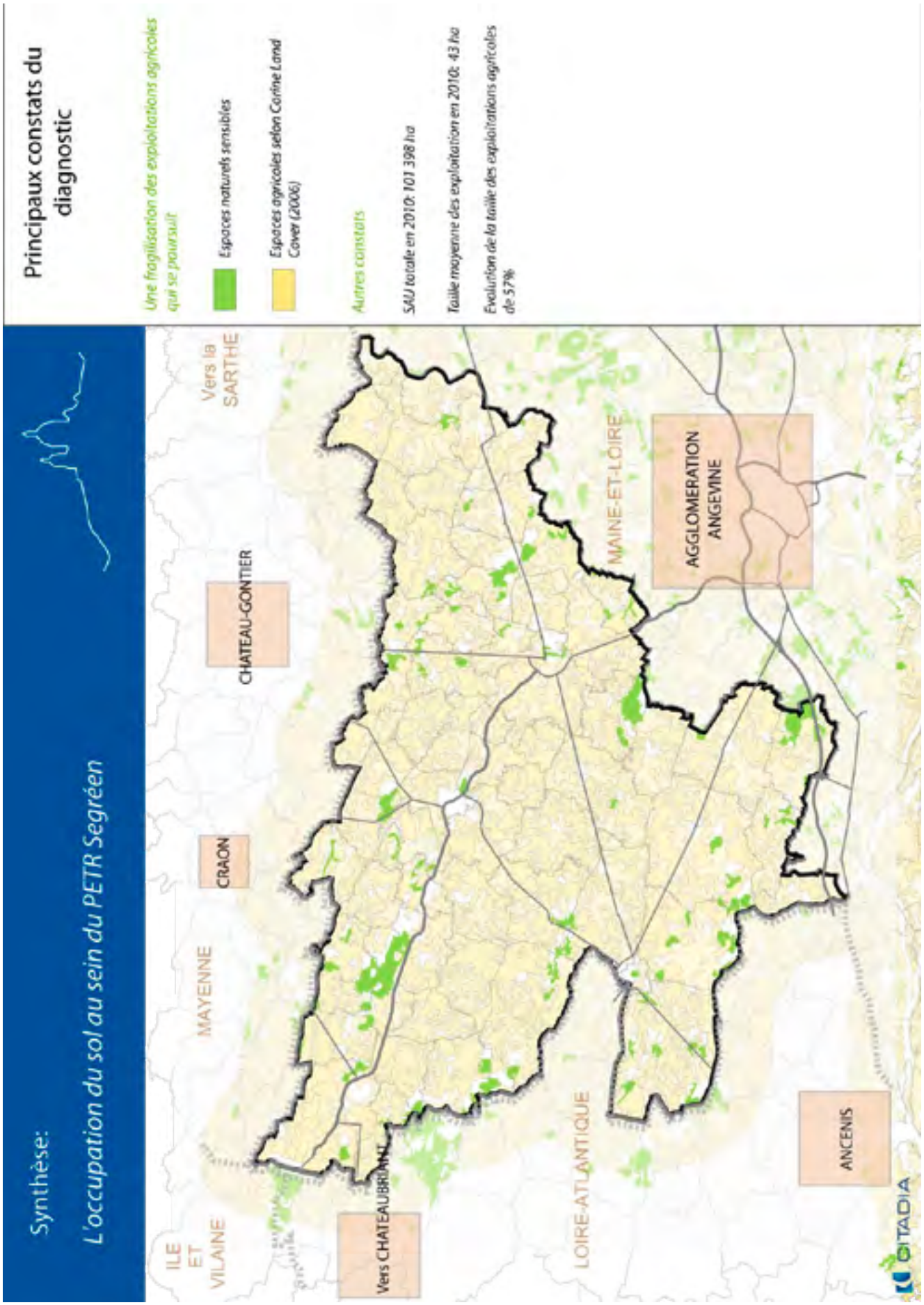
Synthèse:
L'occupation du sol au sein du PETR Segréen
Principaux constats du diagnostic
Une fragilisation des exploitations agricoles qui se poursuit
Espaces naturels sensibles
Espaces agricoles selon Corine Land Cover (2006)
Autres constats
SAU totale en 2010: 101 398 ha
Taille moyenne des exploitation en 2010: 43 ha
Evolution de la taille des exploitations agricoles de 57%
Vers la SARTHE
CHATEAU-GONTIER
CRAON
MAYENNE
ILE ET VILAINE
Vers CHATEAUBRIANT
LOIRE-ATLANTIQUE
MAINE-ET-LOIRE
AGGLOMERATION ANGEVINE
ANCENIS
TADIA

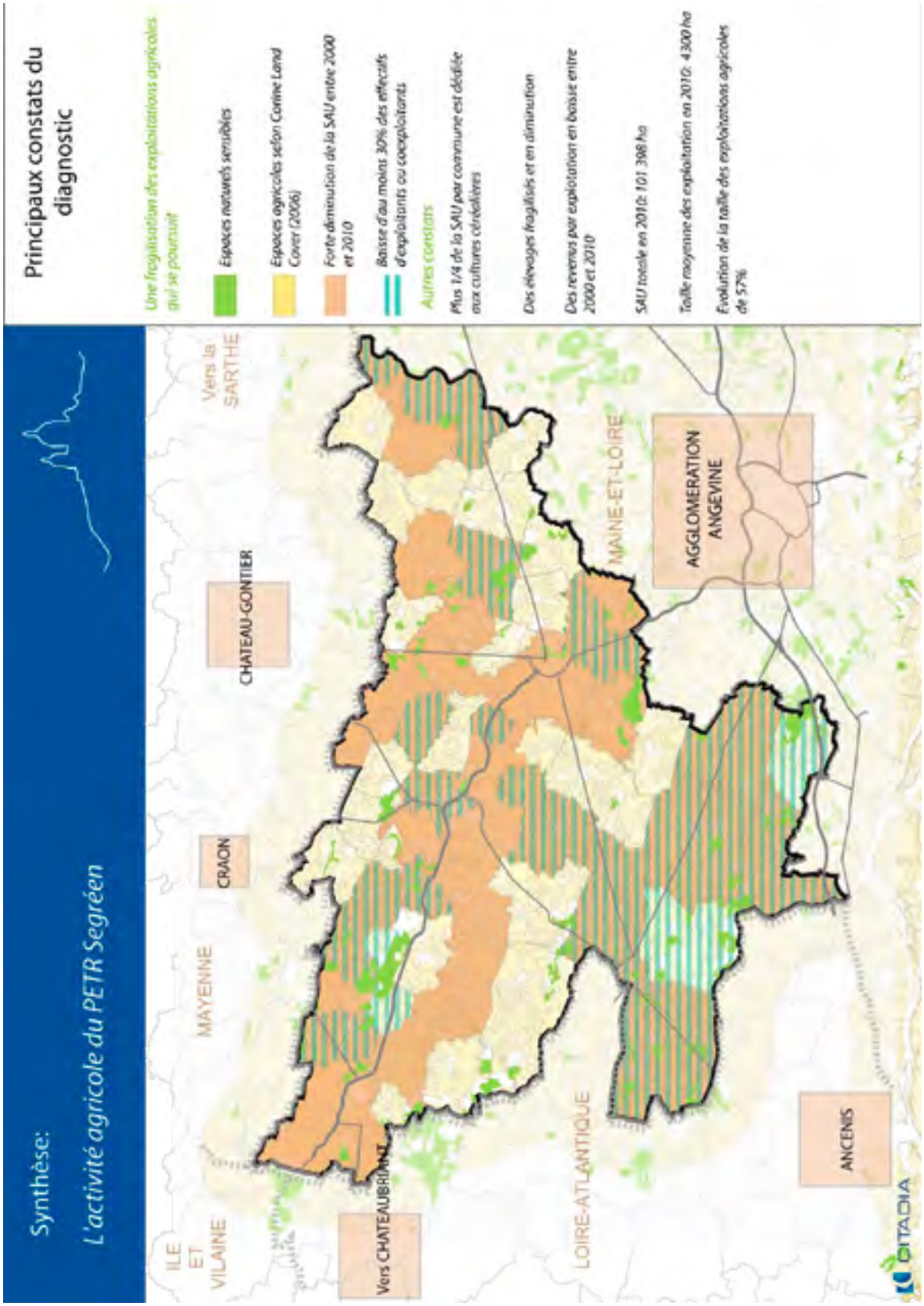
Synthèse:
L'activité agricole du PETR Segréen
Principaux constats du diagnostic
Une fragilisation des exploitations agricoles qui se poursuit
Espèces naturels sensibles
Espèces agricoles selon Corine Land Cover (2006)
Forte diminution de la SAU entre 2000 et 2010
Baisse d'au moins 30% des effectifs d'exploitants ou coexploitants
Autres constats
Plus 1/4 de la SAU par commune est dédiée aux cultures céréalières
Des élevages fragilisés et en diminution
Des revenus par exploitation en baisse entre 2000 et 2010
SAU totale en 2010: 101 398 ha
Taille moyenne des exploitation en 2010: 43,00 ha
Evolution de la taille des exploitations agricoles de 57%
ILE ET VILAINE
MAYENNE
CRAON
Vers la SARTHE
CHATEAU-GONTIER
Vers CHATEAUBRIANT
LOIRE-ATLANTIQUE
MAINE-ET-LOIRE
AGGLOMERATION ANGEVINE
ANCENIS
CITADIA

VIII ■ UN POTENTIEL TOURISTIQUE CERTAIN

1. LE CADRE DE L'ANJOU BLEU

L'Anjou bleu dispose de nombreux atouts touristiques qui méritent d'être mieux valorisés et structurés pour proposer une destination crédible et attractive.

Par ailleurs, l'Anjou bleu est un territoire aux multiples visages : il se caractérise par la diversité de ses milieux naturels et par l'existence d'un patrimoine paysager attrayant, organisé autour d'unités paysagères (le Segréen et les plateaux du Haut-Anjou).

Le réseau hydrographique repose sur 3 rivières principales : la Sarthe, la Mayenne et l'Oudon (principal affluent de la Mayenne). L'Erdre prend sa source en Anjou bleu, sur la commune de La Pouëze. Les espaces naturels sont nombreux et intéressants mais cloisonnés : le bocage, les forêts, les plans d'eau sont traversés par les axes routiers et ferroviaires qui quadrillent le paysage.

La situation géographique du territoire reste un point fort : à 30 minutes d'Angers, à 1h de Rennes et Nantes et à 2h30 de Paris, il bénéficie d'une bonne desserte avec la proximité des principaux axes autoroutiers (A 11, A 85, A 87…), la présence d'une gare TGV à Angers (qui relie Paris en 1h30) et d'un aéroport international à Nantes. Cette situation « de carrefour » permet à l'Anjou bleu de profiter du rayonnement des sites et des destinations touristiques voisines (Vallée de la Loire, Puy du Fou, Terra Botanica, la côte atlantique, la Bretagne, la Mayenne, le Saumurois…). La difficulté demeure aujourd'hui dans la capacité à capter ces flux de clientèles de proximité souvent en transit et qui ne séjournent pas nécessairement sur le territoire (enjeu d'image et d'identité).

Par ailleurs, les sites visitables sont peu nombreux et les événements sont davantage dédiés à une clientèle de proximité (fête du Roy, Festiv'été…). Toutefois, les activités et équipements de loisirs sont en quantité suffisante pour agrémenter un séjour (La Petite Couère, La Mine Bleue, Le Château de la Lorie, Le Dédale des Cimes, La Maison de la Rivière, Moulin Bouin, haras national, domaine des rues, le château des forges, central 7, musée archéologique… etc.). Dès lors, le Pays se tourne davantage vers un tourisme vert et de loisirs (sentiment de douceur de vivre, loin du tumulte des villes alentour) qui tourne notamment autour de la gastronomie, des produits du terroir, des activités de pleine nature (Oudon, Mayenne et Sarthe), des animations locales liées à la vie associative (patrimoine minier, fluvial, religieux, rural…).

L'offre de loisirs d'une manière globale constitue l'un des éléments d'attractivité majeurs : le fluvial et les activités liées à la rivière sont à conforter. L'Anjou bleu présente notamment le plus long linéaire de voies navigables en Anjou et a conservé une activité croisière sur la Mayenne, la Sarthe et la Maine (L'Hirondelle et la Gogane). Les activités liées à l'eau sont multiples : 3 bases de location de bateaux, des activités nautiques autour du canoë-kayak, du stand up paddle, notamment sur la commune de la Jaille-Yvon et Daon via l'association Anjou Sport Nature, un centre de plongée de renom à Bécon-les-Granits, 5 plans d'eau de baignade…

Parallèlement à ces activités, la randonnée (pédestre et vélo notamment) constitue une offre en constant développement avec notamment l'aménagement le long de la Mayenne du chemin de halage qui intègre le parcours de la Vélo Francette (itinéraire national qui relie Ouistreham à La Rochelle en passant par le tracé Loire à Vélo). Le Chemin de Saint Jacques de Compostelle constitue également un axe structurant qui parcourt le Segréen le reliant notamment au Mont Saint Michel, sans compter les nombreuses boucles de découverte au sein des territoires intercommunaux. L'offre de randonnée reste de la même façon à conforter avec la nécessité de travailler sur l'interconnexion avec les destinations voisines et la proposition de produits touristiques intégrés (enjeu de structuration et de commercialisation).

Ainsi, l'Anjou bleu présente un potentiel non négligeable en termes d'offres cyclables et pédestres. En plus des sites propres et partagés du chemin de halage de la Mayenne passant à l'Ouest du territoire (entre les communes de Jaille-Yvon/Marigné et Pruillé), des potentiels

cyclables ont été identifiés. Il s'agit de voies le long de l'Oudon pour relier le Lion d'Angers à Segré, ainsi que le long d'anciennes voies ferrées, notamment entre Segré et le Département de la Mayenne vers Château-Gontier, entre Segré et le Département de Loire-Atlantique via Freigné et entre ce dernier et Pouancé vers Châteaubriant (Schéma Régional Véloroutes et Voies Vertes). La requalification de l'ancienne voie ferrée Segré Châteaubriand (propriété de la RFF) en voie verte constitue notamment un axe structurant de la politique touristique locale et permettra de relier à terme le Vélo Francette avec les itinéraires bretons. La voie cyclable le long du canal de Nantes à Brest devrait être inscrite au schéma régional des véloroutes et voies vertes en 2017 ; son inscription sera notamment proposée au schéma départemental tourisme et vélo loisirs 2018-2021. Tant autour de cette nouvelle voie verte qu'aux abords de la Vélo Francette devraient être favorisé le maillage et l'émergence de boucles vélo-loisirs s'appuyant sur ces axes structurants. En l'attente d'un aménagement du chemin de halage en bord de l'Oudon, le bouclage en voie partagée de la section Segré – Le Lion d'Angers permettrait de valoriser l'itinérance Château-Gontier – Segré, dont la finalisation est en cours. Le Schéma départemental vélo loisir tourisme 2009/2015 propose également l'affirmation de La Loire à Vélo comme colonne vertébrale de ce réseau cyclable (maitrise d'ouvrage départementale) et la connections d'itinéraires structurants comme le Chemin de halage de la Mayenne et le Thouet à Vélo. Par ailleurs, le Plan Départemental des Itinéraires des Promenades et de Randonnées (PDIPR) identifie de nombreux sentiers de randonnées répartis dans l'ensemble des communautés de communes du Pays, en plus du Chemin de Compostelle. Il s'agit notamment d'une voie Nord/Sud du chemin de Saint-Jacques de Pouancé (voie de Clisson) en direction de Champtoceaux ou encore de la voie de pèlerinage de Pontmain. Ces grandes itinérances mériteraient d'être davantage valorisées. Ces potentiels peuvent être développés par l'inscription des chemins à conserver et à créer dans les PLU ou PLUi.

L'Anjou bleu recèle un réel potentiel de développement touristique. Plusieurs sites touristiques avec de véritables atouts distinctifs (La Mine Bleue notamment), un tourisme fluvial de qualité, une offre d'itinérance en construction dans un cadre de nature préservée, une offre de loisirs et de découverte diversifiée et en suffisance pour agrémenter un séjour, un calendrier d'événements et d'animations susceptibles de capter une clientèle régionale (Mondial du Lion, Saveurs Jazz Festival, Heures Musicales du Haut-Anjou, Foliklores, Fête du Cidre, Fête des Moissons…).

Sa localisation géographique avantageuse et sa bonne desserte par tout mode de transport lui permet de profiter du rayonnement de sites touristiques voisins (littoral atlantique, la Mayenne, la Sarthe, le Saumurois, la Bretagne). Par ailleurs, l'Anjou bleu demeure davantage un territoire de passage que de séjour, profitant de ces pôles d'attraction proches. Ce territoire manque toutefois encore de notoriété et d'envergure pour exister en tant que destination touristique affirmée et structurée.

1.a. Structuration de l'hébergement touristique et des activités touristiques

L'offre d'hébergement est relativement dense et variée : plus de 130 établissements ont été recensés en 2014 avec des taux d'occupation variables et légèrement inférieurs aux moyennes annuelles départementales.

Les meublés de tourisme, locations saisonnières et chambres d'hôtes représentent plus de 75 % de l'offre (en unité d'hébergement) et près de 30 % de l'offre totale en volume de lits touristiques. L'hôtellerie compte 8 établissements d'une capacité variable. L'hôtel situé à Segré restant le plus conséquent avec 48 chambres. Elle représente près de 10 % de l'offre en volume de lits touristiques.

L'hôtellerie de plein air reste très fortement représentée sur le territoire Segréen : près de 50 % de l'offre d'accueil en volume de lits touristiques. Les campings et aires naturelles sont majoritairement des établissements publics gérés par des collectivités qui ne présentent pas les équipements en suffisance pour attirer une clientèle en recherche de services et de prestations très qualitatives (niveau 3, 4 et 5 étoiles). Les campings sont plus nombreux en bord de cours d'eau et sont en nombre suffisant (au vu des taux d'occupation) ; ils

présentent cependant des carences en matière de prestations et services et disposent de peu de possibilités d'évolution en raison de leur présence en zone inondable et à risque.

Il est à noter que l'Anjou bleu propose des offres d'hébergement très qualitatives et haut de gamme notamment dans les châteaux privés et autres demeures de charme. Il propose également des formules d'hébergement insolites : bateaux habitables, chalets, yourtes, lodges, nuits dans les arbres…

Les gîtes et chambres d'hôtes représentent une partie pittoresque de l'hébergement touristique au sein du Pays. Aujourd'hui, près d'une dizaine de gîtes et chambres d'hôtes existe sur le territoire dont certaines en cours de classement « Gîtes de France ».

Parallèlement, l'offre de restauration est assez diversifiée avec 90 établissements recensés en 2014 tous types de cuisine confondus. Les formules « Ferme auberge » (La Touche au Tremblay et L'Herberie à Pouancé) font la spécificité de ce territoire renforçant son identité rurale, et restent très recherchées (authenticité, terroir, gastronomie…). La restauration est globalement qualitative sur le territoire avec notamment des restaurateurs qui affichent leurs démarche de qualité : 1 restaurant étoilé Michelin (L'Auberge de la Diligence à Loiré), 1 restaurant reconnu Bib Gourmand (Le Pigeon Blanc à Vern d'Anjou), 3 établissements labellisés Logis de France, 7 labellisés Qualité Tourisme…).

L'offre en restauration est assez diversifiée et plutôt de qualité. Toutefois, les restaurants suivent le rythme des entreprises (fermeture le soir et le dimanche) ce qui conduit à un sentiment de manque d'animation de la part des touristes.

L'offre est particulièrement tournée vers les clientèles locales et minoritairement touristiques (fermeture annuelle souvent en été, fermeture hebdomadaire le soir en semaine, le dimanche ou le lundi). Il conviendrait de mieux relier cette activité aux rythmes touristiques du territoire pour envisager un développement à moyen terme.

Il est à souligner que l'offre existante est de surcroît trop faiblement valorisée et donc peu lisible pour les clientèles (enjeu de mise en tourisme, de professionnalisation et de promotion).

2. CE QU'IL FAUT RETENIR

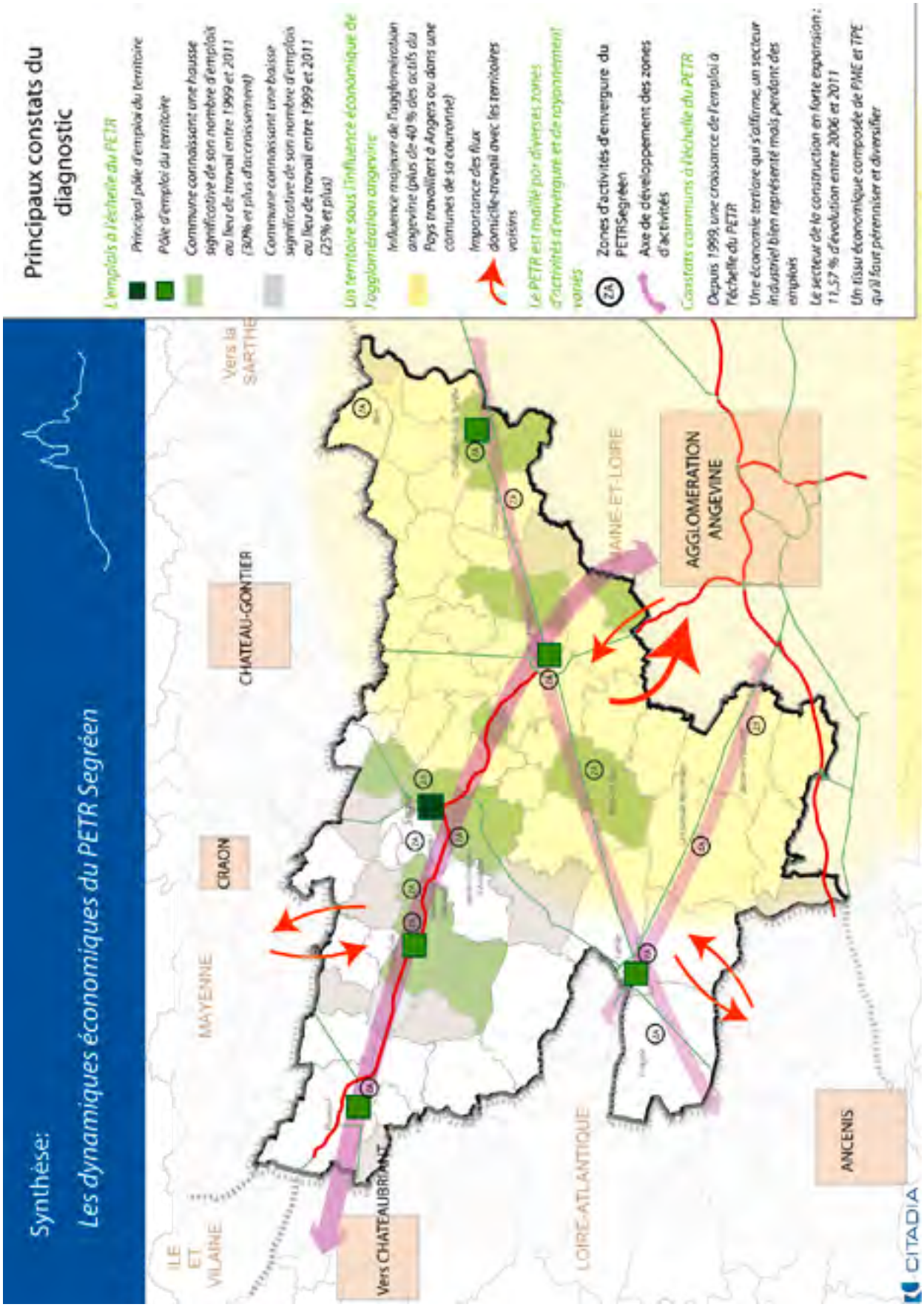

PRINCIPAUX ATOUTS

- Des emplois comme des actifs en augmentation de manière générale
- 6 pôles d'emplois principaux
- Une tertiarisation de l'économie locale
- 28 zones d'activités maillent le territoire
- Une agriculture présente sur le territoire mais une restructuration qui n'est pas synonyme d'une déprise
- Une offre touristique globale de qualité et structurée

PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une tendance globale à la résidentialisation et qui s'accentue sur la dernière période
- Des déplacements domicile-travail importants principalement à destination d'Angers
- Une perte de dynamisme du secteur industriel mais un secteur qui demeure important
- Un taux de chômage relativement élevé et des demandeurs d'emplois en augmentation
- Des zones d'activités peu qualitatives et peu spécialisées
- Des réserves foncières importantes inégalement réparties et peu stratégiques
- Des effectifs d'actifs et des exploitations en baisse
- Une surface agricole utile (SAU) qui diminue
- Un lieu de passage plus que de séjour notamment pour les touristes étrangers

PRINCIPAUX ENJEUX

- Préserver la base productive de l'économie locale (industrie, agriculture..) et accompagner l'évolution vers une économie nouvelle
- Renforcer la complémentarité et les échanges entre les différents pôles économiques du territoire
- Veiller au comblement des zones d'activités actuelles ou à leur refonte
- Poursuivre la mise en valeur d'un tourisme vert et durable

CHIFFRES CLÉS

6 pôles d'emplois (deux communes ayant plus d'emplois que d'actifs)

Plus de 25 000 emplois en 2009 (+0.34% par an entre 2006 et 2011)

Population active de 32 947 actifs en 2011

Taux de chômage de 9,1% en 2011

24,6% d'emplois industriels (mais une décroissance de 6 ,19% entre 2006 et 2011)

Revenu par Unité de Consommation (RUC) les plus élevés dans les secteurs en frange Sud Sud-Ouest

6 345 établissements au 1/12/12

95% des établissements ont moins de 9 salariés

72 % du territoire occupé par des surfaces agricoles utiles soit 101 398 ha

Entre 1988 et 2010, la surface agricole utilisée a diminuée de 7% soit 10 247 ha

la variation annuelle moyenne du nombre d'exploitations de -3,44% entre 1988 et 2010.

Une diminution de 517 emplois dans le domaine agricole

IX. LE COMMERCE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

La CCI de Maine-et-Loire réalise de façon triennale un observatoire du commerce et de la restauration. Ces observatoires constituent des outils de connaissance, de positionnement et d'intervention sur des domaines d'activités.

Les activités interrogées sur l'Anjou bleu sont les établissements ayant une vitrine sur rue et qui vendent des biens matériels de consommation courante ou services à une clientèle de particuliers, appartenant aux familles d'activités suivantes : alimentaire, équipements de la personne, équipements de la maison, culture-loisirs et divers, hygiène-santé et équipements automobiles.

Certaines activités ne font pas partie de cet observatoire : les stations-services, les garages, les concessionnaires, les banques, les agences de voyages.

2. LE COMMERCE EN ANJOU BLEU

2.a. De nombreux points de ventes

L'Anjou bleu perd régulièrement des points de vente : -35 établissements en dix ans, soit un recul de 9%. Entre 2004 et 2014, le nombre de points de vente a plutôt diminué sur le Pays (398 points de vente en 2004 et 363 points de vente en 2014). Toutefois, cette diminution à l'échelle du Pays cache des disparités en fonction des communes. Lorsque Candé perd son point de vente « Lidl », d'autres communes voient s'effectuer des transferts comme par exemple le Super U du Lion d'Angers vers Grez-Neuville.

L'évolution de la surface de vente est en revanche positive et enregistre un gain important : + 16 700 m². Cette progression (+28%) est supérieure à celle du département.

Avec 75 795 m² en 2014, le Pays possède une surface commerciale proche de celle du Pays des Vallées d'Anjou. Sa surface commerciale correspond à 6% de la surface commerciale du département.

Typologie des points de vente du Pays (évolution 2004-2014)

	2004	2007	2010	2014
Nombre de points de vente	398	385	378	363
Surface de vente (en m²)	59 097	67 223	73 626	75 795
Emploi (en ETP)	1 410	1 330	1 390	1 371

Source : CCI Maine-et-Loire

3.b. Entre 2004-2014, un développement de la surface de vente et un recul du nombre de points de vente

Evolution 2004-2014 des points de vente par catégorie de commerces

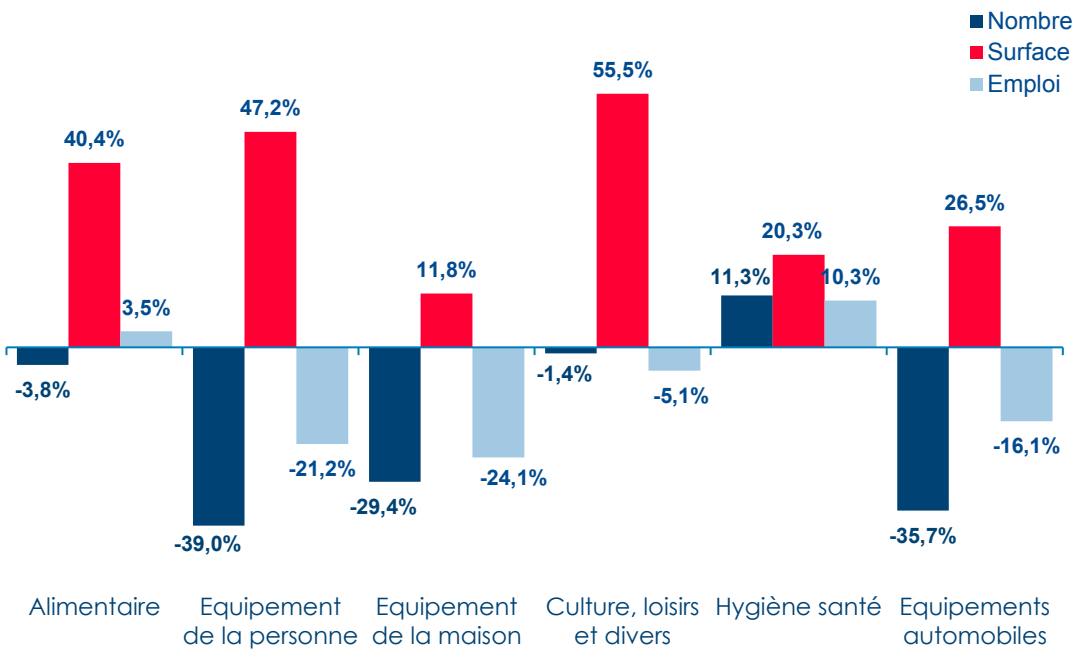

Source : CCI Maine-et-Loire

Les diminutions en nombre se font prioritairement sur les points de vente de moins de 300 m². (-40 points de vente)

> EN ALIMENTAIRE :

-4 points de vente représentant +9026 m² supplémentaires et 24 emplois en plus :

- En équipement de la maison : -20 magasins
  mais une surface augmentant de 2834 m² et enregistrant -62 emplois ETP
- En équipement de la personne : - 14 points de vente
  mais plus 1 399 m² et -10 emplois
- Hygiène santé : 11 points de vente supplémentaires
  soit 937 m² en plus et 24 emplois en plus
- Culture Loisirs : -1 point de vente mais 2 264 m² en plus
- Equipements automobiles : disparition de 5 surfaces

> POUR LES MOINS DE 300 M² :

-40 points de vente pour environ 1 200 m² en moins et - 110 emplois

> POUR LES 300 À 999 M² : - 3 points de vente pour 1 255 m² et 5 emplois supplémentaires

> POUR LES PLUS DE 1000 M² :
8 points supplémentaires enregistrant + 19 144 m² de plus et 66 emplois supplémentaires

- Alimentaire : Bécon les Granits : Agrandissement du SUPER U ; Chateauneuf sur Sarthe : Agrandissement du SUPER U de 1850 m² à 3450 m² ; Le Louroux Béconnais : agrandissement de l'Ecomarché devenu Intermarché passant de 400 à 1200 m²
- Equipement de la maison : Ste Gemmes d'Andigné : création d'un Bricomarché (2300 m²) ; Segré : -1500 m² ont disparu sur des commerces de moins de 1000 m² ; puis création d'un POINT P, Gamm Vert ainsi que Distri Center pour près de 6 000 m²
- Culture-loisirs : création de Centrakor (1 200 m²)
- Equipement de la personne : Distri Center (1 200 m²)

2.b. Deux secteurs majeurs : l'hygiène-santé et l'alimentaire

Taille des points de vente du Pays par type d'activité commerciale en 2014

Secteurs d'activités	Nombre - 300 m²	Nombre de 300 à 999 m²	Nombre 1000 m² et plus	Nombre	%
Alimentaire (100)	86	6	8	100	28%
Equipement de la personne (25)	22	2	1	25	7%
Equipement de la maison (48)	29	8	11	48	13%
Culture Loisirs et Divers (73)	70	2	1	73	20%
Hygiène Santé (108)	108			108	30%
Equipements automobiles (9)	8	1		9	2%
TOTAL	**323**	**19**	**21**	**363**	**100%**

Source : CCI Maine-et-Loire

L'hygiène-santé (30%) et l'alimentaire (28%) sont les deux principaux secteurs du territoire. Le nombre de points de vente pour ces deux postes de consommation dépasse la barre des 100.

La structure par activité du Pays se distingue par une sur-représentation de l'alimentaire par rapport au département (+5 points) et à l'inverse par un secteur de l'équipement de la personne nettement moins présent (-10 points).

2.c. Des grandes surfaces très présentes en alimentaire et équipement de la maison

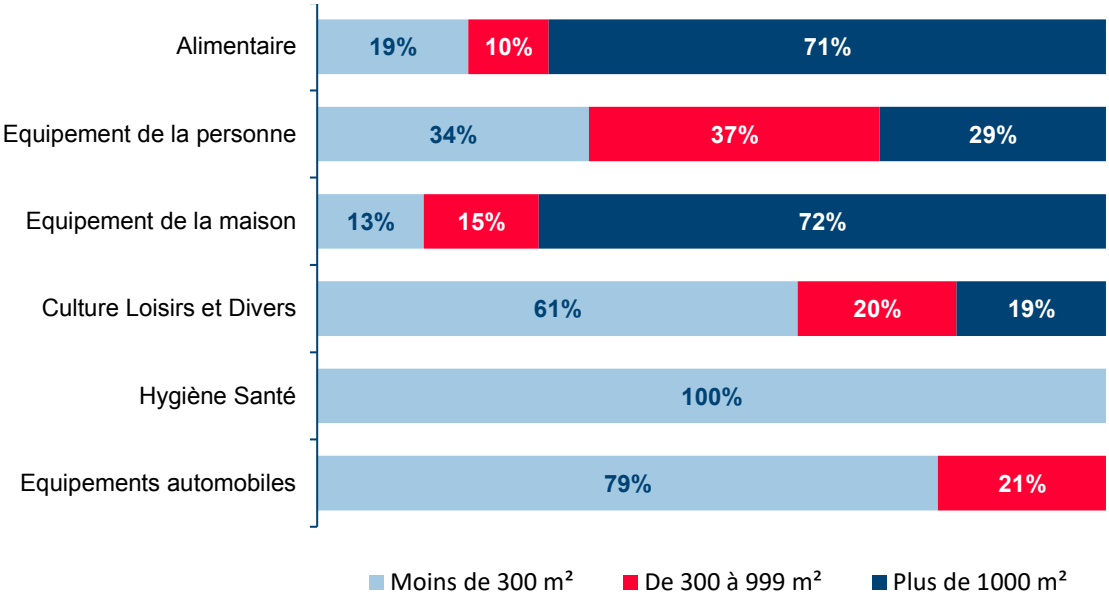

Source : Cci Maine-et-Loire 2014

Les hypermarchés :

- Leclerc Segré (4 600 m²)
- Super U Chateauneuf (3 540 m²)
- Super U Grez-Neuville (3 200 m²)

En Maine-et-Loire comme dans le Segréen, les plus de 1 000 m² représentent la majorité de la surface commerciale en alimentaire (71%) et en équipement de la maison (72%).

Le territoire disposent de 3 « petits » hypermarchés. Aucun d'entre eux n'affiche une surface supérieure à 5 000 m².

L'hygiène-santé est un secteur porté exclusivement par les commerces de moins de 300 m². Les 300-1 000 m² concentrent 37% de la surface de vente en équipement de la personne.

3. PRÉSENCE COMMERCIALE PAR COMMUNE

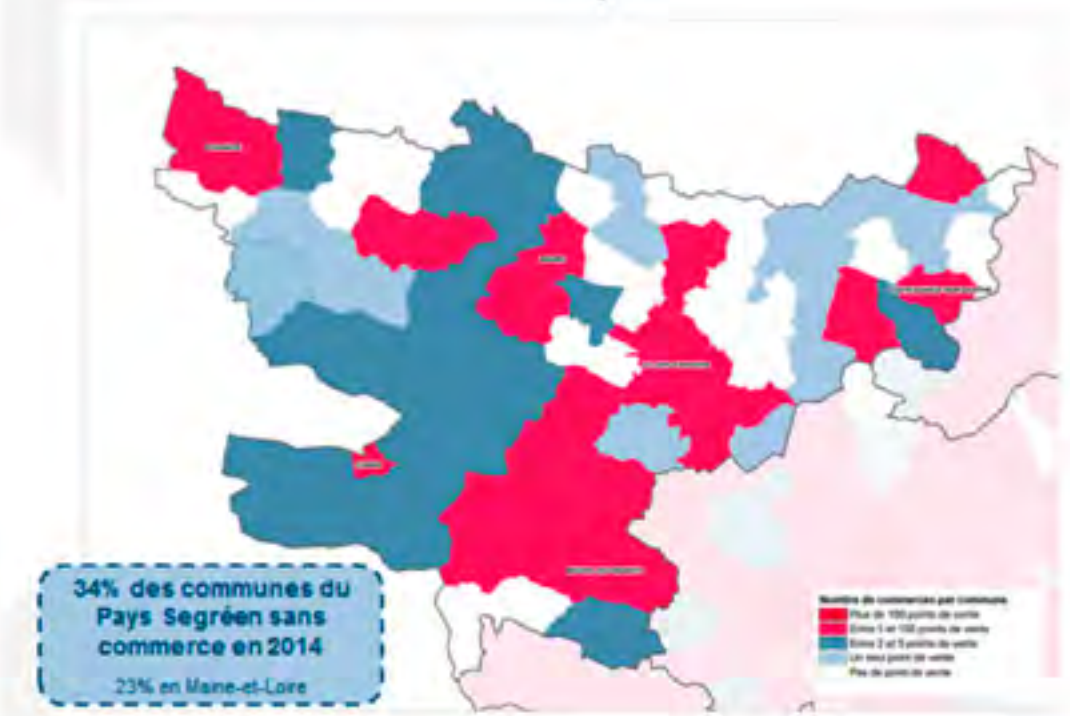

Source : Cci Maine-et-Loire

On dénombre près de 23 communes sans commerce : Andigné, Bourg l'Evêque, Brissarthe, Carbay, Chambellay, Champteussé, la Chapelle Hullin, Cherré, la Ferrière, Gené, Grugé l'Hopital, la Jaille Yvon, Louvaines, Marans, Montguillon Montreuil sur Maine…

Des disparités territoriales émergent face à la présence de points de vente selon les communes. Les secteurs les plus éloignés des infrastructures routières sont souvent dépourvus de commerces ou petits points de vente. Comparé au Choletais ou aux Mauges, le Segréen est un territoire bien moins pourvu en commerces. Depuis 2010, cinq communes ont perdu le seul point de vente ; ce qui confirme une relative déprise du tissu commercial dans les communes les plus rurales.

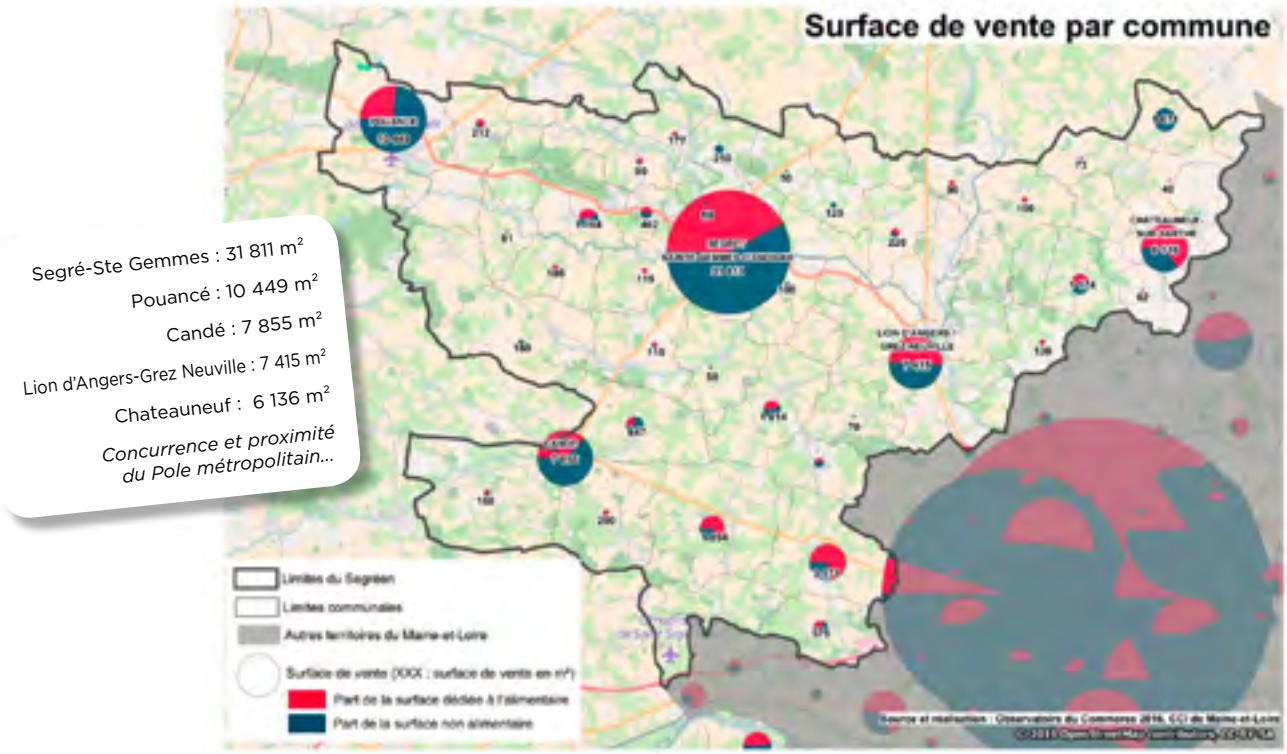

Source : CCI Maine-et-Loire

3.a. Chiffres clés du commerce focus sur les polarités commerciales

On distingue 6 pôles de commerce en Anjou bleu. Selon la Chambre de Commerce et d'Industrie, le pôle commerce comprend les communes (ou unités urbaines) ayant un poids économique. Les pôles ont été identifiés selon trois critères: le nombre de surfaces de vente, la surface commerciale en m² et le nombre d'emploi (en ETP).

> SEGRÉ-STE-GEMMES D'ANDIGNÉ : 37% de la surface de vente

Répartition par type de surface	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Moins de 300 m²	79	5 367	182
300 à 999 m²	8	5 159	33
1 000 m² et plus	8	17 392	208

Répartition par activité	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Alimentaire	19	9 750	215
Equipement de la personne	13	3 305	28
Equipement de la maison	12	9 700	56
Culture, loisirs et divers	22	3 299	46
Hygiène santé	25	1 394	65
Equipements automobile	4	470	13

Source : Cci Maine-et-Loire

83% des établissements de la polarité sont des commerces de moins de 300 m².

Les 1 000 m² et plus représentent 62% de la surface de vente de la commune. La polarité compte un hypermarché (Leclerc à Ste Gemmes : 4 600 m²), 1 supermarché (Super U : 2 163 m²) et 4 grandes surfaces spécialisées en equipement de la maison (Gamm Vert, Point P, Bricomarché, Sesame), 1 GSS équipement de la personne (Distri Center), 1 GSS culture loisirs (Centrakor).

La polarité est globalement bien représentée par les différents secteurs d'activité et présente une offre équilibrée.

A titre de comparaison, la polarité a un poids proche de Chemillé (32 000 m²) ou Doué la Fontaine (27 000 m²)

> SEGRÉ-STE-GEMMES D'ANDIGNÉ : perte d'environ 900 m²

Evolution 2010 - 2014 en nombre	NOMBRE DE POINTS DE VENTE	SURFACE DE VENTE	EMPLOI EN ETP
Evolution global	**-4**	**-896**	**-20**
Moins de 300 m²	-3	-299	-13
300 à 999 m²	-1	-600	-2
1000 m² et plus	0	3	-5
Alimentaire	0	-30	-2
Equipement de la personne	-3	-148	-3
Equipement de la maison	-2	-708	-8
Culture, loisirs et divers	2	153	4
Hygiène et Santé	-1	-103	-9
Equipements automobile	0	-60	-1

Source : Cci Maine-et-Loire

Entre 2010 et 2014, l'ensemble des indicateurs de la polarité de Segré – Ste Gemmes d'Andigné est orienté à la baisse : perte de 4 points de vente, surface commerciale qui décline (-896 m²), ETP en recul.

Sur les 10 dernières années, la polarité gagne en revanche plus de 7 689 m² de surface commerciale (+38%) avec l'arrivée des quelques GSS ou encore l'agrandissement en alimentaire

> POUANCÉ : 14% de la surface commerciale

Répartition par type de surface	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Moins de 300 m²	29	2 294	73
300 à 999 m²	1	300	2
1 000 m² et plus	4	7 924	58

Répartition par activité	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Alimentaire	8	2 834	67
Equipement de la personne	3	380	9
Equipement de la maison	9	6 465	29
Culture, loisirs et divers	3	84	6
Hygiène santé	10	655	20
Equipements automobile	1	100	2

Source : Cci Maine-et-Loire

85% des établissements sont des commerces de moins de 300 m².

Les 1 000 m² et plus concentrent 75% de la surface de vente de la commune. Pouancé compte un supermarché (Super U) et 3 grandes surfaces spécialisées en équipement de la maison (Meubles Pascal, Ajimatériaux, Marché aux Affaires).

L'appareil commercial est constitué majoritairement d'une offre de proximité (alimentaire, hygiène-santé) et d'une petite offre en équipement de la maison.

> POUANCÉ, une augmentation significative de la surface de vente

Evolution 2010 - 2014 en nombre	NOMBRE DE POINTS DE VENTE	SURFACE DE VENTE	EMPLOI EN ETP
Evolution global	**-1**	**782**	**0**
Moins de 300 m²	-1	-66	-4
300 à 999 m²	-1	-442	-5
1000 m² et plus	1	1 290	9
Alimentaire	1	-13	3
Equipement de la personne	-2	-110	-2
Equipement de la maison	1	954	-2
Culture, loisirs et divers	-2	-151	1
Hygiène et Santé	1	102	-1
Equipements automobile	0	0	1

Source : Cci Maine-et-Loire

> CANDÉ : 10% de la surface commerciale

Répartition par type de surface	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Moins de 300 m²	25	1 865	66
300 à 999 m²	1	300	18
1 000 m² et plus	3	5 690	58

Répartition par activité	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Alimentaire	7	2 932	71
Equipement de la personne	4	340	7
Equipement de la maison	5	3 873	35
Culture, loisirs et divers	6	330	9
Hygiène santé	7	380	22
Equipements automobile	0	0	0

Source : Cci Maine-et-Loire

86% des établissements sont des commerces de moins de 300 m².

Les 1 000 m² et plus concentrent 72% de la surface de vente de la commune. Candé dispose d'un supermarché (Super U) et de deux grandes surfaces non alimentaires.

L'appareil commercial est constitué majoritairement d'une offre de proximité (alimentaire, hygiène-santé) :

- 1 000 m² et plus : Super U (2 490 m²), Terrena (2 000 m²), Meubles Langlais (1 200 m²)
- 300-1000 m² : Pelé Agri Conseil (300 m²)

> CANDÉ : recul des principaux indicateurs

Evolution 2010 - 2014 en nombre	NOMBRE DE POINTS DE VENTE	SURFACE DE VENTE	EMPLOI EN ETP
Evolution global	**-3**	**-561**	**-9**
Moins de 300 m²	-2	-263	-5
300 à 999 m²	-1	-300	-6
1000 m² et plus	0	2	2
Alimentaire	1	-144	0
Equipement de la personne	0	0	0
Equipement de la maison	-3	-403	-7
Culture, loisirs et divers	1	40	-1
Hygiène et Santé	-1	16	-1
Equipements automobile	-1	-70	-2

Source : Cci Maine-et-Loire

> CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE : 8% de la surface commerciale

Répartition par type de surface	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Moins de 300 m²	18	1 327	49
300 à 999 m²	2	1 200	12
1 000 m² et plus	1	3 540	75

Répartition par activité	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Alimentaire	5	3 996	92
Equipement de la personne	1	150	3
Equipement de la maison	3	1 240	13
Culture, loisirs et divers	4	300	7
Hygiène santé	7	370	19
Equipements automobile	1	150	3

Source : Cci Maine-et-Loire

Châteauneuf-sur-Sarthe dispose d'une offre légèrement supérieur à 20 points de vente. La surface de vente est d'environ 6 000 m².

75% des établissements sont des commerces de moins de 300 m².

La commune dispose d'un « petit » hypermarché (Super U) qui assure l'offre de proximité avec les commerces traditionnels en alimentaire et hygiène-santé :

- + 1 000 m² : Super U (3 540 m²)
- 300-999 m² : Mr Bricolage et Gamm Vert

> CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE : environ 1 200 m² supplémentaires

Evolution 2010 - 2014 en nombre	NOMBRE DE POINTS DE VENTE	SURFACE DE VENTE	EMPLOI EN ETP
Evolution global	**-4**	**1 197**	**-4**
Moins de 300 m²	-4	-293	-1
300 à 999 m²	0	0	-1
1000 m² et plus	0	1 490	-2
Alimentaire	0	1 570	1
Equipement de la personne	-2	-122	-2
Equipement de la maison	0	0	-1
Culture, loisirs et divers	-1	-245	-1
Hygiène et Santé	-1	-33	-2
Equipements automobile	0	27	2

Source : Cci Maine-et-Loire

Entre 2010 et 2014, si le nombre de points et d'ETP décline, la surface de vente progresse sensiblement (+1 197 m²).

Le gain de surface est imputable notamment à l'agrandissement du magasin Super U : de 1 850 à 3 450 m².

Sur les 10 dernières années, l'apport en m² est de 2 315.

> LE LION D'ANGERS : 5% de la surface commerciale

Répartition par type de surface	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Moins de 300 m²	25	1 677	56
300 à 999 m²	2	1 080	13
1 000 m² et plus	1	1 000	6

Répartition par activité	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Alimentaire	7	618	25
Equipement de la personne	2	46	2
Equipement de la maison	4	1 316	13
Culture, loisirs et divers	6	993	15
Hygiène santé	7	384	14
Equipements automobile	2	400	7

Source : Cci Maine-et-Loire

Avec près de 30 points de vente, le Lion d'Angers dispose d'une offre relativement importante. La surface de vente s'élève à près de 3 800 m².
89% des établissements sont des commerces de moins de 300 m².
La commune dispose surtout d'une offre de proximité : alimentaire, hygiène-santé, culture-loisirs.

> LE LION D'ANGERS : perte de 1 500 m² de surface de vente

Evolution 2010 - 2014 en nombre	NOMBRE DE POINTS DE VENTE	SURFACE DE VENTE	EMPLOI EN ETP
Evolution global	**-9**	**-1 507**	**-64**
Moins de 300 m²	-7	-127	-16
300 à 999 m²	-2	-570	-6
1000 m² et plus	0	-810	-42
Alimentaire	-1	-1 815	-44
Equipement de la personne	-2	-26	-1
Equipement de la maison	-3	-441	-7
Culture, loisirs et divers	-1	720	1
Hygiène et Santé	-4	-165	-19
Equipements automobile	1	220	5

Source : Cci Maine-et-Loire

Entre 2010 et 2014, l'ensemble des indicateurs est orienté à la baisse : 9 points de vente en moins, diminution de la surface de vente (- 1 507 m²), ETP qui recule (-64).

Le transfert du magasin Super U du Lion d'Angers vers Grez-Neuville explique en partie ce recul de la surface de vente (de 2 497 m² en 2010 à 3 200 m² en 2014). Le secteur de l'équipement de la maison a également perdu quelques unités (-3 pour une surface de vente qui diminue de 441 m²).

> BÉCON-LES-GRANITS : 5% de la surface de vente

Répartition par type de surface	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Moins de 300 m²	10	625	29
300 à 999 m²	1	316	2
1 000 m² et plus	1	2 487	52

Répartition par activité	NOMBRE	SURFACE	EMPLOI
Alimentaire	2	2 527	59
Equipement de la personne	0	0	0
Equipement de la maison	1	316	2
Culture, loisirs et divers	4	285	8
Hygiène santé	5	300	15
Equipements automobile	0	0	0

Source : Cci Maine-et-Loire

L'offre repose en grande partie sur des commerces de moins de 300 m² (83% des établissements).
Le supermarché Super U (2 487 m²) remplit son rôle et assure l'offre de proximité. A l'exception de la culture-loisirs et l'hygiène-santé, les autres postes de dépenses sont peu présents au sein des commerces traditionnels.

> BÉCON-LES-GRANITS : une offre en léger repli

Evolution 2010 - 2014 en nombre	NOMBRE DE POINTS DE VENTE	SURFACE DE VENTE	EMPLOI EN ETP
Evolution global	**-2**	**-90**	**6**
Moins de 300 m²	-2	-90	5
300 à 999 m²	0	0	0
1000 m² et plus	0	0	1
Alimentaire	0	0	4
Equipement de la personne	-1	-30	-1
Equipement de la maison	0	0	0
Culture, loisirs et divers	-1	-60	1
Hygiène et Santé	0	0	2
Equipements automobile	0	0	0

Source : Cci Maine-et-Loire

Entre 2010 et 2014, le nombre de points de vente diminue (-2).

La surface de vente s'effrite également au cours de cette période (-90 m²).

Deux secteurs enregistrent la perte d'un point de vente : la culture-loisirs et l'équipement de la personne. Un magasin de chaussure en moins (Maria) et un fleuriste (le blé en herbe)

Sur les 10 dernières années, les évolutions sont plus contrastés : perte de 4 points de vente mais progression de la surface de vente (+ 457m²) et de l'emploi (+21 ETP).

Principaux indicateurs : tableau de synthèse

	Points de vente 2014	Surface de vente 2014	ETP 2014	Part des - 300 m²	Evolution de la surface de vente (2010-2014)	Evolution de la surface de vente (2004-2014)
Segré/Ste-Gemmes d'Andigné	95	27 918	423	83%	-3%	+38%
Pouancé	34	10 518	132	85%	8%	44%
Candé	29	7 855	142	86%	-7%	3%
Chateauneuf sur-Sarthe	21	6 067	135	86%	25%	62%
Le Lion d'Angers	28	3 757	75	89%	-29%	-28%
Bécon-les-Granits	12	3 428	83	83%	-3%	15%
SEGREEN	**363**	**75 795**	**1 371**	**89%**	**3%**	**28%**
MAINE-ET-LOIRE	**5 299**	**1 232 726**	**22 159**	**87%**	**4%**	**24%**

Source : Cci Maine-et-Loire

4. ANALYSE DES ENTREES DE VILLE

La thématique des entrées de ville se concentre sur quelques entrées principales des pôles d'équilibre ou assimilés du territoire, compte tenu du développement de zones d'activités industrielles, artisanales ou commerciales à la qualité urbaine souvent faible.

Sont identifiées en particulier et présentées ci-après :

- Entrées Ouest et Nord de Segré
- Entrées Nord et Sud du Lion d'Angers
- Entrée Nord de Candé
- Entrée Nord-Est de Pouancé
- Entrée Ouest de Chateauneuf-sur-Sarthe

Entrée de Segré

Entrée de ville Ouest structurée le long de la départementale 775 et de la route de Pouancé , proche du collège Georges Gironde. Un ensemble qui tend à ne pas optimiser sa surface foncière. Le projet d'aménagment de 54 hectare de la ZA Anjou Actiparc, e t la ZA de l'Ebeaupinière jouxte l'axe Rennes-Angers. Etant directement en concurence avec le commerce de centre-ville d'autant plus qu'un projet d'implantation d'un ensemble commercial de 8 commerces supplémentaires dont 1 supermarché est envisagé.
A ce jour, la lecture de cette entrée de ville est rendue difficile par la pauvreté de la qualité paysagère et architecturale des installations et par l'accumulation d'espaces dissociés les uns des autres.

-Entrée de ville Nord mixte constitué de deux zones commerciales et d'une zone d'activités. Un premier espace marqué par le centre commercial "La Renaissance" comme étant un pôle commercial structurant. Puis un Lidl situé sur la rue Charles de Gaulle. La zone Industrielle (ZI) d'Etriché, située au Nord de la commune présente une surface totale de 70ha (extensions comprises). Elle accueille environ 2 600 employés. Elle est une Zone d'Activité Structurante (Elle a fait l'objet de travaux d'aménagement en 2012, visant notamment à y améliorer la circulation en voiture, à vélo ou à pied et à y améliorer la signalétique).

Entrée du Lion d'Angers

Entrée de ville Ouest structurée le long de la départementale 775 et 770 en direction de la route de Segré. L'actiparc de la Sablonnière de 34 hectares est située à proximité directe de la 2x2 voies entre Angers et Rennes à moins de 20 minutes de la métropole angevine. C'est un ensemble qui tend à étendre sa surface foncière. Néanmoins, la lecture de cette entrée de ville est rendue difficile par la pauvreté de la qualité paysagère et architecturale des installations.
La zone d'activité des Hauts du Courgeon est un projet en cours de création. Ce projet aura pour but de combler l'espace situé entre la route de Pouancé et la D775.

-Entrée de ville Sud mixte constitué de la zone commerciale de la Grée. Un espace marqué par le centre commercial "Super U" caractérisé comme étant un pôle commercial structurant. Mais impliquant directement des répercussions de cette mise en concurence avec les commerces de centre-ville.

Entrée de Candé

Entrée de ville Nord structurée le long de la départementale 923 par la zone d'activité du Petit Gée et la zone commerciale de la Ramée. La zone d'activité du Petit Gée est excentrée de Candé de part la rupture de l'infrastructure routière. C'est un ensemble peut protecteur de sa surface foncière.
La zone d'activité commerciale de la Ramée est proche de la ville de Candé et offrant des perpectives visuelles sur le lotissement de l'allée du Maréchal Leclerc. Espace en fort contraste avec l'ambiance encore des espaces situés sur le côté Est de la zone commerciale.

-Entrée de ville Ouest mixte constitué de nouveaux espaces d'activités tels que les entreprises Big Mat, Terrena ou Point P. Zone située sur la commune de Vritz mais conférant un accès direct sur la commune de Candé. Entrée stratégique mais une lecture rendue difficile par la pauvreté de la qualité architecturale, devenue hétérogène. Les batiments sont et dissociés des uns des autres impliquant des répercussions paysagères.

Entrée de Pouancé

Entrée de ville Nord-Est structurée le long de la route de Craon par la zone d'activité "Actiparc Pouancéen" et la zone commerciale "La Grand Prée". La zone d'activité "Actiparc Pouancéen" est plus excentrée de la commune. Organisée au niveau du carrefour vers Craon, c'est un ensemble qui tend à dénaturer le caractère rural.

La zone commerciale "La Grand Prée" offre des perpectives visuelles sur le lotissement de la Prévalaye. Entrée de ville avec de grandes zones d'activités et de commerces qui forme une entrée de ville peu harmonieuse. Les batiments restent hétérogènes et totalement dissociés de leur environnement paysager.

Entrée de Châteauneuf-sur-Sarthe

Entrée de ville Nord-Ouest où deux zones d'activités se structurent le long de la départementale 770. La zone d'activité "Anjou Actiparc St-Jean" de 22 hectares (superficie globale) est situé à 15 minutes de l'autoroute A11 entre Paris et Nantes, et à 20 minutes de l'autoroute A85 entre Angers et Tours. Aujourd'hui excentrée de la commune cet ensemble tend à dénaturer le caractère rural.

La zone commerciale "Ma Campagne" offre de nombreux commerces de services. Etant directement en concurence avec les commerces de proximité ayant de lourdes répercussions sur le dynamisme du centre-bourg.

X. LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE

L'analyse ci-après porte principalement sur les déplacements générés par le motif travail. Les flux générés sont analysés et triés d'après la base mobilités domicile-travail de l'INSEE 2011.

1. LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

1.a. Présentation générale

En 2011, les flux domicile-travail sont pour la plupart externes au territoire de l'Anjou bleu. Près de 12 734 actifs, **soit 42% des actifs de plus de 15 ans quittent quotidiennement le territoire pour aller travailler.**

Parmi les 17 779 actifs qui restent travailler sur le territoire près de 50 % des actifs travaillent dans la commune dans laquelle ils résident.

Les flux entrants en Anjou bleu sont 2,2 fois moins nombreux que les flux sortants du territoire. **Ces actifs qui habitent à l'extérieur du territoire occupent 19% des emplois du Pays. Un indicateur qui témoigne de l'attractivité économique.**

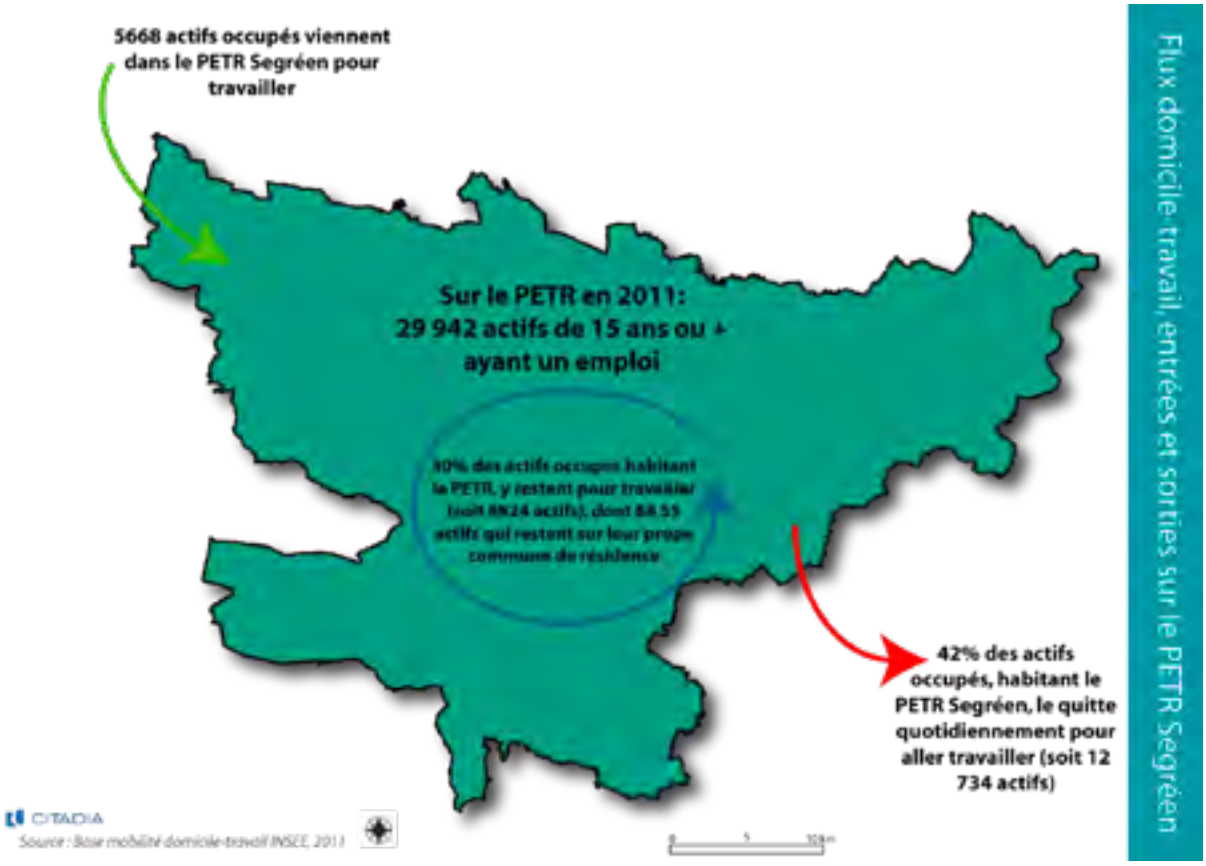

1.b. La polarisation de Segré dans les flux domicile-travail internes au territoire

L'Anjou bleu est au carrefour de quatre départements qui génèrent des flux domicile-travail nombreux. Toutefois, la grande majorité de ces flux est orientée vers le département du Maine-et-Loire aussi bien les flux sortants que les flux entrants :

> **72% des actifs sortants du Pays vont vers le Maine et Loire notamment vers Angers (31,3% des flux sortants, soit 3 990 des actifs).** Les destinations suivantes génèrent des flux beaucoup moins importants (Les Ponts-de-Cé, Saint-Gemmes-sur-Loire, Trélazé… 3,6% des flux sortants

> **50,7% des actifs entrants sur le Pays résident dans le Maine-et-Loire et viennent notamment de la métropole angevine** (12,3% des actifs entrants sont originaires d'Angers, soit 697 actifs).

Le nombre d'actifs en provenance du département du Maine-et-Loire est plus important que celui des autres départements en raison de l'appartenance de l'Anjou bleu au département du Maine-et-Loire. Par ailleurs, la présence d'infrastructures routières structurantes plus efficientes est également un facteur décisif.

> DESTINATIONS DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL SORTANT DU PAYS

Lieux de destination des flux		Nombre d'actifs se déplaçant quotidiennement	Part du total des flux sortants	Nombre d'emplois au lieu de travail en 2010
VERS L'ILE-ET-VILAINE (35)		**140**	**1%**	
Dont	La guerche-de-Bretagne	16	0.1%	3 274
	Rennes	16	0.1%	131 887
VERS LA SARTHE (72)		**294**	**2%**	
Dont	Le Mans	32	0.3%	84 936
	Sablé-sur-Sarthe	202	1.6%	11 723
VERS LE MAINE-ET-LOIRE (49)		**9 194**	**72%**	
Dont	Les Ponts-de-Cé	101	0.8%	4 519
	Sainte-Gemmes sur-Loire	164	1.3%	2 791
	Trélazé	185	1.5%	5 210
	Saint-Sylvain-d'Anjou	203	1.6%	3 816
	Ecoufllant	204	1.6%	2 776
	Montreuil-Juigné	248	1.9%	1 875
	La Membrolle sur-Longuenée	296	2.3%	887
	Saint-Barthélémy-d'Anjou	365	2.9%	8 831
	Avrillé	625	4.9%	5 020
	Angers	**3 990**	**31.3%**	81 436
VERS LA MAYENNE (53)		**1 622**	**13%**	
Dont	Saint-Saturnin-du-Limet	56	0.4%	308
	Laval	109	0.9%	36 013
	Craon	232	1.8%	2 944
	Renazé	273	2.1%	1 374
	Château-Gontier	**471**	**3.7%**	7 202
VERS LA LOIRE-ATLANTIQUE (44)		**1 184**	**9%**	
Dont	Nantes	100	0.8%	170 532
	Ancenis	164	1.3%	10 358
	Saint-Mars-la-Jaille	178	1.4%	1 684
	Châteaubriant	252	2.0%	8 728
AUTRES SECTEURS		**300**	**2%**	
TOTAL FLUX SORTANTS DU PAYS		**12 734**		

Source : INSEE

> ORIGINES DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL ENTRANTS SUR LE PAYS

Lieux de destination des flux		Nombre d'actifs se déplaçant quotidiennement	Part du total des flux entrants
DEPUIS L'ILE-ET-VILAINE (35)		**144**	**3%**
DEPUIS LA SARTHE (72)		**141**	**2%**
DEPUIS LE MAINE-ET-LOIRE (49)		**2 871**	**50.7%**
Dont	Feneu	63	1.1%
	Saint-Clément-de-la-Place	71	1.3%
	La Membrolle-sur-Longuenée	89	1.6%
	Montreuil-Juigné	103	1.8%
	Avrillé	104	1.8%
	Châtelais	114	2.0%
	Tiercé	130	2.3%
	Angers	**697**	**12.3%**
DEPUIS LA MAYENNE (53)		**1 260**	**22%**
Dont	Craon	60	1.1%
	Azé	68	1.2%
	Chemazé	69	1.2%
	Château-Gontier	207	**3.7%**
DEPUIS LA LOIRE-ATLANTIQUE (44)		**1 079**	**19%**
AUTRES SECTEURS		**173**	**3%**
TOTAL FLUX ENTRANTS SUR LE PETR DU SEGREEN		**5 668**	**100%**

Source : INSEE

> DESTINATIONS DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL INTERNES À L'ANJOU BLEU

Les pôles du Pays qui génèrent des flux domicile-travail d'actifs de plus de 15 ans sont:

- **Le pôle de Segré** avec 22 % des flux entrants sur le territoire et 25% des flux restants sur le Pays. Au total, 2 937 actifs qui n'habitent pas le pôle de Segré viennent y travailler, occupant ainsi 53% des emplois du pôle.
- **Les pôles secondaires avec des distinctions selon les communes : Pouancé et Le Lion-d'Angers** génèrent des flux importants notamment d'actifs habitant le Pays. Près de 40% des actifs sur le Lion-d'Angers habitent en Anjou bleu.
- **Combrée, Noyant-la-Gravoyère, Grez-Neuville, Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe, Candé, le Louroux-Béconnais et Bécon-les-Granits** génèrent tous plus de 100 flux d'actifs entrants venant travailler quotidiennement sur ces communes mais qui n'y habitent pas (ils habitent toutefois en majorité).

	A Actifs n'habitant pas le Pays en venant travailler sur les communes/pôles		B Actifs habitant le Pays mais pas la commune/pôle venant travailler sur cette commune/pôle		C Actifs habitant la commune/pôle et qui restent y travailler		Nombre de flux totaux générés par la commune/pôle (A+B)	Nombre d'emplois de la comune/pôle
	Nombre	% des emplois occupés	Nombre	% des emplois occupés	Nombre	% des emplois occupés		
SEGRE	1 236	22%	2 937	**53%**	1 368	25%	4 173	5 541
CANDE	517	**33%**	435	28%	608	39%	952	1 560
LE LION-D'ANGERS	456	24%	774	**40%**	702	36%	1 230	1 932
COMBREE	229	21%	453	**41%**	417	38%	682	1 099
CHAMPIGNE	283	**34%**	318	38%	234	28%	601	835
POUANCE	541	**33%**	469	29%	622	38%	1 010	1 632
CHATEAUNEUF SUR-SARTHE	572	**45%**	332	26%	364	29%	904	1 268
BECON LES GRANITS	152	28%	111	20%	286	**52%**	263	549
CHAZE-HENRY	131	**32%**	191	**47%**	83	20%	322	405
NOYANT-LA-GRAVOYERE	115	20%	281	**49%**	182	31%	396	578
CHALLAIN-LA-POTHERIE	5	3%	60	32%	122	**65%**	65	187
ST-GEMMES-D'ANDIGNE	52	11%	193	**42%**	216	**47%**	245	461
LE LOUROUX BECONNAIS	179	22%	172	21%	453	**56%**	351	804
BRAIN-SUR-LONGUENEE	0	0%	24	21%	93	**79%**	24	117
CHATELAIS	25	19%	16	12%	89	**68%**	41	130
GREZ-NEUVILLE	39	17%	96	**42%**	96	**42%**	135	231
BRISSARTHE	8	11%	20	28%	43	**61%**	28	71
MIRE	77	**32%**	56	23%	106	**44%**	133	239
JUVARDEIL	39	**39%**	33	33%	28	28%	72	100

Source : INSEE

DESTINATION DES FLUX DOMICILE-TRAVAIL ENTRANTS DANS LE PAYS

Lieux de destination des flux entrants		Nombre d'actifs se déplaçant quotidiennement	Part du total des flux entrants	Nombre d'emplois au lieu de travail en 2010
VERS SEGRE		**1 236**	**21.8%**	**5 541**
Dont	depuis le 49	**538**	9.5%	
	depuis le 53	479	8.5%	
	depuis le 44	159	2.8%	
VERS POUANCE		**541**	**9.5%**	**1 632**
Dont	depuis le 44	**277**	4.9%	
	depuis le 53	169	3.0%	
VERS LE LION-D'ANGERS		**456**	**8.0%**	**1 932**
Dont	depuis le 49	334	5.9%	
	depuis le 53	70	1.2%	
	depuis le 72	19	0.3%	
VERS CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE		**572**	**10.1%**	**1 268**
Dont	depuis le 49	**443**	7.8%	
	depuis le 72	49	0.9%	
	depuis le 53	47	0.8%	
VERS ST-GEMMES-D'ANDIGNE		**52**	**0.9%**	**461**
VERS COMBREE		**229**	**4.0%**	**1 099**
Dont	depuis le 49	74	1.3%	
	depuis le 44	35	0.6%	
	depuis le 35	34	0.6%	
VERS NOYANT-LA-GRAVOYERE		**116**	**2.0%**	**578**
Dont	depuis le 35	32	0.6%	
	depuis le 49	28	0.5%	
	depuis le 44	23	0.4%	
VERS CANDE		**517**	**9.1%**	**1 560**
Dont	depuis le 44	349	6.2%	
	depuis le 49	133	2.3%	
VERS LE LOUROUX BECONNAIS		**179**	**3.2%**	**804**
Dont	depuis le 49	141	2.5%	
	depuis le 44	37	0.7%	
VERS BECON LES GRANITS		**152**	**2.7%**	**549**
Dont	depuis le 49	144	2.5%	
VERS GREZ-NEUVILLE		**39**	**0.7%**	**231**
Dont	depuis le 49	33	0.6%	
VERS CHAMPIGNE		**283**	**5.0%**	**835**
Dont	depuis le 49	213	3.8%	
	depuis le 53	52	0.9%	
TOTAL FLUX ENTRANTS DU PETR DU SEGREEN		**5 668**	**100%**	**5 668**

Source : INSEE

> ORIGINES DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL INTERNES AU PAYS

ACTIFS RESTANTS TRAVAILLER DANS LE PAYS		Nombre d'actifs	Part du total des flux entrants
ACTIFS RESIDANT DANS UNE COMMUNE DU PAYS ET TRAVAILLANT DANS UNE AUTRE COMMUNE DU PAYS		**8924**	**50%**
Dont travaillant à	SEGRE	**2 937**	**16.5%**
	CANDE	435	2.4%
	LE LION-D'ANGERS	774	4.4%
	COMBREE	453	2.5%
	CHAMPIGNE	318	1.8%
	POUANCE	469	2.6%
	CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE	332	1.9%
	BECON LES GRANITS	111	0.6%
	CHAZE-HENRY	191	1.1%
	NOYANT-LA-GRAVOYERE	281	1.6%
	CHALLAIN-LA-POTHERIE	60	0.3%
	ST-GEMMES-D'ANDIGNE	193	1.1%
	LE LOUROUX BECONNAIS	172	1.0%
	BRAIN-SUR-LONGUENEE	24	0.1%
	CHATELAIS	16	0.1%
	GREZ-NEUVILLE	96	0.5%
	BRISSARTHE	20	0.1%
	MIRE	56	0.3%
	JUVARDEIL	33	0.2%
ACTIFS RESIDANT ET TRAVAILLANT DANS LA MEME COMMUNE AU SEIN DU PAYS		**8 855**	**50%**
ACTIFS RESTANTS TRAVAILLER DANS LE PAYS		**17 779**	**100%**

Les grands flux domicile-travail entre polarités du PETR

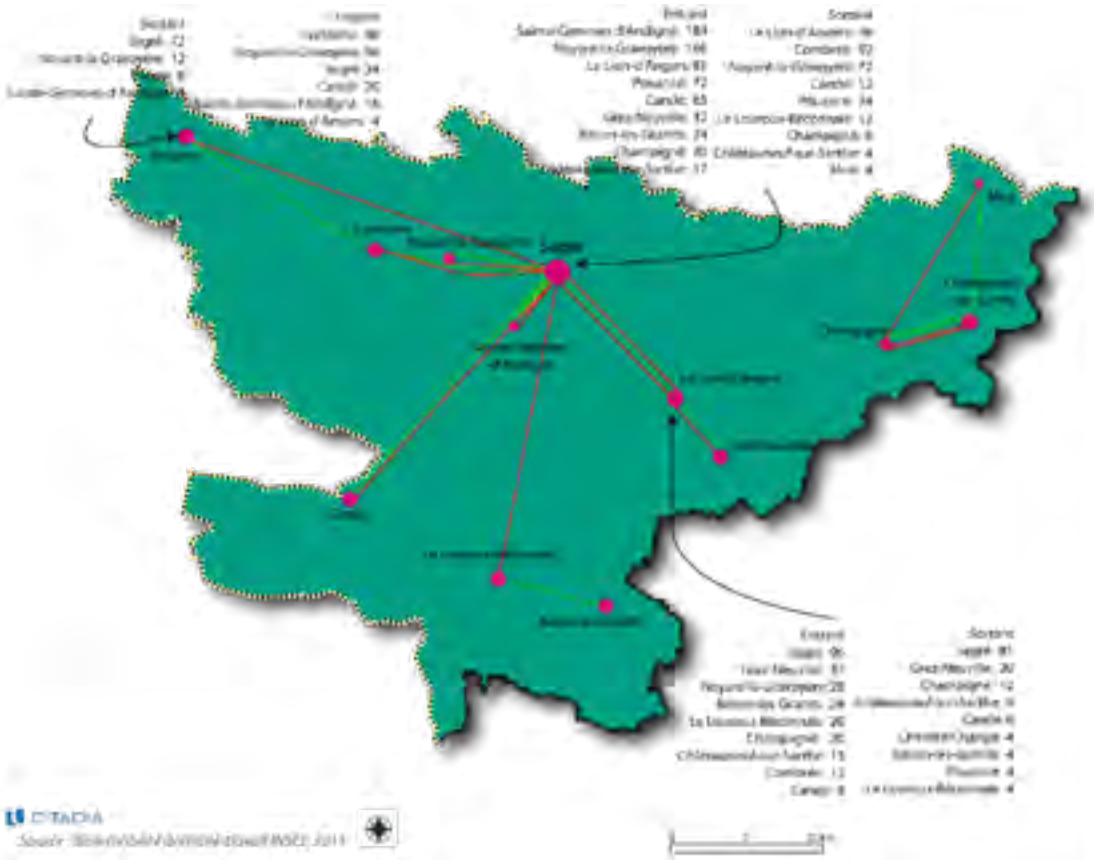

Combrée

Sortant
Segré: 294
Noyant-la-Gravoyère: 12
Pouancé: 36
Candé: 16
Le Lion-d'Angers: 12
Grez-Neuville: 4
Bécon-les-Granits: 4

Entrant
Segré: 82
Noyant-la-Gravoyère: 61
Sainte-Gemmes-d'Andigné: 12
Grez-Neuville: 8
Candé: 8

Candé

Sortant
Segré: 65
Pouancé: 20
Sainte-Gemmes-d'Andigné: 8
Combrée: 8
Le Lion-d'Angers: 8
Le Louroux-Béconnais: 8
Noyant-la-Gravoyère: 8
Bécon-les-Granits: 4
Châteauneuf-sur-Sarthe: 4

Entrant
Segré: 32
Le Louroux-Béconnais: 24
Combrée: 16
Sainte-Gemmes-d'Andigné: 12
Le Lion-d'Angers: 8
Pouancé: 8
Noyant-la-Gravoyère: 8
Grez-Neuville: 4
Champigné: 4

Miré

Sortant
Châteauneuf-sur-Sarthe: 9
Champigné: 8
Segré: 4

Entrant
Châteauneuf-sur-Sarthe: 12

Noyant-la-Gravoyère

Sortant
Segré: 166
Combrée: 67
Pouancé: 36
Le Lion-d'Angers: 28
Sainte-Gemmes-d'Andigné: 12
Candé: 8
Bécon-les-Granits: 4

Entrant
Segré: 72
Combrée: 52
Sainte-Gemmes-d'Andigné: 16
Pouancé: 12
Bécon-les-Granits: 8
Grez-Neuville: 8
Candé: 8

Le Louroux-Béconnais

Sortant
Segré: 63
Candé: 33
Bécon-les-Granits: 20
Le Lion-d'Angers: 20

Entrant
Bécon-les-Granits: 24
Segré: 12
Candé: 8
Le Lion-d'Angers: 4

Champigné

Sortant
Châteauneuf-sur-Sarthe: 12
Le Lion-d'Angers: 32
Segré: 32
Miré: 8
Candé: 4

Entrant
Châteauneuf-sur-Sarthe: 31
Miré: 24
Grez-Neuville: 12
Le Lion-d'Angers: 12
Segré: 8
Sainte-Gemmes-d'Andigné: 4

Sainte-Gemmes-d'Andigné

Sortant
Segré: 184
Pouancé: 16
Noyant-la-Gravoyère: 15
Combrée: 12
Le Lion-d'Angers: 12
Candé: 12
Champigné: 4

Entrant
Segré: 40
Noyant-la-Gravoyère: 13
Candé: 8
Pouancé: 8

Bécon-les-Granits

Sortant
Segré: 84
Le Lion-d'Angers: 24
Le Louroux-Béconnais: 24
Candé: 16
Noyant-la-Gravoyère: 8
Châteauneuf-sur-Sarthe: 4

Entrant
Le Louroux-Béconnais: 20
Le Lion-d'Angers: 4
Candé: 4
Combrée: 4
Noyant-la-Gravoyère: 4

Grez-Neuville

Sortant
Le Lion-d'Angers: 32
Segré: 12
Champigné: 12
Combrée: 8
Noyant-la-Gravoyère: 8
Candé: 4
Châteauneuf-sur-Sarthe: 4

Entrant
Le Lion-d'Angers: 20
Combrée: 4

Châteauneuf-sur-Sarthe

Sortant
Segré: 184
Pouancé: 16
Noyant-la-Gravoyère: 16
Combrée: 12
Le Lion-d'Angers: 12
Candé: 12
Champigné: 4

Entrant
Segré: 40
Noyant-la-Gravoyère: 13
Candé: 8
Pouancé: 8

2. LES CONDITIONS DE DEPLACEMENTS AU SEIN DE L'ANJOU BLEU

2.a. Un axe structurant

Des infrastructures routières peu denses sur l'ensemble du territoire sont présentes : avec une 2x2 voies qui traverse le territoire d'Est en Ouest, des voies principales reliant les pôles secondaires.

- Les principales départementales D775, D770, D963 et D923 permettent un accès aux différents pôles du territoire (Pouancé, Candé, Le Lion-d'Angers, Segré, Combrée, Châteauneuf-sur-Sarthe... etc) depuis les villes voisines
- Un ensemble de voies secondaires et locales maillant le reste du territoire

Le département contribue à une amélioration des infrastructures routières par la réalisation de programme conformément au plan d'investissement défini dans le projet de mandature « Anjou 2021, réinventons l'avenir » :

- RD 775 : mise à 2x2 voies de l'axe interrégional Angers – Rennes avec les travaux en cours entre Le Lion d'Angers et la Membrolle sur Longuenée avec un objectif de mise en service en 2017 ;
- RD 963 : déviation du Louroux-Béconnais avec une réalisation de 2019 à 2021 ;
- RD 923 : travaux de sécurisation en élargissant les accotements sur 6 km entre Segré et St Sauveur du Flée.

2.b. Le trafic routier

UNE AUGMENTATION DU TRAFIC ROUTIER ENTRE 2006 ET 2013

Depuis 2006, une augmentation du trafic poids lourd sur la 2x2 voies s'observe, tout comme une diminution de leur présence sur les trafics secondaires. La construction de la 2x2 voies a donc accéléré le phénomène de fluidification du trafic poids lourds sur les artères secondaires.

De même, il est constaté une augmentation du trafic lié à l'automobile sur la 2x2 voies mais qui n'a pas pour effet de diminuer le trafic sur les voies secondaires. De manière générale, le trafic automobile est en augmentation sur les axes secondaires, marqueur du dynamisme du Pays notamment de son évolution démographique et économique.

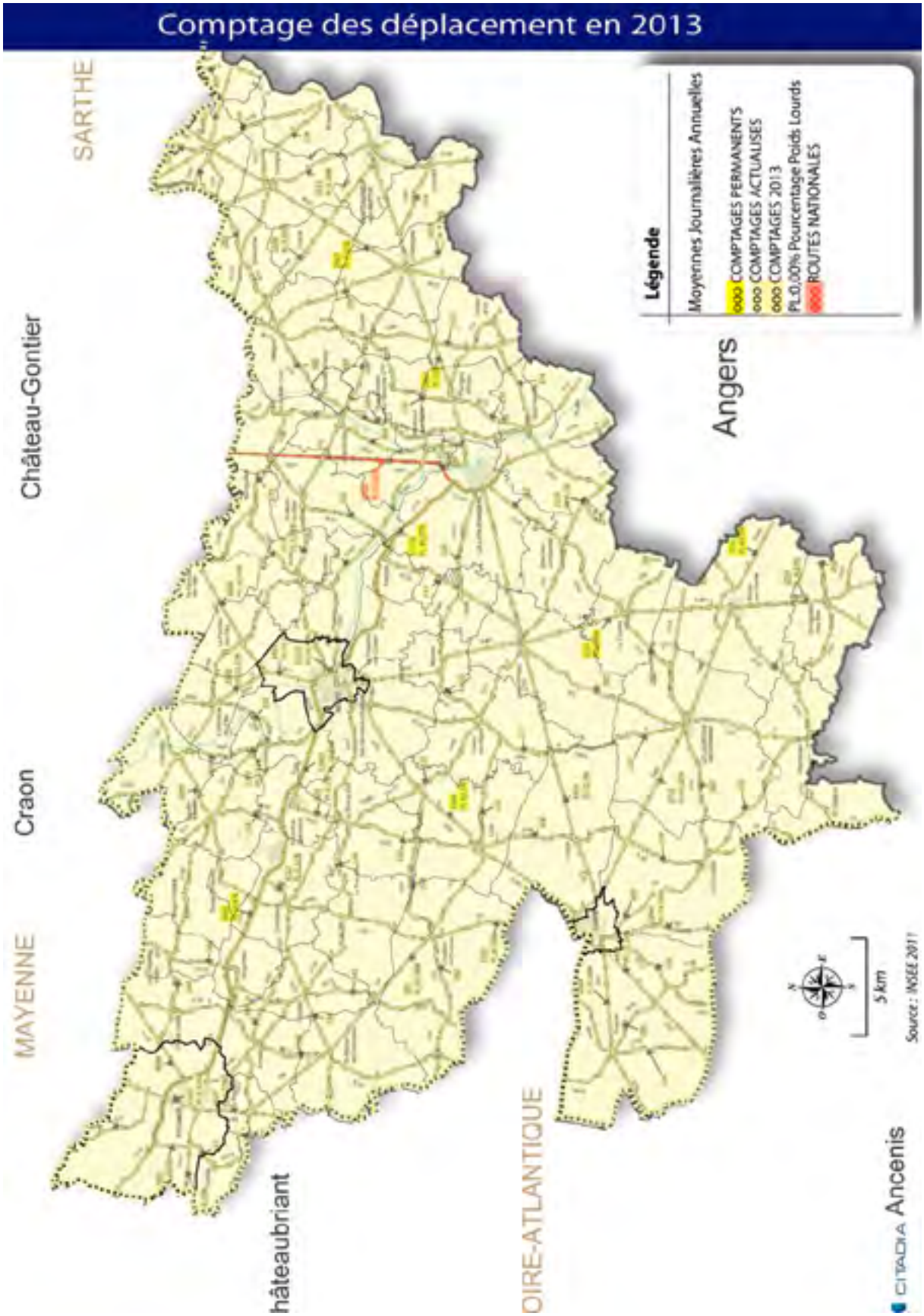
Comptage des déplacement en 2013
SARTHE
Château-Gontier
Craon
MAYENNE
hâteaubriant
OIRE-ATLANTIQUE
Angers
Ancenis
Légende
Moyennes Journalières Annuelles
COMPTAGES PERMANENTS
COMPTAGES ACTUALISES
COMPTAGES 2013
PL0,00% Pourcentage Poids Lourds
ROUTES NATIONALES
5 km
Source : INSEE 2011

2.c. Des modes de déplacements alternatifs à l'automobile

L'offre de transport en commun est limitée sur le territoire, mais plusieurs initiatives locales sont mises en œuvre pour pallier à ce manque d'offre.

> UN RÉSEAU DE COVOITURAGE

Dès 2007, il a été proposé un service de mise en relation entre automobilistes et covoiturés intitulé «covoiturage 49». L'objectif est de contribuer à renforcer le lien social entre les habitants et de réduire le trafic routier pour atténuer l'impact sur l'environnement. Deux aires de covoiturage ont été mises en place au Lion-d'Angers et à Segré ; néanmoins des aires de covoiturage informelles commencent à se développer, notamment sur le parking de certains supermarchés et près des nœuds routiers.

Aire de covoiturage

> VOITUR'ÂGES, UN SERVICE SOLIDAIRE DE COVOITURAGE [7]

Voitur'âges a vu le jour à l'automne 2007 et est basé sur du bénévolat et de l'échange. Ces services solidaires facilitent les déplacements pour les nécessités de la vie courante et créent ainsi du lien social entre les personnes. Le bénévole véhicule ponctuellement une personne dans l'impossibilité de se déplacer pour une démarche (visite médicale, démarche administrative, visite familiale ou loisirs…). En échange, il reçoit une indemnisation pour ses déplacements. Les habitants concernés sont particulièrement les personnes âgées, les personnes handicapées ou d'autres personnes ayant besoin de se déplacer.

Le secteur du Canton de Segré n'est plus le seul à bénéficier de cette initiative. Trois services **Voitur'âges** se sont développés sur les secteurs du Canton de Candé, Ouest Anjou, ainsi que le Haut Anjou

Voitur'âgeS

source : http://www.msa49.fr

[7] http://www.msa49.fr/lfr/voitur-ages-canton-segre

> LES TRANSPORTS EN COMMUNS

- 3 lignes de cars SNCF
- 6 lignes Anjou bus
- Un service de TAD (transport à la demande)
- 2 services de LAD (ligne de déclenchement à la demande)

L'offre de bus est adaptée aux déplacements du quotidien (scolaires, horaires classiques de travail, etc). **Le réseau est maillé en étoile :** très peu de transversales ou circulaires desservent les bourgs. Néanmoins, même si les lignes sont diversifiées, certaines communes ne sont desservies ni par le bus ni par le TAD. Cette offre en transport en commun est peu adaptée aux démarches ponctuelles en raison notamment des horaires ou encore des trajets effectués par la ligne (par exemple, les habitants du sud du Pays doivent passer par Angers pour rejoindre Segré). De même, le TAD et le LAD sont des services qui demeurent efficients en particulier pour les territoires ruraux comme celui du Segréen mais ces derniers sont peu utilisés notamment car ils sont méconnus des usagers.

Les fréquences et les dessertes restent insuffisantes vers les pôles secondaires pour les personnes en insertion.

En date du 30 juin 2017, les marchés relatifs à l'exploitation des lignes d'autocars régionaux assurant les liaisons : Angers – Châteaubriant, Laval – Angers et Laval – Nantes, n'ont pas été reconduits. Une offre ferroviaire nouvelle vient satisfaire les besoins des voyageurs employant ces lignes auparavant.

Cependant, un travail de complémentarité avec les lignes interurbaines d'autocars existantes a été mené sur le territoire entre les services départementaux du Maine-et-Loire et de la Mayenne dans le but d'étudier les possibilités de report à court terme des voyageurs réalisant des parcours intermédiaires tels que Segré-Nantes. Par la suite, les lignes interurbaines seront revues et devront permettre la mise en place d'une refonte des lignes du secteur sud-Mayenne / nord-Anjou. Pour ce faire, une analyse complète des besoins de mobilité est engagée par la Région.

En parallèle, la ligne d'autocar Angers – Châteaubriand est maintenue et adaptée aux horaires des trains TGV en vigueur depuis juillet 2017 afin de proposer une offre optimale pour les voyageurs effectuant des correspondances. Dorénavant, les voyageurs ont la possibilité de se rendre à Châteaubriand avant 10h en partant de Paris. En outre, des travaux d'adaptation de l'arrêt de bus situé à Candé sont prévus afin de les adapter aux personnes à mobilité réduite dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité pour lequel la ligne est prioritaire.

Le cadencement du réseau régional de transport permet à des communes telles que Châteauneuf-sur-Sarthe de bénéficier de dessertes ferroviaires régulières à proximité du périmètre du Pays Segréen grâce à des gares et des haltes le jouxtant, notamment à Ingrandes-sur-Loire et Champtocé-sur-Loire pour l'axe Angers-Nantes.

2.d.La valorisation du territoire par les modes doux

Entre 2013 et 2014, un éco-compteur placé à Montreuil-sur-Maine dénombre une augmentation de 2 200 deux roues. 11 604 deux roues ont été comptabilisés en 2014 contre 9 4374 en 2013. Deux indicateurs qui témoignent de la part croissante des deux roues dans les déplacements. Cependant, cette pratique demeure restreinte aux loisirs et aux déplacements de proximité en raison notamment de l'accidentologie potentielle couronnée par un réseau routier peu adapté à ce type d'usage (sécurité et équipements).

XI ■ LES EQUIPEMENTS ET SERVICES

La partie équipement est réalisée grâce aux données de la Base Permanente des Equipements (BPE) de l'INSEE de 2013 et de la base de données de la CCI 2014. Cette dernière est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à sa population. Le champ actuel recouvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport-loisir et du tourisme.

1. UNE REPARTITION ET UN TAUX D'EQUIPEMENT EN FONCTION DES POLES

1.a.Segré, pôle d'équipement supérieur

L'Anjou bleu abrite plus de 2 064 équipements, services et commerces selon la BPE en 2013.

La commune de Segré rassemble à elle seule environ 15% des équipements soit 78 équipements. Pour autant, ce n'est pas le nombre d'équipements qui confère à Segré son statut de pôle d'équipement supérieur mais la diversité de son offre en équipements en particulier ceux dits de la gamme supérieure c'est-à-dire par exemple l'hypermarché, l'hôpital Saint-Jean ou encore les trois lycées. La présence de Segré ne freine pas l'évasion des habitants vers des pôles extérieurs au Pays tels qu'Angers pour des besoins de gamme supérieure.

1.b. Pouancé, Candé, le Lion d'Angers et Châteauneuf-sur-Sarthe comme pôles intermédiaires

Avec une offre variée mais une majorité d'équipements de gamme intermédiaire et de proximité, les communes de Pouancé, Candé, le Lion d'Angers et Châteauneuf-sur-Sarthe font figurent de pôles intermédiaires. Par exemple, les communes de Pouancé et Candé offrent l'accès à l'hôpital interdépartemental. Des projets de MSP (Maison de Santé Pluri-professionnelle) sont d'ailleurs en cours pour ces deux communes. Tandis que les communes du Lion-d'Angers et de Châteauneuf-sur-Sarthe, abritent quant à elles deux crèches ou encore de nombreux médecins généralistes.

La répartition des pôles d'équipements intermédiaires est à apprécier au regard de l'organisation territoriale et administrative (communautés de communes).

1.c. Une grande partie du territoire maillé par les pôles de proximité

Le reste du territoire est maillé par un ensemble de pôles de proximité. Toutefois, les communes situées à l'Ouest du territoire sont dépourvues de pôles d'équipements ; elles offrent un accès limité aux équipements en nombre et en diversité. A contrario, les communes situées à l'Est et celles proches des axes routiers structurants proposent une offre en équipements de proximité diversifiée à l'image de Combrée, Bécon-les-Granits ou encore Le Louroux-Béconnais.

La répartition des équipements par commune en 2013 et le taux de croissance annuel moyen entre 1999 et 2011

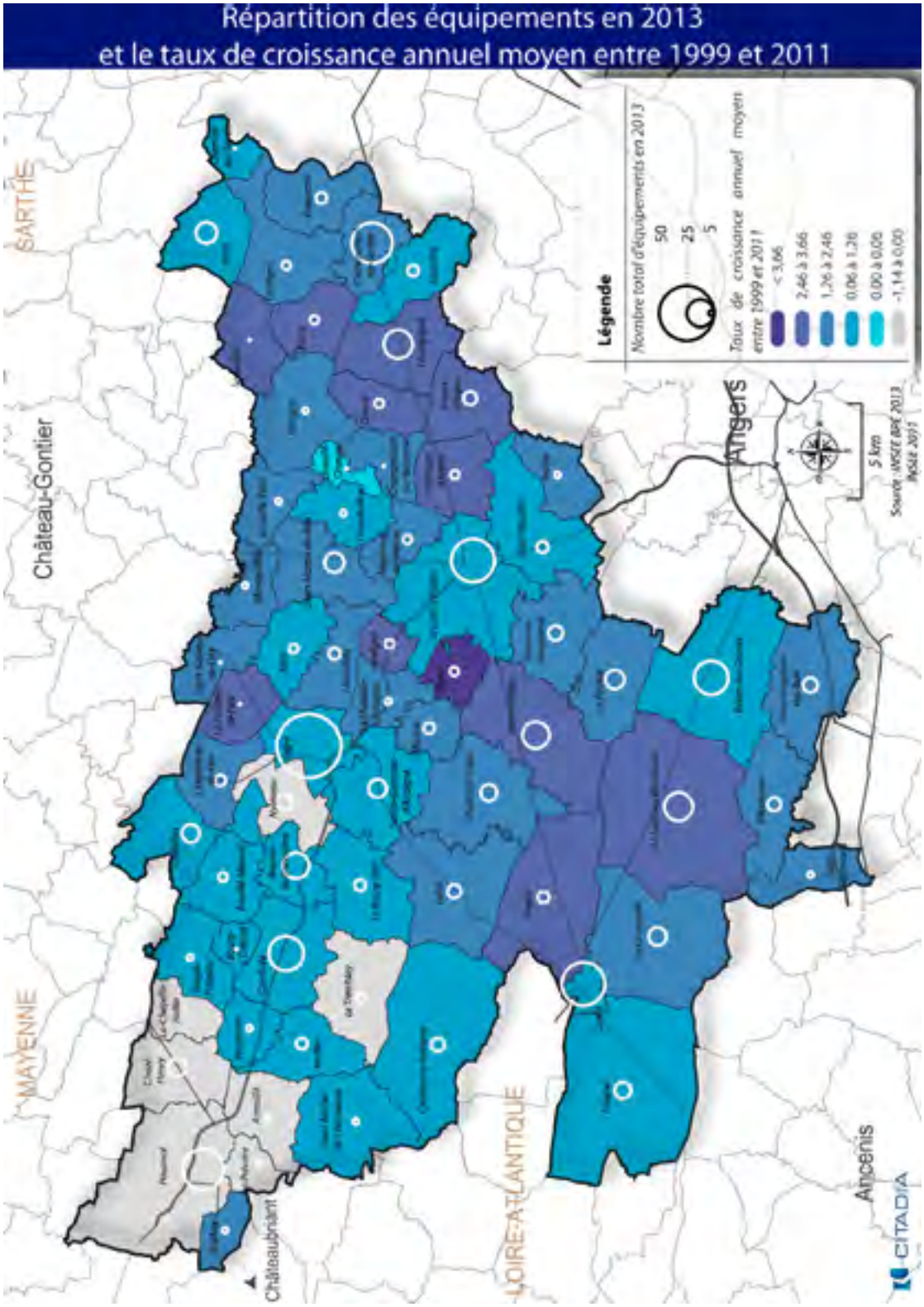

2. LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES ET SPORTIVES

2.a. Une diversité des structures existantes

Le Pays Segréen est riche d'un patrimoine et d'une offre culturelle qui fait sa renommée et son caractère touristique (voir partie VIII. Un Potentiel touristique certain). Le territoire possède trois infrastructures culturelles identifiées : le Musée de l'Archéologie à Châtelais, la Mine Bleue à Noyant-la-Gravoyère et le Musée du Granit à Bécon-le-Granits. Le territoire possède aussi un parc animalier, la Petite Couère, à Châtelais également.

Les équipements sportifs sont aussi variés et présents sur l'ensemble du territoire :

- 1 vélodrome à Noyant-la Gravoyère ;
- 1 golf à Pouancé ;
- 9 complexes sportifs ;
- 12 centres équestres ;
- 9 piscines ;
- 8 stades.

2.b. Le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Le Pays Segréen s'est engagé le 03 février 2015 dans le Contrat Local d'Education Artistique en partenariat avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Conseil Général du Maine-et-Loire. Ce document contractuel initié par le ministère de la Culture et de la Communication a pour objectif le développement de l'éducation artistique et culturelle au sein du territoire.

Ce dispositif s'adresse à tous les publics et notamment au plus jeune. Il a pour objectif de créer des projets de qualité touchant à des domaines variés. Les actions mises en œuvres sont variées et les acteurs divers dans le but de créer une dynamique culturelle riche au sein du pays et de permettre une sensibilisation aux activités artistiques et un épanouissement du jeune public grâce à celles-ci.

XIII ■ L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont un enjeu incontournable de développement et d'aménagement du territoire.

1. L'ENJEU DU NUMERIQUE A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT

Le Département a mis en œuvre une infrastructure de desserte et de collecte de télécommunication à haut et très haut débit, baptisé Melis@ (Maine-et-Loire infrastructures au service de l'Anjou). Cette infrastructure réalisée au travers de deux délégations de service public (Melis@ Infrastructures et Melis@ Réseaux-Territoires) a pour objectif :

- La desserte en très haut débit des principales zones d'activités et des entreprises isolées qui ont des besoins importants pour leur activité ;
- La couverture haut débit à 2Mbit/s pour l'ensemble de la population par le biais de trois technologies : l'ADSL, le Wimax et le satellite.

Mais les usages numériques se sont développés de manière exponentielle tant pour les entreprises, que dans le domaine de l'éducation et de la santé, que pour le grand public. Les niveaux de débit deviennent un enjeu d'attractivité des territoires.

Compte tenu de cet enjeu et des déploiements en cours du FTTH (fibre optique à l'abonné) par les opérateurs privés dans les agglomérations d'Angers, de Cholet et dans la ville de Saumur, qui permettront des débits supérieurs à 100 Mbit/s, et des risques de fracture numérique pour certains secteurs du département, il est proposé de poursuivre l'action départementale dans l'aménagement numérique par :

- L'appui au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Anjou Numérique ;
- Le soutien financier aux investissements.

Le 16 décembre 2013, le Conseil départemental du Maine-et-Loire a approuvé son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) afin de préparer le territoire aux enjeux de demain, à savoir le déploiement du très haut débit pour tous, particuliers et entreprises. Ce schéma a été actualisé en décembre 2016 pour clarifier le projet opérationnel et ouvrir l'accès au Fond pour la société numérique (FSN) dans le cadre du plan France Très Haut Débit.

Créé par arrêté préfectoral le 1er juillet 2015, le syndicat mixte ouvert «Anjou Numérique » a pour objet, au sens de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales, la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'attention de tous les administrés.

Il exerce également la compétence en matière d'élaboration et d'actualisation du SDTAN prévue à l'article L.1425-2 du code général des collectivités territoriales.

Il peut également exercer à titre optionnel la compétence en matière de développement des usages numériques, sous réserve de délibérations concordantes des organes délibérants des membres adhérents et du Conseil syndical.

Anjou Numérique regroupe le Département, les EPCI (hors Angers-Loire-Métropole) et la Région, ainsi qu'en qualité des membres associés, le SIEML et la CCI.

2. ÉTAT DES LIEUX DE LA SITUATION NUMERIQUE SUR LE TERRITOIRE SEGREEN

Dans la situation actuelle, l'éligibilité des foyers du territoire segréen aux services DSL est la suivante :

- 29% disposent d'un très bon service, théoriquement supérieur à 30Mbps ;
- 36% disposent d'un service correct entre 8 et 30 Mbps ;
- 14% ont une offre faible entre 3 et 8 Mbps ;
- 20 % sont très mal desservis avec un service théorique inférieur à 3 Mbps, dont 1,1% (environ 500 foyers) sont totalement inéligibles.

La SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique) a été approuvé en juin 2015. La SCORAN, sur la période 2015 – 2020, en matière de déploiements d'infrastructures de fibre optique prévoit la structuration du déploiement du THD, en tenant compte de l'engagement des différents acteurs publics ligériens, mais également des déploiements annoncés par les opérateurs privés dans les zones conventionnées. Elle vise à offrir un cadre partagé autour de quatre grands objectifs stratégiques :

- Offrir un raccordement fibre optique jusqu'à l'abonné pour 65% des ligériens à l'horizon 2020. L'atteinte de cet objectif repose sur l'action complémentaire des opérateurs privés engagés dans les zones conventionnées et des Départements, au travers des déploiements annoncés dans les SDTAN et les dossiers déposés auprès du FSN.
- Offrir un haut débit de qualité à l'ensemble des ligériens à l'horizon 2017 : ainsi, les opérations de montées en débit prévues par les Départements dans les zones rurales les moins denses, doivent permettre d'améliorer le débit en optimisant les réseaux existants.
- Offrir un raccordement THD prioritaire aux Communautés d'Innovation, dans la poursuite de l'axe prioritaire de l'intervention régionale depuis 2006. Le THD est alors un vecteur d'amélioration de la compétitivité du territoire régional en portant une attention particulière à ces sites prioritaires tant publics que privés, en distinguant ceux qui sont couverts par les projets des Départements ou des opérateurs privés et ceux situés en « zone blanche Haut ou Très Haut Débit » afin d'analyser leurs besoins et trouver des solutions de raccordement alternatives.
- Mettre en place une gouvernance structurée.

La stratégie régionale numérique prévoit quant à elle de soutenir les déploiements de fibre optique des Départements et a réservé une enveloppe financière de 118,8 M€ à cet effet. Le pacte régional pour la ruralité précise le soutien au Département du Maine et Loire compte tenu de l'évolution de son projet THD.

PLUSIEURS SUPPORTS PERMETTENT D'AVOIR ACCÈS AU NUMÉRIQUE :

- **Le réseau en cuivre :** réseau historique qui permet de transporter des services analogiques et numériques, à des débits élevés, voire très élevés via le VDSL (Very high bit-rate DSL) et qui utilise les installations téléphoniques existantes
- **La fibre optique** est considérée comme le support pérenne du très haut débit. Elle permet d'atteindre 100 Mbit/s contre 20 Mbit/s pour l'ADSL et 50 pour la VDSL
- **La radio**
- **Les systèmes terrestres :** Wimax, Wi-Fi, LTE
- **Le satellite :** la communication de données par satellite permet de relier par radio deux points distants de plusieurs centaines de kilomètres et est donc parfaitement adaptée pour le traitement des zones blanches les plus isolées. Ses principaux inconvénients viennent des débits limités car partagés par tous les utilisateurs, d'une latence élevée (délai entre l'envoi et la réception) ainsi que du coût d'accès actuellement important pour l'usager

Sur le territoire du Segréen, une partie du réseau sur les secteurs de Segré, du Lion d'Angers et du Haut-Anjou sont en fibre optique. Ainsi, le débit Internet est trente fois plus rapide que l'ADSL et améliore l'accessibilité numérique des usagers. Les pôles dans les secteurs de Pouancé-Combrée, Candé et Ouest-Anjou disposent de la liaison en faisceau hertzien.

La carte ci-après présente les infrastructures optiques de ces gestionnaires d'infrastructures recensées sur le département

Notons par ailleurs qu'il est possible de réutiliser les infrastructures des réseaux d'électricité comme supports pour le déploiement de la fibre optique. Cela a été expérimenté par le Conseil Départemental dans le cadre du projet Melis@.

La carte ci-après présente l'état des lieux des infrastructures mobilisables pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné, réalisé à partir des informations disponibles fournies par les opérateurs et propriétaires de réseaux sur le territoire.

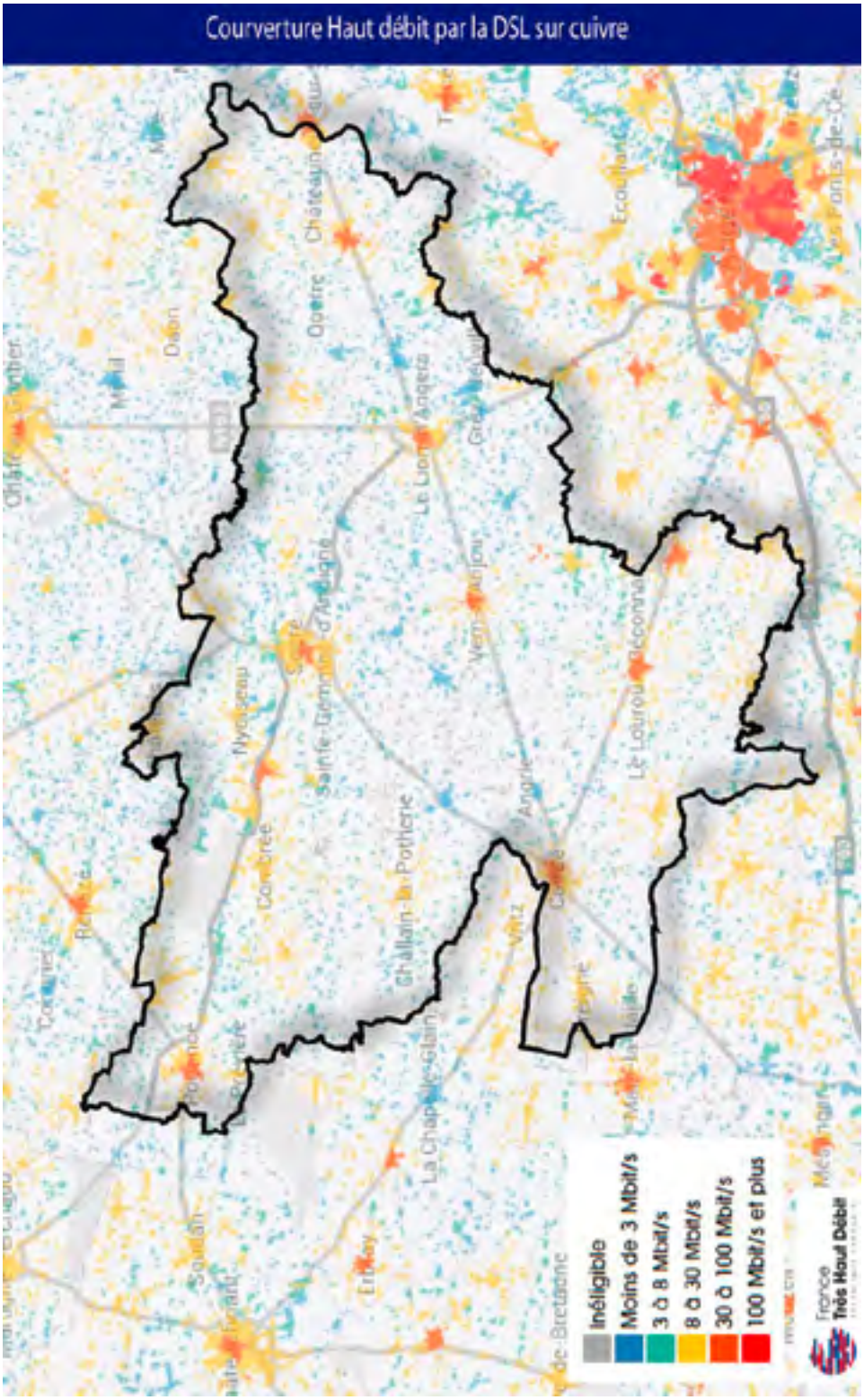

3. CE QU'IL FAUT RETENIR

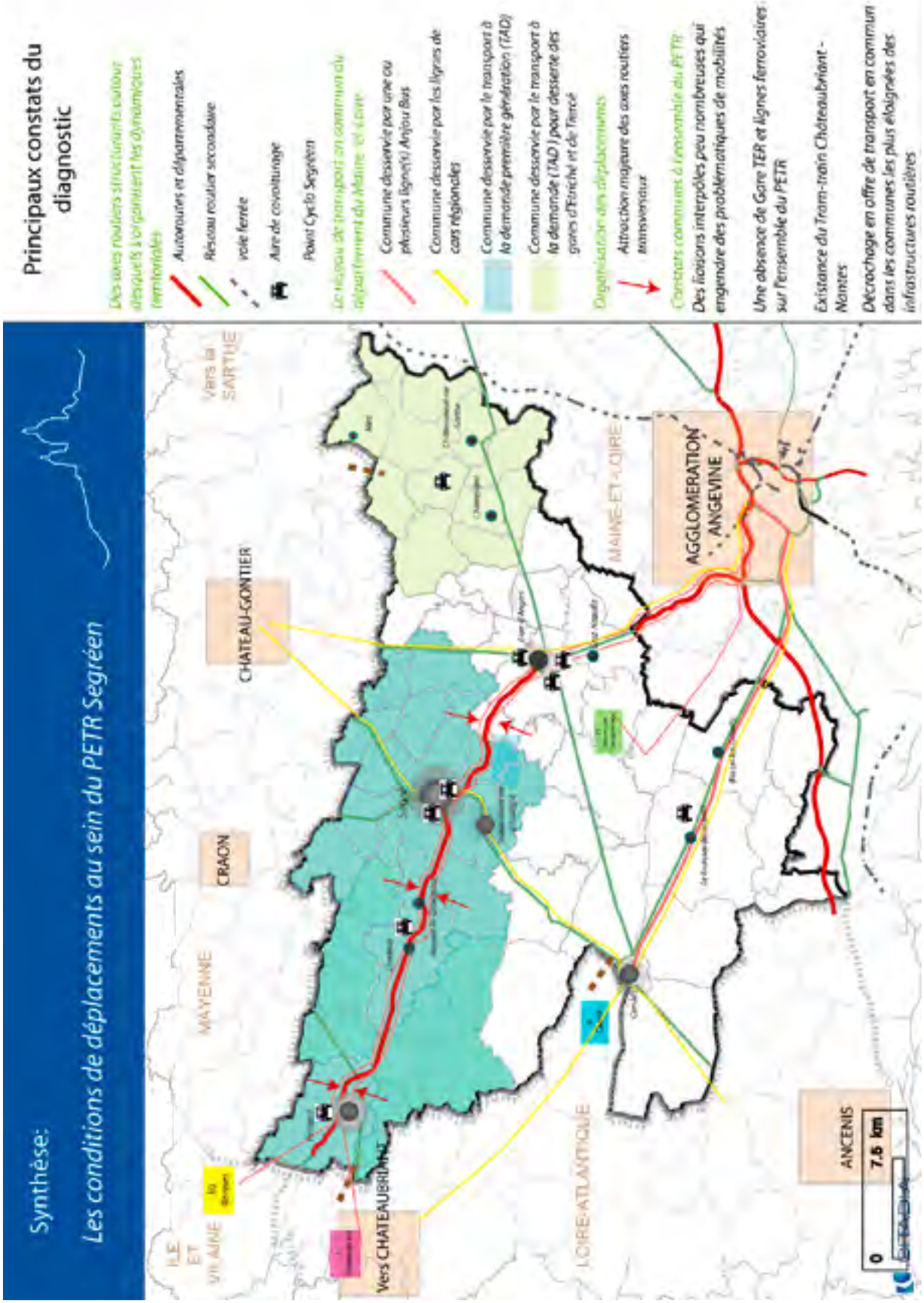

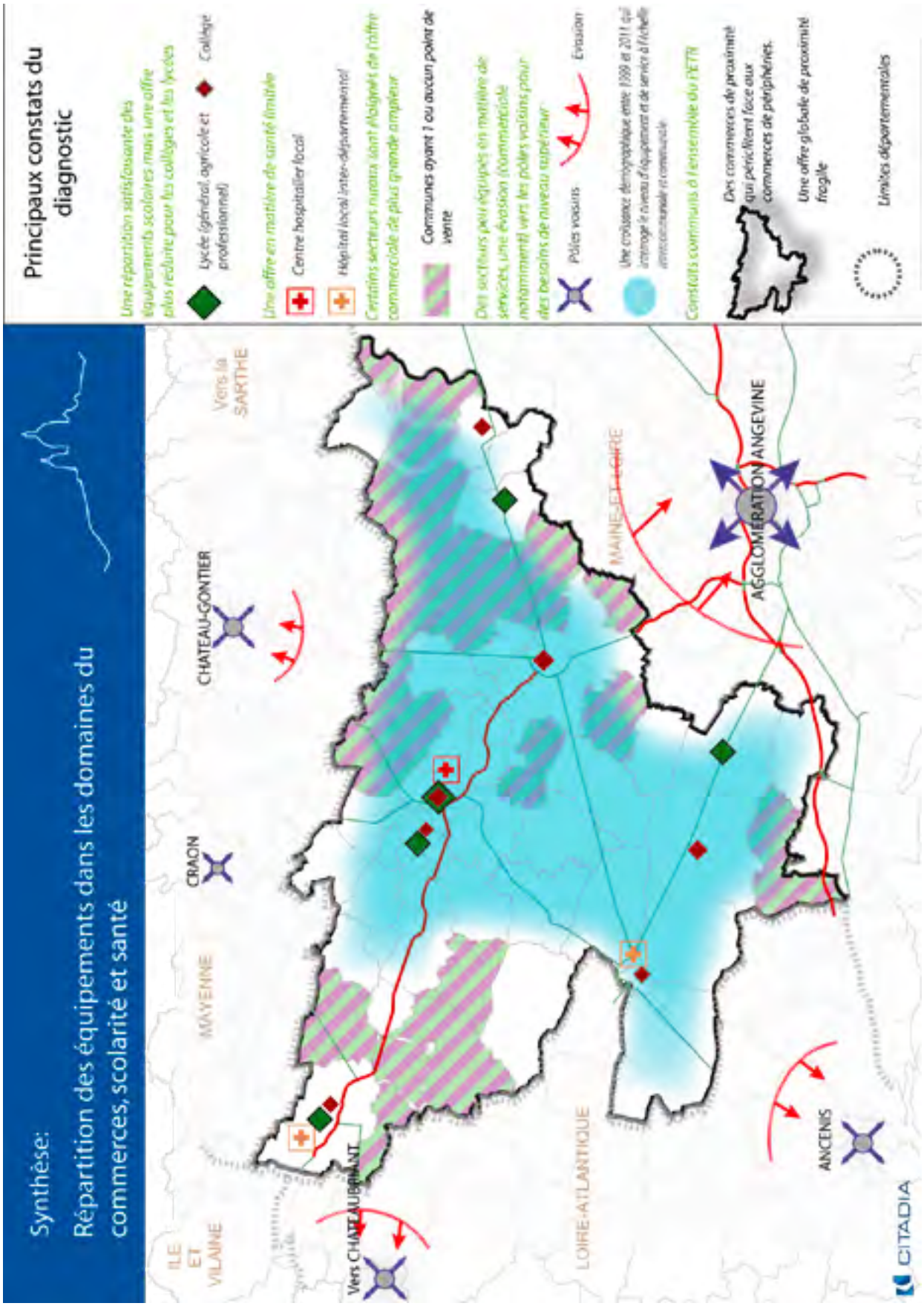
Synthèse:
Répartition des équipements dans les domaines du commerces, scolarité et santé
Principaux constats du diagnostic
Une répartition satisfaisante des équipements scolaires mais une offre plus réduite pour les collèges et les lycées
Lycée (général, agricole et professionnel)
Collège
Une offre en matière de santé limitée
Centre hospitalier local
Hôpital local (inter-départemental)
Certains secteurs ruraux sont éloignés de l'offre commerciale de plus grande ampleur
Communes ayant 1 ou aucun point de vente
Des secteurs peu équipés en matière de services, une évasion (commerciale notamment) vers les pôles voisins pour des besoins de niveau supérieur
Pôles voisins
Evasion
Une croissance démographique entre 1999 et 2011 qui interroge le niveau d'équipement et de service à l'échelle intercommunale et communale
Constats communs à l'ensemble du FETR
Des commerces de proximité qui périclitent face aux commerces de périphéries.
Une offre globale de proximité fragile
Limites départementales
ILE ET VILAINE
MAYENNE
CRAON
CHATEAU-GONTIER
Vers la SARTHE
Vers CHATEAUBRIANT
LOIRE-ATLANTIQUE
MAINE-ET-LOIRE
AGGLOMERATION ANGEVINE
ANCENIS
CITADIA

PRINCIPAUX ATOUTS

- Une hiérarchisation des pôles d'équipement lisible et intelligible
- Un bon taux d'équipements sur l'ensemble du territoire
- Des équipements dans le domaine de la santé nombreux
- L'importance du poids d'Angers dans les déplacements domicile-travail

PRINCIPALES FAIBLESSES

- Aucune offre ferroviaire sur le territoire
- Un territoire inégalement desservi en termes de transports en commun
- Des déplacements domicile-travail extraterritoriaux importants qui engendrent un fort coût énergétique
- Une offre d'équipements inégalement répartie sur le territoire

PRINCIPAUX ENJEUX

- Réduction de la part de la voiture individuelle dans les déplacements quotidiens
- Meilleure structuration et meilleure communication des réseaux de transports collectifs
- Desserte des zones les plus rurales
- Dialogue avec les territoires voisins afin de mettre en place un service adapté à la mobilité des habitants
- Des pôles d'équipement à conforter
- Permettre l'accessibilité à des équipements de proximité pour certaines communes rurales dépourvues de pôles d'équipement

CHIFFRES CLÉS

12 734 flux domicile-travail sortants du PETR ;

5 668 flux domicile-travail entrants dans le PETR

Près de 31,3% des flux domicile-travail sont à destination de la métropole angevine

Près de 12 ,3% des flux domicile-travail proviennent de la communauté urbaine d'Angers.

1 pôle d'équipement supérieur

4 pôles d'équipement intermédiaires

531 équipements, services et commerces en 2012

Octobre 2017

Projet approuvé par le Comité Syndical
du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Segréen

Anjou bleu
Pays Segréen